

DES MILIEUX DE VIE POUR TOUTE LA VIE

VERSION 1.0

Outils pour guider les municipalités dans l'aménagement
d'environnements bâtis favorables à un vieillissement actif



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

Activités et réalisations

Vivre en Ville met à la disposition des décideurs, des professionnels et des citoyens divers outils et activités.

COLLECTIONS DE PUBLICATIONS



Direction

David Paradis, directeur – Recherche, formation et accompagnement

Jeanne Robin, directrice principale

Christian Savard, directeur général

Coordination

Isabel Wiebe, Coordinatrice de projet

Recherche et rédaction

Andrée-Anne Coll, Conseillère – Aménagement et urbanisme

Charlotte Gagnon-Ferembach, Stagiaire – Vieillesse active

Révision linguistique

Christian Petit, conseiller à la direction générale

Illustrations

Michelle Ladd, Conseillère – Design urbain et architecture

Graphisme

CORSAIRE | Design | Communication | Web

Partenaires financiers

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet *Outiller les municipalités pour aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement actif*, rendu possible grâce au soutien et à l'appui financier du partenaire suivant:



**Municipalité
amie des aînés**

En partenariat avec :

Québec



RESSOURCES EN LIGNE

- Collectivitesviables.org
- Objectifecoquartiers.org
- Ouidansmacour.quebec
- Vivreenville.org/videos



FORMATIONS ET CONFÉRENCES

Vivre en Ville offre également une gamme d'outils de formation ainsi que des événements sur de nombreux thèmes liés aux collectivités viables.

Détails sur vivreenville.org/formation



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pluridisciplinaire de Vivre en Ville met ses compétences au service du développement de collectivités viables.

Détails sur vivreenville.org/conseil

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE RECOMMANDÉE

VIVRE EN VILLE (2019). *Des milieux de vie pour toute la vie : outils pour guider les municipalités dans l'aménagement d'environnements bâtis favorables à un vieillissement actif*, 64 p. (coll. Vers des collectivités viables) [vivreenville.org].

Ce document est disponible en ligne à vivreenville.org.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation de Vivre en Ville, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande à info@vivreenville.org.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

À moins d'avis contraire, les photographies sont la propriété de Vivre en Ville.

ISBN : 978-2-923263-44-1 (version imprimée)

ISBN : 978-2-923263-45-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales Canada, 2019

© Vivre en Ville (2019)
vivreenville.org

Table des matières

DES MILIEUX DE VIE POUR TOUTE LA VIE	4
PORTRAIT DES AÎNÉS	
UN VIEILLISSEMENT AUX MULTIPLES VISAGES	5
DÉMARCHE URBANISTIQUE	
COMMENT AMÉNAGER DES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF ?	10
DES FICHES THÉMATIQUES POUR PLANIFIER LES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF	
SE LOGER, SORTIR, SE DÉPLACER, S'ARRÊTER	19
F.1 Activités de proximité	21
F.2 Habitation	27
F.3 Déplacements	33
F.4 Espaces publics inclusifs	40
DES OUTILS POUR METTRE EN ŒUVRE LES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF	
PASSER À L'ACTION	45
M.1 Concertation	46
M.2 Concrétisation du projet urbanistique	50
M.3 Plan d'action	54
SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS RÉGLEMENTAIRES	56
BIBLIOGRAPHIE	58

Des **études de cas** sur des villes et des projets d'ici et d'ailleurs sont disponibles sur collectivitesviables.org. Elles permettent de documenter les meilleures pratiques et la mise en œuvre de milieux de vie favorables à un vieillissement actif.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PAE:	Plan d'aménagement d'ensemble
PAU:	Politique d'accessibilité universelle
PD:	Politique de déneigement
PH:	Politique d'habitation
PIIA:	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PLD:	Plan local de déplacements
PPCMOI:	Programme de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
PPU:	Programme particulier d'urbanisme
PS:	Politique de stationnement
PT:	Plan de transport ou plan de mobilité durable
PU:	Plan d'urbanisme
RL:	Règlement de lotissement
RV:	Règlement relatif aux vitesses permises
RZ:	Règlement de zonage
SAD:	Schéma d'aménagement et de développement et/ou son document complémentaire



DES MILIEUX DE VIE POUR TOUTE LA VIE



Source : Vivre en Ville

Le Québec connaît un vieillissement rapide de sa population. Pour faire face à ce défi, les municipalités sont amenées à jouer un rôle clé dans le soutien aux aînés, notamment afin de leur permettre de préserver leur autonomie le plus longtemps possible. De nombreux ajustements aux pratiques d'aménagement sont toutefois nécessaires pour assurer l'accessibilité des services pour les aînés, faciliter les déplacements actifs, diversifier l'offre résidentielle et contribuer à l'émergence de milieux de qualité.

Pour y parvenir, Vivre en Ville a élaboré un guide pour outiller les décideurs et les professionnels municipaux, les associations ou regroupements communautaires (p. ex. les associations de résidents ou d'aînés) et les promoteurs immobiliers dans la création de milieux favorables à un vieillissement actif. Cet ouvrage comprend notamment :

- une **démarche urbanistique** qui suggère les étapes à suivre et illustre différents choix souhaitables pour la collectivité ;
- des **fiches thématiques** avec des réponses concrètes à des problèmes fréquemment rencontrés ;
- des **outils de mise en œuvre** pour concrétiser et évaluer la démarche suivie par les acteurs.

Comprenant des propositions adaptées à la réalité québécoise, ce guide est utile aussi bien pour caractériser les milieux de vie existants que pour susciter l'aménagement de nouveaux milieux répondant aux besoins des aînés.

En complément, différentes **études de cas**, destinées à inspirer les décideurs et les professionnels québécois intéressés à aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement actif, sont disponibles sur collectivitesviables.org.

REMERCIEMENTS

Afin de profiter des expertises, des enseignements et des compétences d'acteurs clés dans le domaine de l'aménagement et du vieillissement, Vivre en Ville a mis sur pied un **comité consultatif**. Celui-ci a notamment été invité à porter un regard constructif sur les solutions proposées par Vivre en Ville pour répondre aux besoins des aînés évoluant dans différents types de milieux de vie, ainsi que sur la préparation d'outils pratiques à l'intention des municipalités.

Ce comité était composé de :

Mathilde Barrault, Coordinatrice de projets, Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Florina Gaborean, Agente au développement social et communautaire, Ville de Gatineau

Martine Laurin, Responsable des dossiers d'aménagement et d'urbanisme, Société Logique

Raphaël Massé, Coordonnateur et chargé de projet Lutte à la maltraitance, Table de concertation des aînés de Montréal (TCAÎM)

Paula Negron-Poblete, Professeure agrégée, Université de Montréal

Jean-Philippe Lessard-Beaupré, Conseiller, Secrétariat aux aînés – Direction du vieillissement actif (à titre d'observateur)

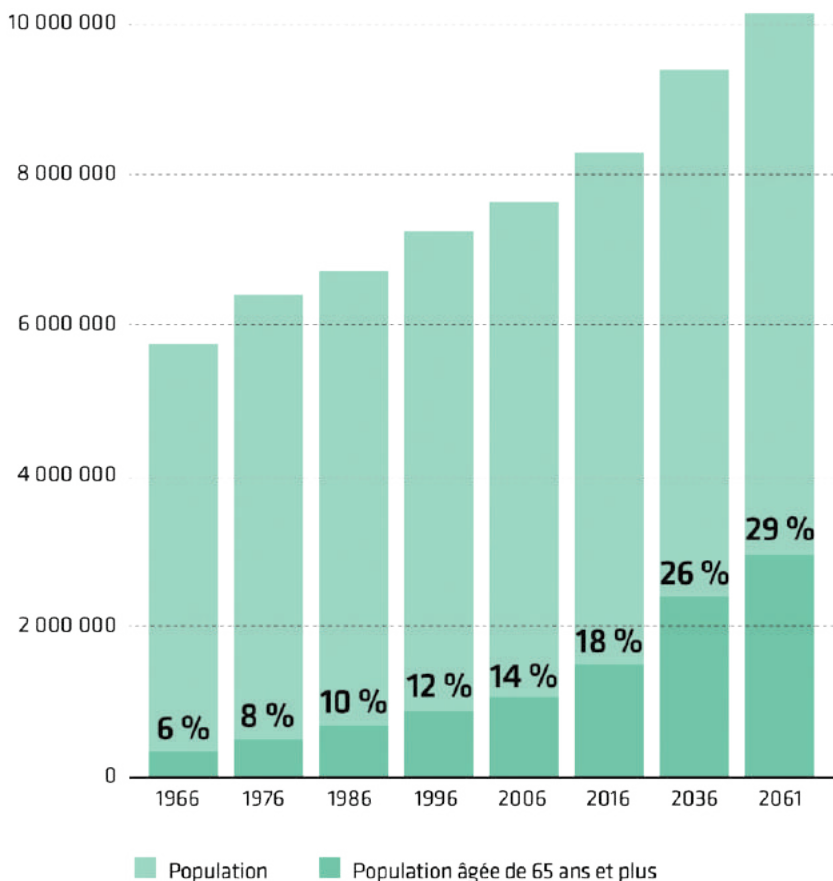
Sara Vassigh, Chargée de projet MADA, Carrefour action municipale et famille (CAMF)

UN VIEILLISSEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Au Québec, et dans la plupart des sociétés occidentales, on qualifie de personne aînée un individu âgé de 65 ans ou plus, ce qui concorde avec l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Or, lorsqu'on jette un coup d'œil aux statistiques reliées à ce groupe de la population, on découvre rapidement qu'il n'y a pas « un » vieillissement, mais bien « des » vieillissements. Les parcours de vie et les expériences des aînés se déclinent différemment selon de multiples facteurs personnels et sociaux (genre, statut socioéconomique, capacités et incapacités), mais aussi selon les ressources ou les contraintes qu'ils rencontrent dans leurs milieux de vie (Séguin et collab., 2017 ; Charpentier et collab., 2010).

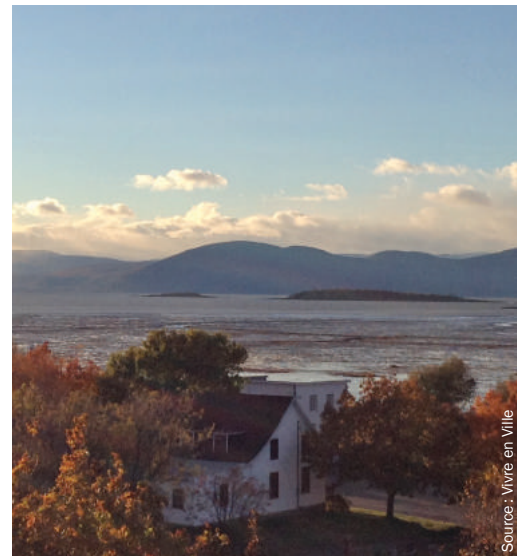
De plus en plus de Québécois font partie du groupe très diversifié des aînés. En 2016, la population de 65 ans et plus représentait 18 % de l'ensemble de la population québécoise, alors que ce pourcentage atteindra 26 % en 2036, selon les prévisions (Québec. ISQ, 2017).

Figure 1.1.a L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS AU QUÉBEC : UN VIEILLISSEMENT QUI N'EST PAS UN PHÉNOMÈNE PASSAGER



Source : Québec. ISQ, 2017.

Figures 1.1.b-c



UN VIEILLISSEMENT QUI VARIE SELON LES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES ET SOCIALES

TYPE DE MÉNAGE, REVENU ET ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La majorité des aînés (61%) vivent en couple ou avec une personne apparentée. Toutefois, la proportion d'aînés vivant seuls (27%) est plus importante que pour l'ensemble de la population (14%) (Québec. ISQ, 2018a).

- À partir de 60 ans, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à vivre seules et chez les 85 ans et plus, ce sont trois femmes qui vivent seules pour un homme dans la même situation (Québec. ISQ, 2018b).
- Même si la pauvreté chez les aînés a diminué au Québec depuis les années 1970, c'est encore près d'une personne âgée sur dix (9,9%) qui disposait d'un revenu faible en 2016 (Marier et Collab., 2018; Québec. ISQ, 2018c).¹
 - De plus, des inégalités demeurent. D'une part, les données de 2016 indiquent que les femmes de 65 ans et plus sont plus à risque de vivre avec un faible revenu que les hommes du même âge (10,6% et 9,2%). D'autre part, les personnes immigrantes² (15,4%) sont plus à risque que les personnes nées au Québec (9,4%) de vivre avec un faible revenu (Québec. ISQ, 2018c).
- De nombreux aînés sont encore actifs sur le marché du travail.
 - En 2017, le taux d'activité des personnes âgées³ était de 16% chez les femmes et de 28% chez les hommes (Statistique Canada, 2017, cité dans Québec. MFA, 2018).
 - Certaines personnes veulent et ont la possibilité de demeurer sur le marché du travail selon des conditions plutôt favorables, qui permettent de concilier avantageusement vie personnelle et vie professionnelle. D'autres demeurent sur le marché du travail par nécessité et occupent un emploi de faible qualité (emplois temporaires, moins bien rémunérés, etc.) (Cloutier-Villeneuve, 2016).

ÉTAT DE SANTÉ DES AÎNÉS ET PRÉSENCE D'INCAPACITÉS

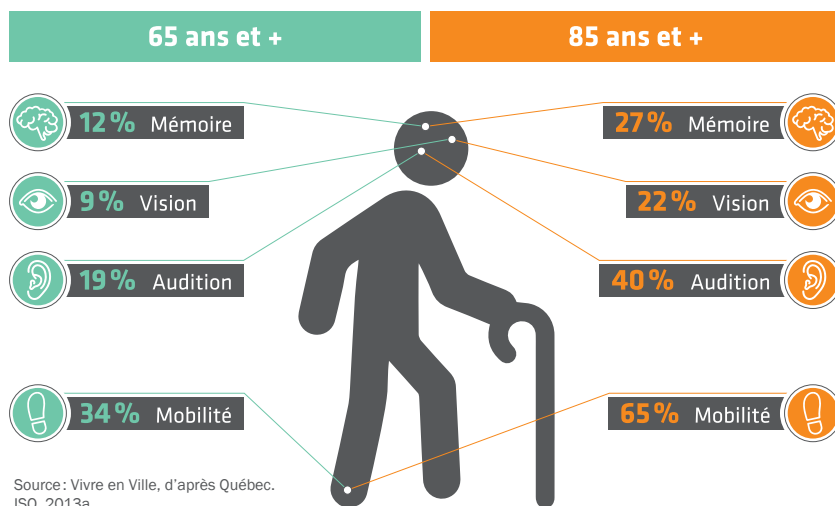
- L'état de santé joue un rôle majeur dans l'expérience du vieillissement et la capacité des aînés à réaliser les activités de la vie quotidienne (se nourrir, se vêtir, prendre un bain ou se déplacer dans la maison, etc.) ou instrumentales (préparer des repas, faire l'entretien ménager, faire des courses, etc.).
 - En 2014-2015, 42% des aînés se percevaient en excellente ou en très bonne santé (Québec. ISQ, 2016).
 - Lorsqu'on tient compte de l'ensemble des activités de loisir et de la marche utilisée comme moyen de transport, environ 53% des Québécois âgés de 65 ans et plus sont « actifs » ou « moyennement actifs » et atteignent donc les objectifs de base recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé en matière d'activité physique (Statistique Canada, 2010, cité dans Blanchet et collab., 2014).
- Le taux d'incapacité s'accroît toutefois avec l'âge (Québec. ISQ, 2013a).

1. Selon la mesure du faible revenu (MFR) qui correspond à 50% de la médiane du revenu rajusté pour tenir compte.
2. Données pour les personnes de 16 ans et plus.
3. Données pour les personnes de 60 ans et plus.

Figure 1.1.d TAUX D'INCAPACITÉ SELON LE TYPE D'INCAPACITÉ ET L'ÂGE DE LA PERSONNES

L'incapacité est une limitation d'activités qui découle d'un état, d'une condition ou d'un problème de santé physique ou mentale de longue durée.

Une incapacité de mobilité est une difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres, à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches, à transporter un objet de 5 kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de 20 minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre (Québec. ISQ, 2013a).



DES STYLES DE VIE QUI VARIENT SELON LES CHOIX ET LES CONTRAINTES DES ÂÎNÉS

IMPLICATION BÉNÉVOLE

- En 2013, au Québec, près d'une personne aînée sur quatre consacrait du temps à des activités bénévoles. Si la proportion de bénévoles est plus faible chez les aînés comparativement aux autres groupes d'âge, le nombre moyen d'heures consacrées annuellement au bénévolat est, quant à lui, beaucoup plus important chez les personnes âgées (Statistique Canada, 2013, cité dans Québec. MFA, 2018).
- L'aide fournie par les aînés est par ailleurs souvent non encadrée, ce qui la rend invisible. Elle comprend le magasinage, la conduite de véhicules pour d'autres personnes, la garde d'enfants et les travaux ménagers, d'entretien et de jardinage.
- Les plus jeunes aînés (âgés de 65 à 74 ans) demeurent plus susceptibles d'apporter ce genre d'aide que celles de 75 ans et plus (Charpentier et collab., 2010).

SITUATION DE LOGEMENT

- Contrairement aux idées reçues, seulement 4 % des personnes âgées sont hébergées dans le système public (ressources intermédiaires, ressources de type familial ou CHSLD) (CdRV et CAMF, 2016), alors que la vaste majorité des aînés résident dans leur domicile (maison, logement en copropriété ou en location). Au Québec, la proportion des aînés de 75 ans et plus vivant en résidence privée ou à but non lucratif est estimée à 18 % (SCHL, 2018).
- Plus de la moitié des aînés québécois (51 %) habitent dans une maison individuelle non attenante, une proportion qui est d'ailleurs semblable à celle de l'ensemble de la population québécoise (Statistique Canada, 2016a).
- Près des deux tiers (64 %) des ménages québécois dont le principal soutien est âgé de 65 ans ou plus sont propriétaires (Statistique Canada, 2016, cité dans Québec. MFA, 2018). On note cependant une hausse de la proportion de locataires avec l'avancement en âge du principal soutien du ménage.

Tableau 1.1.a PROPORTION DES MÉNAGES LOCATAIRES SELON L'ÂGE

MÉNAGES LOCATAIRES
■ 55 à 64 ans: 31 %
■ 65 à 74 ans: 33 %
■ 75 à 84 ans: 38 %
■ 85 ans ou plus: 46 %

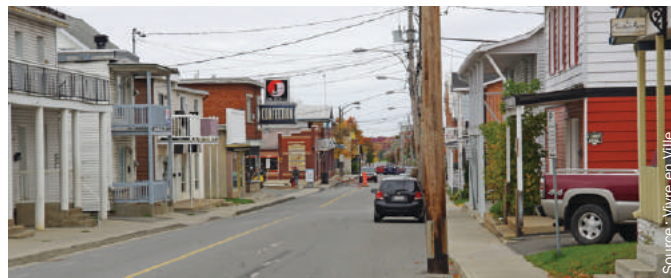
Source : Statistique Canada, 2016, cité dans Québec. MFA, 2018.

- En 2016, 24 % des ménages québécois dont le principal soutien était âgé de 65 ans ou plus consacraient 30 % ou plus de leur revenu au logement. Cette proportion augmente à mesure que s'élève l'âge du principal soutien : de 21 % lorsqu'il est âgé de 65 à 74 ans, elle passe à 26 % lorsqu'il a entre 75 et 84 ans, pour atteindre 34 % dans les ménages principalement soutenus par une personne de 85 ans ou plus (Statistique Canada, 2016, cité dans Québec. MFA, 2018).

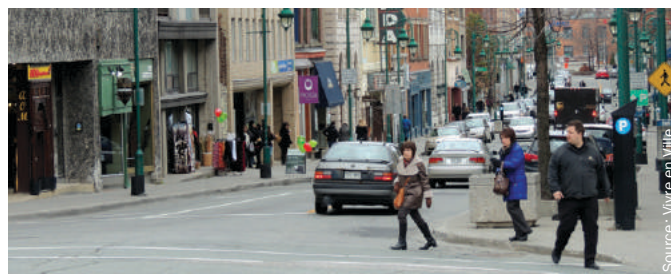
MOYENS DE DÉPLACEMENTS

- Une grande majorité des aînés sont susceptibles de se déplacer en conduisant leur voiture, puisque 69 % des personnes de 65 ans et plus détiennent un permis de conduire (SAAQ, 2015, cité dans Negron-Poblete et Séguin, 2018).
- Les différences sont toutefois marquées au sein de la population aînée québécoise :
 - Alors que 42 % des femmes n'ont pas de permis de conduire, seulement 17 % des hommes sont dans la même situation.
 - La proportion des aînés titulaires d'un permis de conduire baisse avec l'âge : elle passe de 32 % chez les personnes de 85 à 89 ans à 12 % chez les personnes de 90 ans et plus.
- La dépendance à l'automobile soulève la question préoccupante, particulièrement chez les aînés, de l'arrêt de conduite à cause d'incapacités ou du retrait du permis de conduire, surtout dans les milieux aménagés exclusivement en fonction de l'automobile (absence de services de proximité et/ou desserte inadéquate en transport collectif). Cette cessation peut avoir des impacts non seulement sur la nature de la mobilité, mais aussi sur le bien-être et l'autonomie des aînés (Vandersmissen, 2012 ; Lord et collab., 2009).

Figures 1.1.e-f



Source : Vivre en Ville



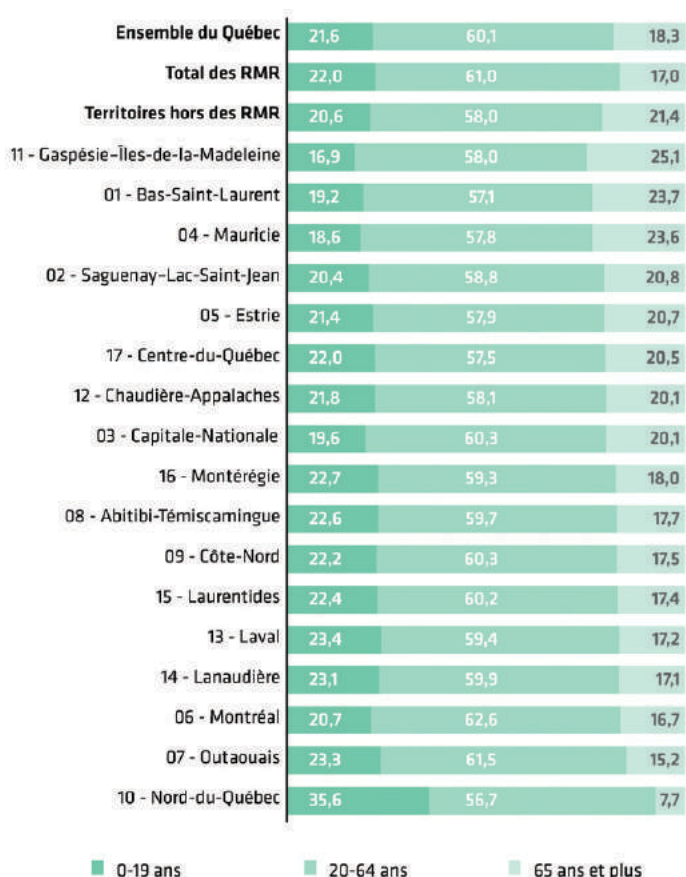
Source : Vivre en Ville



UN VIEILLISSEMENT QUI VARIE SELON LE MILIEU DE VIE

LA DISTRIBUTION SPATIALE DES AÎNÉS AU SEIN DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Figure 1.1.g POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES GRANDS GROUPES D'ÂGE



Source: Statistique Canada, 2016b.

- Le vieillissement démographique se produit de manière inégale sur le territoire. Certaines régions connaissent un vieillissement démographique accéléré (p. ex. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine: 25% d'aînés), tandis que d'autres (p. ex. Nord-du-Québec: 8% d'aînés) sont composées d'une population plutôt jeune (Statistique Canada, 2016b).
- La proportion d'aînés varie en outre au sein même des régions, d'une municipalité à l'autre, voire entre les différents quartiers d'une ville (Statistique Canada, 2016b).
- Au Québec, environ 65% des personnes de 65 ans et plus vivent dans une région métropolitaine (Saguenay, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal ou Gatineau) (Statistique Canada, 2016, cité dans Marois et collab., 2018).
- À Montréal et à Québec (RMR), on observe une tendance à l'éparpillement des personnes âgées sur le territoire métropolitain:
 - Tandis qu'en 1981 le vieillissement se concentrait surtout dans les quartiers centraux (Séguin et collab., 2012), il se concentrait, en 2006, plutôt dans les premières couronnes de banlieue, typiques de l'après-guerre, aménagées en fonction de l'automobile.
 - Dans un avenir rapproché, les municipalités de première, voire de deuxième couronne de banlieue, devront donc se préparer à répondre aux besoins d'un nombre croissant d'aînés.
- Hors des régions métropolitaines, les personnes âgées représentent un pourcentage plus élevé de l'ensemble de la population (21%) que dans les régions métropolitaines (17%) (Statistique Canada, 2016b).
- Même si la majeure partie des aînés vivent dans les régions métropolitaines, les petites et moyennes collectivités, qui disposent de moins de ressources pour aménager et planifier, doivent néanmoins faire l'objet d'une attention particulière en matière de milieux de vie favorables à un vieillissement actif.

LES AÎNÉS D'AUJOURD'HUI NE SONT PEUT-ÊTRE PAS CEUX DE DEMAIN

Dresser un portrait des aînés doit prendre en considération les effets de génération : les *baby-boomers* se différencient des cohortes plus âgées et, probablement, des cohortes qui suivront. D'une génération à l'autre, les préférences et les besoins des aînés ne sont pas identiques, notamment en matière de logement et de transport. Le profil des familles a également évolué au cours des dernières décennies, ce qui a des conséquences sur les soins et le soutien qui peuvent être apportés aux aînés par les parents et les amis. Les familles sont moins nombreuses et il y a donc moins d'enfants pour se partager la tâche de prendre soin d'un parent âgé. En outre, la proportion des aînés divorcés ou jamais mariés augmente : les personnes vivant seules ne peuvent donc pas compter sur leur conjoint(e) comme proche aidant(e) lorsque leur état de santé se détériore (Vézina et Turcotte, 2011; Milan et collab., 2014).

DES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT QUI VARIENT SELON LES TERRITOIRES

Les milieux (quartiers urbains, municipalités rurales, etc.) offrent des niveaux différenciés de services et d'équipements, tant par le type que la qualité. Vivre dans des milieux mal pourvus de ressources, dégradés ou inadaptés peut entraîner un faible niveau de bien-être et nuire à la participation sociale des aînés (Billette et collab., 2013; Negron-Poblete et collab., 2017).

Les municipalités québécoises sont encouragées par le gouvernement du Québec, via les politiques publiques et les programmes, à tenir compte des aînés dans leurs interventions d'aménagement et leur gestion (Séguin, 2011). Toutefois, les tendances et les dynamiques à l'œuvre varient selon la taille de la collectivité, le type (réalité rurale, urbaine ou périurbaine) et son rôle au sein de la région (p. ex. une municipalité qui constitue un pôle principal de sa MRC par opposition à une petite collectivité peu desservie en services). En outre, la capacité d'une collectivité à assumer les coûts des équipements ou des services offerts aux citoyens varie d'un milieu à l'autre, ce qui a un impact sur les conditions de vie des aînés. Il est donc indispensable d'adapter les approches et les solutions à chaque collectivité pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Certains enjeux sont propres au milieu de vie dans lequel réside l'individu âgé, tandis que d'autres sont transversaux et s'appliquent à tout type de collectivité :

- Les milieux ruraux de faible densité ou encore les périphéries des métropoles sont souvent aménagés en fonction de l'automobile (Negron-Poblete et Séguin, 2018). Ces territoires se caractérisent notamment par des rues en cul-de-sac, des services et des commerces éloignés des lieux de résidence, l'absence de trottoirs ou des trottoirs en mauvais état, le manque de bancs pour se reposer, du temps insuffisant pour traverser les grandes artères à pied et une desserte déficiente, voire absente, de transport collectif.
- La dévitalisation de certains noyaux villageois et la disparition de commerces de proximité dans de petites localités génèrent des conditions défavorables au maintien d'une qualité de vie adéquate chez les aînés.
- Le maintien des personnes âgées dans les milieux de vie où elles souhaitent vivre est compromis lorsque leurs choix résidentiels sont limités et ne permettent pas de répondre à leurs souhaits et à leurs besoins (CdRV et CAMF, 2016; Séguin et collab., 2017), notamment sur le plan :
 - de l'adaptation du domicile (ascenseur, rampe, services dont repas offerts sur place);
 - de l'abordabilité du logement;
 - du type de logement (taille, mode d'occupation, etc.);
 - de l'environnement urbain et des services ou des commerces offerts dans le voisinage.

DES PRIORITÉS D'ACTION POUR FAVORISER LE VIEILLISSEMENT ACTIF

Des besoins multiples

Penser aux aînés, c'est porter une attention particulière à une population hétérogène ayant des besoins multiples et reconnaître leurs qualités, leurs aptitudes et leurs contributions, ainsi que leurs difficultés, leurs fragilités et leurs vulnérabilités. Cela signifie leur attribuer un rôle d'acteur, leur donner la parole, notamment dans les décisions qui les concernent (Paris et collab., 2013; Séguin et collab., 2015). Une telle attitude implique également d'anticiper l'évolution potentielle des besoins et des aspirations de la population vieillissante au fil des générations.

Façonner l'environnement bâti pour favoriser le vieillissement actif

Les milieux de vie influencent fortement la santé des aînés et leur participation sociale (Annear et collab., 2014; Raymond et collab., 2008). Les MRC et les municipalités doivent donc opter pour des stratégies d'aménagement inclusives qui répondent aux attentes et aux désirs de tous, y compris des personnes plus vulnérables ou en perte d'autonomie. Pour y parvenir, certains ajustements doivent être apportés aux pratiques municipales en aménagement et en urbanisme, tant aux échelles du bâtiment, de la rue, du quartier et qu'à l'échelle l'agglomération.

Vivre en Ville vise le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun. Pour y parvenir, son équipe s'intéresse particulièrement au lien entre l'environnement bâti et la santé en général (Vivre en Ville, s.d.a), à la mobilité durable (Vivre en Ville, s.d.b), à la localisation des activités (Vivre en Ville, s.d.c), aux systèmes alimentaires (Vivre en Ville, s.d.d; s.d.e), ou encore aux questions sociales telles que l'équité (Vivre en Ville, s.d.f), l'abordabilité du logement (Vivre en Ville, s.d.g) et le vieillissement démographique (Vivre en Ville, s.d.h). Cependant, lorsqu'il est question de dresser un portrait plus complet et plus fin des personnes âgées et d'analyser toutes les nuances de cette population, Vivre en Ville réfère aux différents spécialistes québécois qui travaillent sur le vieillissement, dont voici une sélection :

- [Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, CIUSSS de la Capitale nationale](#)
- [Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal](#)
- [Centre de recherche sur le vieillissement \(CdRV\), affilié à l'Université de Sherbrooke](#)
- [Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne, UQAM](#)
- [Chaire de recherche sur le vieillissement, Université Laval](#)
- [Équipe de recherche en partenariat VIES \(Vieillissements, exclusions sociales et solidarités\)](#)
- [Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés](#)
- [Institut universitaire de gériatrie de Montréal](#)



COMMENT AMÉNAGER DES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF ?

De nombreuses initiatives, à différentes échelles, visent à améliorer les conditions de vieillissement de la population. Toutefois, rares sont les actions qui lient concrètement les enjeux du vieillissement aux questions touchant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

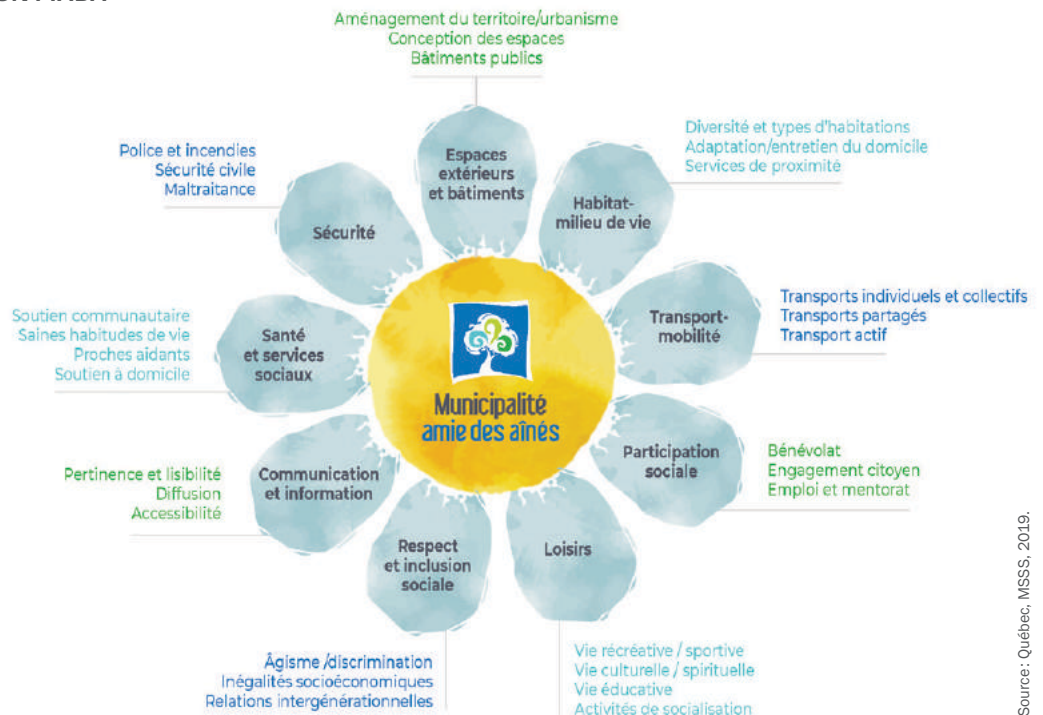
De plus en plus de MRC et de municipalités ont à cœur d'améliorer les conditions de vie des aînés, comme en témoigne l'engagement pour la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) (Québec, 2009; Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, 2014; Québec, 2016), ou encore les nombreuses politiques familiales, de développement social, ou d'accessibilité universelle mises en place au Québec. Cependant, ces démarches et ces politiques ne sont pas toujours bien liées à des interventions territoriales qui peuvent influencer de façon structurante le devenir à moyen et long termes des milieux de vie. En effet, les services municipaux qui mènent et portent le plus souvent les réflexions municipales sur les aînés sont généralement responsables de la vie communautaire, de la participation sociale ou encore des loisirs, mais rarement de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. L'analyse territoriale peut par conséquent faire défaut, ce qui conduit à un faible ancrage des recommandations dans le territoire, limite la portée des politiques élaborées et réduit les possibilités de concrétisation de ces dernières.

Dans les MRC et les municipalités, les aménagistes et les urbanistes sont déjà responsables d'élaborer des documents de planification et des règlements exigeants pour leur territoire, dont le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme et différentes planifications fines (p. ex. le PPU). Ils sont aussi chargés de participer à la conception des projets d'aménagements publics et d'évaluer la conformité des projets immobiliers privés aux objectifs municipaux. Pour inciter ces intervenants à s'impliquer dans la réflexion sur les aînés, il faut leur proposer une démarche de travail qui, d'une part, empruntera leur vocabulaire et, d'autre part, pourra s'intégrer à leurs obligations quotidiennes plutôt que de s'ajouter à leur fardeau.

Vivre en Ville propose ici une démarche urbanistique qui illustre comment il est possible de mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme à la réflexion sur le vieillissement actif de la population (mais aussi à celle sur l'adoption de saines habitudes de vie par le reste de la population) et donc d'intégrer plus systématiquement le vieillissement actif aux exercices municipaux de planification du territoire.

Figure 1.2.a LES CHAMPS D'ACTION MADA

La démarche MADA cherche à adapter les politiques, les services et les structures des municipalités participantes afin de favoriser la participation des aînés ainsi que la concertation et la mobilisation de toute la communauté pour que les milieux de vie correspondent davantage aux besoins des aînés (Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, 2014). Pour y arriver, la démarche MADA touche neuf à dix champs d'action. La démarche urbanistique proposée par Vivre en Ville met plus particulièrement l'accent sur les espaces extérieurs et les bâtiments, le transport et l'habitat. Toutefois, elle touche également indirectement aux autres champs d'action.



Source : Québec, MSSS, 2019.



DES RETOMBÉES POSITIVES POUR TOUS

Penser aux aînés, c'est porter une attention particulière à une population diversifiée (cf. [Portrait des aînés](#)) ayant des besoins multiples. Mais mener à bien une démarche urbanistique adoptant une « perspective aînés » est non seulement utile pour créer des milieux de vie favorables à un vieillissement actif ou améliorer les milieux déjà établis, mais aussi pour répondre à une panoplie d'enjeux qui touchent la population en général. La démarche urbanistique proposée par Vivre en Ville, visant une conception universelle des aménagements, au bénéfice des personnes de tous les âges, évite de nourrir des représentations négatives des aînés vu comme un fardeau pour la société, et augmente les chances que les municipalités y adhèrent. En ce sens, la démarche proposée par Vivre en Ville permet une réflexion approfondie sur :

- la **vitalité des cœurs de quartier et du centre-ville**, en lien avec la présence **de commerces et de services de proximité** (cf. [F.1 Activités de proximité](#));

- la **diversité de l'offre résidentielle destinée aux aînés**, l'émergence et le maintien de milieux de vie de qualité (cf. [F.2 Habitation](#));
- la **sécurité et le confort des déplacements** pour les personnes à mobilité réduite, les enfants, les jeunes familles, etc. (cf. [F.3 Déplacements](#));
- la **convivialité des parcs et des espaces publics** pour favoriser leur appropriation par tous (cf. [F.4 Espaces publics inclusifs](#)).

Chacun de ces enjeux fait l'objet d'une fiche qui, d'une part, présente les défis spécifiques auxquels font face les aînés, particulièrement les plus vulnérables (notamment ceux ayant des maladies, des incapacités ou des ressources financières ou matérielles limitées) et, d'autre part, propose des interventions urbanistiques permettant de mieux répondre à leurs besoins.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE URBANISTIQUE

Selon le degré d'avancement de sa réflexion en ce qui concerne les aînés, il est possible pour une MRC ou une municipalité d'intégrer la présente démarche urbanistique à différents moments (cf. [M.3 Grille d'évaluation](#)). En effet, celle-ci comprend six étapes :

1. Mobiliser les élus
2. Établir un diagnostic
3. Définir collectivement un devenir souhaitable
4. Traduire les objectifs dans un projet urbanistique
5. Mettre en œuvre les actions
6. Évaluer les actions et ajuster les moyens

1. MOBILISER LES ÉLUS

Le projet urbanistique axé sur l'aménagement de milieux de vie favorables à un vieillissement actif est un projet collectif qui repose d'abord et avant tout sur l'engagement et la détermination des élus et des décideurs locaux. La volonté politique doit être au rendez-vous pour favoriser le bon déroulement de chacune des étapes de la démarche et pour s'assurer que le projet urbanistique sera mis en œuvre à la suite de son adoption.

2. ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

Un diagnostic en trois temps

Réaliser une **analyse morphologique urbanistique**, qui met en lumière les caractéristiques physicospatiales du territoire, pour bien connaître le milieu d'intervention :

- localiser finement **les activités sur le territoire** ;
- identifier **les réseaux et les types de voies** ;
- caractériser **le tissu urbain** ;
- identifier (ou définir) **les centralités**.

Effectuer un **portrait socioéconomique** de la population pour en apprendre sur les conditions de vie des citoyens, particulièrement des aînés, et sur leurs pratiques quotidiennes.

Identifier **les acteurs**, publics ou privés, qui œuvrent sur le territoire. L'identification des politiques, des programmes et des plans d'action permet de connaître le contexte, les ambitions et les orientations de la collectivité.





UN DIAGNOSTIC ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DES ÂÎNÉS

Voici quelques questions qui permettent d'approfondir le diagnostic territorial en fonction de certaines considérations reliées aux modes de vie des aînés.

ANALYSE MORPHOLOGIQUE URBANISTIQUE

- Où se trouvent les lieux d'implication et de bénévolat sur le territoire? Quels sont les équipements publics ou communautaires qui offrent des activités pour aînés? Quels sont les commerces qui sont des destinations prisées par les aînés?
- Où se trouvent les établissements de soins ou les services axés sur la santé (hôpitaux, CHSLD, cliniques, pharmacies, etc.)?
- Quelles rues sont bordées de trottoirs? Quelle est la qualité des trottoirs (dimension, état et entretien)? Y a-t-il des bancs à intervalle régulier permettant aux aînés de prendre des pauses en chemin?
- Y a-t-il des lieux particulièrement accidentogènes (accidents impliquant des piétons) qu'il faudrait réaménager pour les sécuriser?
- Quels sont les services de transport offerts sur le territoire de la MRC ou de la municipalité? Quelle est leur fréquence? Comment sont aménagés les arrêts et les aires d'attente du transport collectif?



Pour aller plus loin

Les municipalités MADA devraient se référer au diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche MADA pour compléter le portrait de leur territoire (Québec, 2009; Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, 2014; Québec, 2016).

PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE

- Quelle est la proportion des personnes âgées dans votre municipalité? Où habitent-elles? Sont-elles concentrées dans un secteur particulier?
- Quel est leur profil socioéconomique? Y a-t-il des personnes plus vulnérables auxquelles il faudrait apporter une attention particulière (par ex. des personnes à faible revenu)?
- Quelles sont les habitudes des aînés en matière de transport et de mobilité? Quels sont leurs motifs de déplacements? Quelles sont leurs principales destinations?

IDENTIFICATION DES ACTEURS PUBLICS OU PRIVÉS

- Quels organismes ou entreprises desservent une clientèle aînée? Par exemple:
 - Établissements de soins et de santé (hôpitaux, CHSLD, CLSC, cliniques, etc.)
 - Carrefours d'action bénévole
 - Promoteurs immobiliers
 - Groupes de ressources techniques (GRT)
 - Organismes communautaires
 - Commerçants
 - Corporations de développement local, communautaire ou économique
- Ces organismes et ces entreprises ont-ils des projets d'aménagement (déménagement, agrandissement, rénovation, etc.) en cours ou à venir?

AVANT D'ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ !

Bien qu'elle soit importante tout au long de la démarche, la consultation est essentielle à l'étape du diagnostic. En effet, un tel exercice permet de mieux appréhender les enjeux vécus par la population, notamment les personnes âgées, mais aussi d'affiner la compréhension du territoire. Par ailleurs, les activités de consultation à l'étape du diagnostic permettent d'instaurer une collaboration entre la Municipalité, les citoyens, et les acteurs impliqués. Cette collaboration sera ensuite fort utile tout au long de la démarche (cf. [M.1 Concertation](#)).



3. DÉFINIR COLLECTIVEMENT UN DEVENIR SOUHAITABLE

Après avoir rassemblé, à l'étape du diagnostic, toutes les informations relatives au territoire et cerné les enjeux en lien avec l'aménagement de milieux de vie favorables à un vieillissement actif, il importe de faire des choix. Pour encadrer ces décisions, il est nécessaire de se doter d'une vision de ce que souhaite devenir la collectivité.

Que veut-on transformer et améliorer ? À quoi le territoire devrait-il réalistement ressembler d'ici 10, 20 ou 30 ans ? Et surtout, quels moyens la collectivité pourra-t-elle déployer pour concrétiser ce devenir souhaitable ? C'est en établissant une vision, des orientations et des objectifs que la collectivité pourra répondre à ces questions.

■ **La vision** définit à gros traits le devenir souhaitable de la collectivité : la cible à court, moyen ou long terme. Il s'agit d'un bref énoncé qui, bien qu'important, suscite rarement de grands débats, puisque les aspirations et les valeurs communiquées sont souvent assez bien acceptées.

- **Les orientations** permettent de préciser le chemin à emprunter pour atteindre la cible.
- **Les objectifs**, enfin, déterminent les étapes à franchir pour atteindre la cible à terme. Ils peuvent dès maintenant être déclinés en actions concrètes, mais seront traduits en stratégies d'aménagement et en interventions à l'étape du projet urbanistique.

L'élaboration de la vision du devenir souhaitable de la collectivité constitue une occasion idéale de participation citoyenne : chacune de ses composantes devrait être discutée, débattue et améliorée grâce à l'interaction avec les citoyens, dont font partie les aînés, et les acteurs concernés par la réflexion, dont les différents services de la MRC ou de la municipalité.

Figure 1.2.b LE PLAN COMME OUTIL DE DISCUSSION



Figure 1.2.c CONSULTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE À GATINEAU



4. TRADUIRE LES OBJECTIFS DANS UN PROJET URBANISTIQUE

Le projet urbanistique est au cœur de la démarche d'aménagement. Il permet d'ancrer dans le territoire la vision du devenir souhaitable de la collectivité. Il prend la forme d'un plan indiquant clairement les formes et les activités envisagées pour son (re)développement et précise les modalités de sa mise en œuvre : **où**, **comment** et **quand** intervenir. Il illustre les choix d'urbanisation souhaitables, reflète la capacité d'accueil des milieux déjà urbanisés et précise comment employer et répartir la croissance ou les investissements dans l'espace.

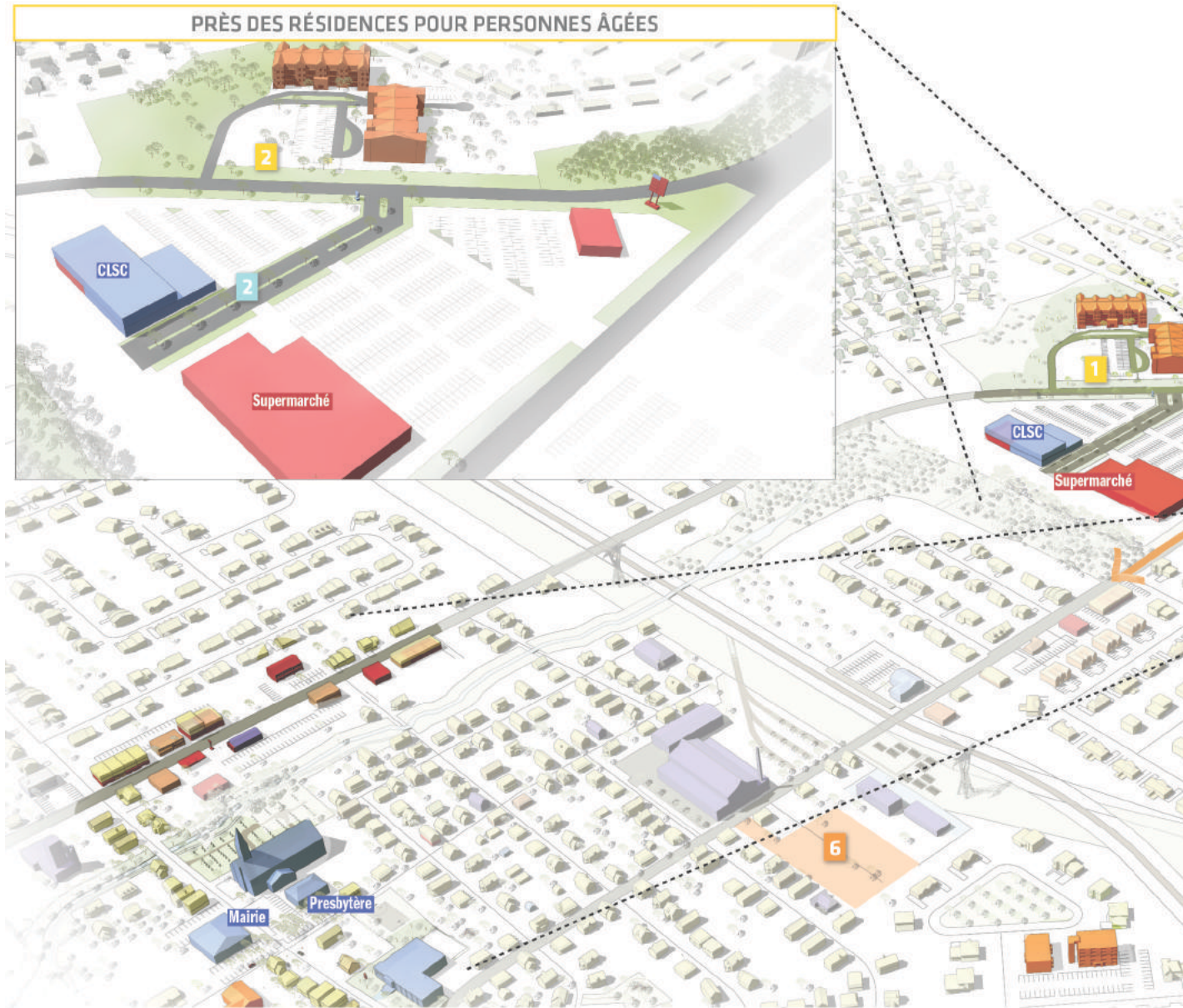
Ainsi, le projet urbanistique doit s'incarner dans un plan, largement imagé, présentant les différentes interventions urbaines issues de la vision du devenir souhaitable. Orienté sur la création de milieux de vie favorables à un vieillissement actif,

mais ouvert à l'ensemble des enjeux auxquels fait face la population en matière d'aménagement, le projet doit notamment inclure l'implantation d'activités de proximité (cf. [F.1 Activités de proximité](#)), les besoins résidentiels des aînés (cf. [F.2 Habitation](#)), le réseau de déplacement local et régional (cf. [F.3 Déplacements](#)) et l'offre d'espaces publics inclusifs (cf. [F.4 Espaces publics inclusifs](#)). Le plan devient ainsi un outil de dialogue entre les différents intervenants concernés par la transformation du territoire : d'une part, les décideurs et la population ; d'autre part, les professionnels municipaux et les acteurs de la mise en œuvre, dont les promoteurs immobiliers.



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

Figure 1.2.d



À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

- 1 Discontinuités de la trame urbaine et manque de connexions entre les ensembles bâtis
- 2 Forme urbaine distendue accordant une large place à l'automobile
- 3 Voie inhospitalière aux déplacements actifs
- 4 Offre résidentielle peu diversifiée
- 5 Discontinuités entre les ensembles résidentiels et les concentrations d'activités
- 6 Parcelles sous-utilisées

DANS LE NOYAU CIVIQUE ET PAROISSIAL

- 1 Absence d'espaces publics structurants
- 2 Absence de services de proximité



DANS LE NOYAU CIVIQUE ET PAROISSIAL

PRÈS DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

- 1 Manque d'intégration urbaine des résidences pour personnes âgées par rapport aux centralités
- 2 Complexe de résidences mal implanté, avec des barrières majeures pour les déplacements actifs

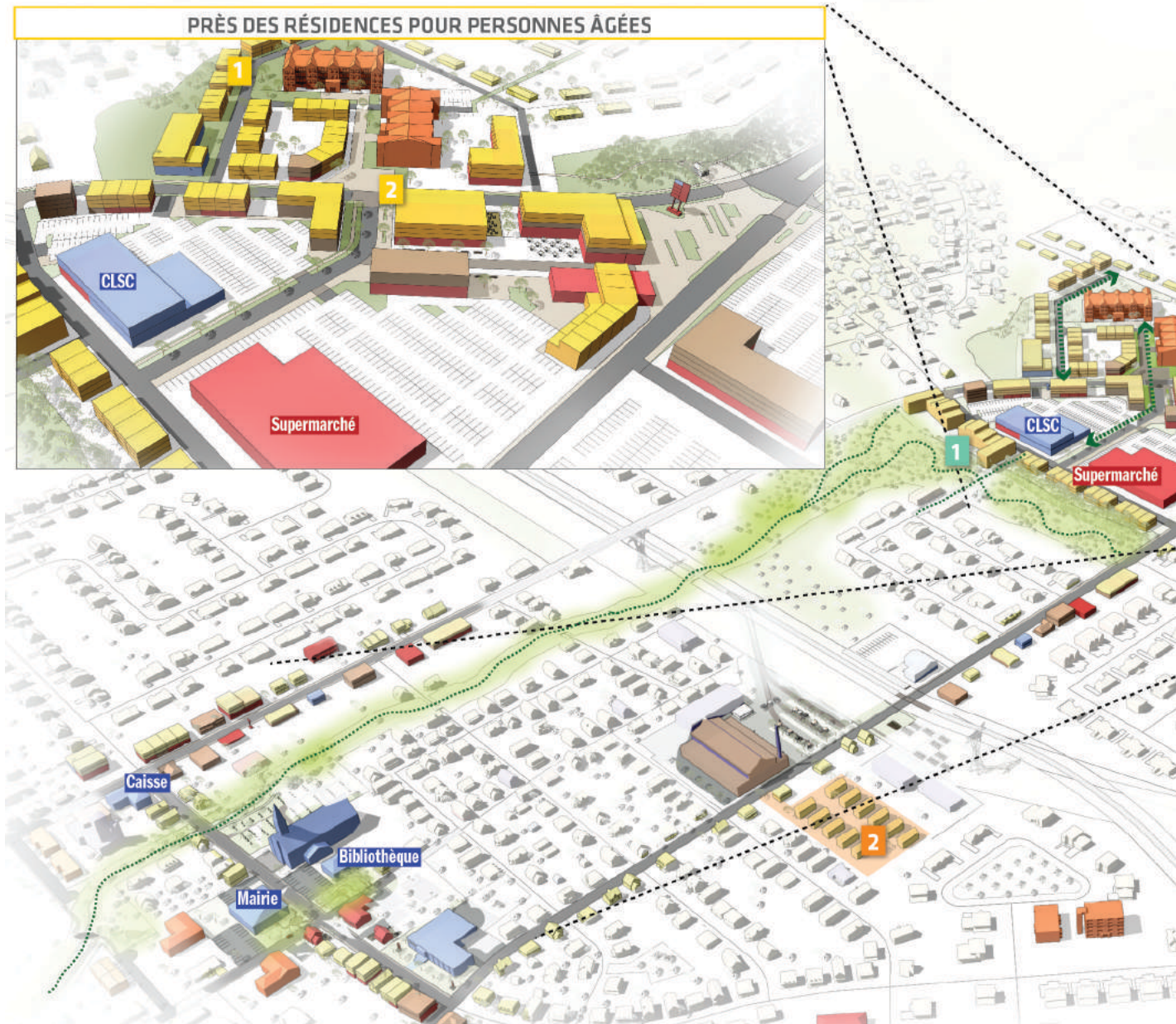
AUX ABORDS DU CENTRE HOSPITALIER OU DU CLSC

- 1 Centre hospitalier ou CLSC excentré
- 2 Mauvaise accessibilité en transport collectif
- 3 Milieu inhospitalier pour les déplacements actifs



TRADUIRE LES OBJECTIFS DANS UN PROJET URBANISTIQUE

Figure 1.2.e



À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

- 1 Augmentation de la perméabilité de la trame urbaine et réduction des distances à parcourir
- 2 Construction des parcelles sous-utilisées dans la centralité secondaire
- 3 Diversification de l'offre résidentielle pouvant accueillir une clientèle aînée
- 4 Consolidation du parcours structurant (p. ex. construction des friches urbaines, réaménagement des intersections, ajout de mobilier, trottoir, arrêts de transport collectif)

DANS LE NOYAU CIVIQUE ET PAROISSIAL

- 1 Mise en réseau des espaces publics ouverts
- 2 Aménagement de nouveaux équipements collectifs au cœur de la centralité principale (p. ex. bibliothèque bien localisée et bien implantée)
- 3 Aménagement d'une place publique inclusive au cœur de la centralité principale pouvant accueillir une programmation ludique et événementielle variée



DANS LE NOYAU CIVIQUE ET PAROISSIAL

PRÈS DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

- 1 Intégration urbaine des résidences pour personnes âgées dans un quartier complet
- 2 Complexe de résidences bien implanté, avec des intersections sécuritaires, du mobilier urbain, un accès direct vers le supermarché, etc.

AUX ABORDS DU CENTRE HOSPITALIER OU DU CLSC

- 1 Accès sécuritaire et convivial aux établissements de santé (p. ex. sécurisation des déplacements, implantation de mesures visant à encourager les usagers à utiliser les transports collectifs)

PARC LINÉAIRE

- 1 Sécurité et confort des déplacements (p. ex. mobilier urbain permettant de se reposer, pavage antidérapant)
- 2 Présence de toilettes publiques



5. METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS

Concrétiser le projet grâce aux documents de planification et aux règlements d'urbanisme

Le projet urbanistique se veut une référence à partir de laquelle élaborer les documents de planification et de réglementation qui encadrent l'évolution d'une collectivité. Ainsi, une fois le projet accepté par les différentes parties prenantes, il importe de préciser les modalités de mise en œuvre des actions, en agissant notamment sur les outils de planification et d'intervention à la disposition de la municipalité (cf. [M.2 Concrétisation du projet urbanistique](#)).

Intervenir de façon structurée

Le projet urbanistique étant destiné à être réalisé à long terme, il est important de décliner sa mise en œuvre dans un plan d'action.

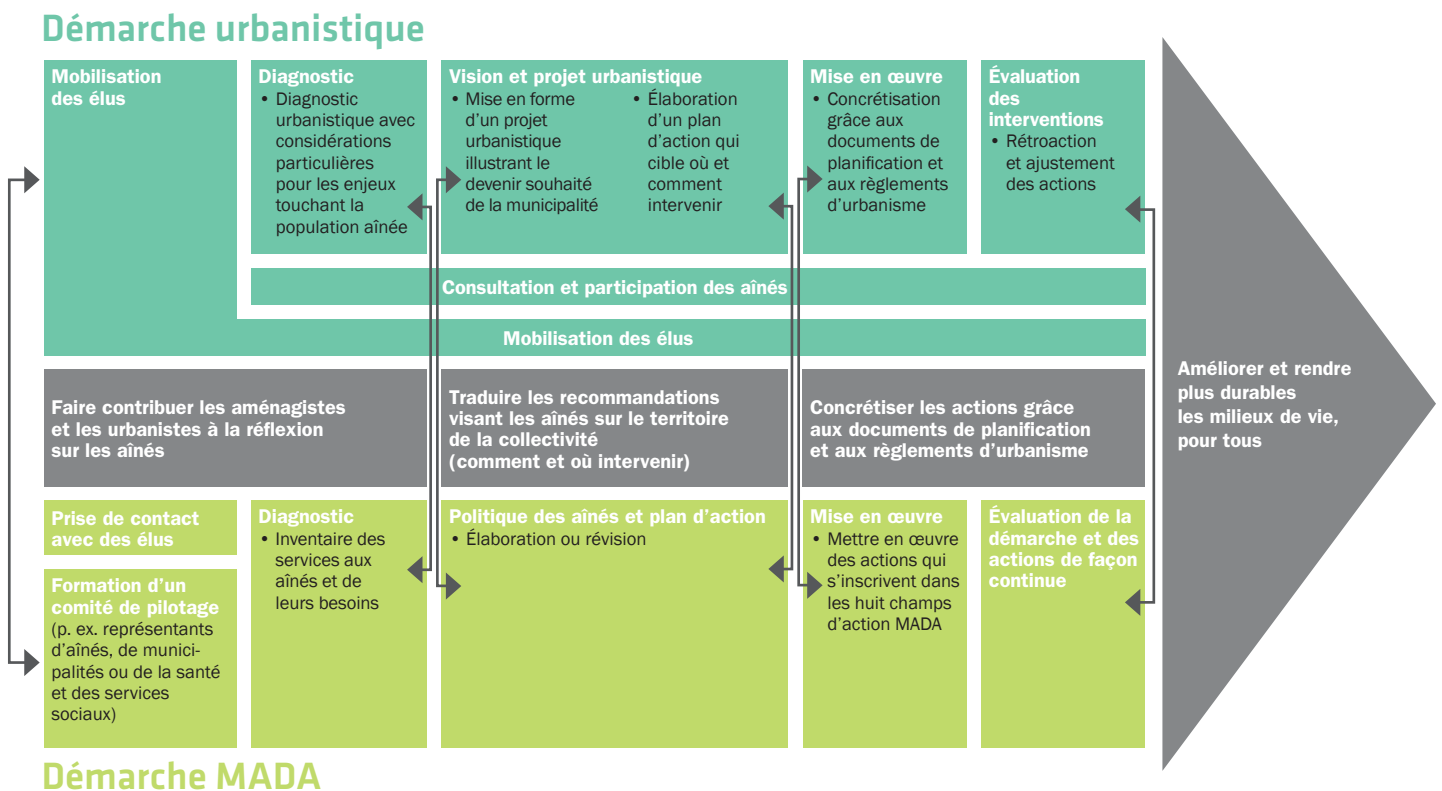
La mise en œuvre du projet urbanistique exige de faire des choix, souvent délicats, et de concentrer les efforts, notamment en matière d'investissements, sur les interventions les plus porteuses. Il est nécessaire d'oser favoriser certains milieux plutôt que d'autres (selon la localisation, les opportunités, et les besoins) afin de respecter la vision élaborée. Ce n'est que de cette façon que l'efficacité des interventions, dans un contexte de moyens nécessairement limités, pourra être optimale (cf. [M.3 Plan d'action](#)).

6. ÉVALUER LES ACTIONS ET AJUSTER LES MOYENS

Dans la démarche urbanistique proposée par Vivre en Ville, le diagnostic dresse le portrait de l'état « initial » du territoire. Il offre un cadre de référence à partir duquel évaluer l'efficacité des actions qui seront réalisées, plus précisément leurs impacts

sur les milieux de vie. Il est possible que l'on constate, en cours de route, que le chemin choisi pour concrétiser le projet urbanistique n'est pas le bon et qu'on doit ajuster les moyens d'y arriver en conséquence.

Figure 1.2.f DEUX DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES



DES FICHES THÉMATIQUES POUR PLANIFIER LES MILIEUX
DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF

SE LOGER, SORTIR SE DÉPLACER, S'ARRÊTER



Source: Vivre en Ville



F.1 ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ



RÉPONDRE À NOS BESOINS QUOTIDIENS QUEL QUE SOIT NOTRE ÂGE !

Les activités de proximité permettent de répondre à des besoins du quotidien en offrant des biens et des services de consommation courante. Toutefois, dans un contexte où les milieux urbanisés sont de plus en plus étalés, on assiste à l'éparpillement de ces activités sur le territoire (Vivre en Ville, s.d.c). Ainsi, les commerces et les services de proximité tendent à se déplacer des noyaux urbains vers des terrains périphériques déconnectés des milieux de vie. La notion de proximité des services devient alors relative et leur accessibilité s'en voit diminuée, posant un défi de taille pour certaines populations, notamment les personnes âgées.

En effet, avec l'âge, les aînés ont tendance à réduire les distances parcourues en voiture et à fréquenter des lieux plus près de leur domicile (Lord et Després, 2011). Par ailleurs, les déplacements à pied peuvent devenir plus difficiles pour certains aînés, ce qui les pousse à réduire le nombre de sorties quotidiennes et à bien planifier leurs parcours (Lord et Negron-Poblete, 2014). L'accès facile et sécuritaire aux destinations du quotidien est donc un enjeu important pour les aînés, notamment lorsqu'on considère que ces lieux ne sont pas fréquentés uniquement pour consommer et qu'ils ont des conséquences sur les activités pratiquées par les aînés, leur vie sociale et leur capacité à demeurer autonomes et actifs (p. ex. faire les emplettes, aller à la banque) (Charpentier et collab., 2010). D'ailleurs, la localisation et l'accessibilité des services clés sur le parcours sont considérées avoir un impact sur la décision d'entreprendre une marche. Si l'on trouve sur son trajet les commerces et les services dont on a besoin au quotidien, il est plus probable que l'on s'y rende à pied (Cliche, 2009); en région urbaine, la proximité a comme effet de doubler les chances de marcher quotidiennement, tandis qu'un environnement convivial et agréable à la marche les quadruplera (Laforest, 2012).

QUEL EST LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS ?

La MRC et la municipalité peuvent jouer un rôle de premier plan dans la création et le maintien d'une offre d'activités de proximité à même de répondre aux besoins d'une clientèle aînée. À l'aide d'un diagnostic territorial ciblant cette population, elles peuvent déterminer les endroits les plus stratégiques pour implanter de nouveaux commerces, encourager le maintien des concentrations commerciales judicieusement localisées et adapter les lieux de consommation aux besoins des aînés. Elles peuvent en outre influencer l'accès aux services de santé, aux équipements municipaux, aux services communautaires et aux loisirs.

Figure 2.1.a

PLUS QU'UNE QUESTION DE MAGASINAGE !



LES ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ : OÙ ET COMMENT INTERVENIR ?

L'IMPORTANCE DE BIEN CONNAÎTRE SON TERRITOIRE

Identifier l'emplacement des activités de proximité sur le territoire

De manière générale, la carte de localisation des activités socioéconomiques (résidences, commerces, services, bureaux, institutions, industries, etc.) permet d'identifier leur distribution sur un territoire donné et de les caractériser. Dans le cadre d'un diagnostic cherchant à assurer l'accès aux activités de proximité à des personnes âgées, il peut être intéressant de raffiner la typologie des activités habituellement utilisée pour identifier les activités de proximité susceptibles d'attirer une clientèle âgée. Ainsi, en plus des commerces et des services de proximité habituels (épiceries, pharmacies, dépanneurs, etc.), il est pertinent de s'intéresser aux :

- commerces de restauration :
 - Si la grande diversité des établissements de restauration ne permet pas de faire de lien direct avec les saines habitudes de vie, ce type de commerce permet de combler certains besoins alimentaires. Ces établissements peuvent également constituer des lieux de rencontre et permettent de garder un réseau de contacts chez certains aînés (Séguin et collab., 2015);

- services privés, communautaires et de loisirs (au-delà des services de santé):
 - De nombreux services privés jouent un rôle important dans la vie quotidienne des aînés, influençant leur autonomie et leur bien-être. Il peut s'agir notamment de services bancaires et de services liés aux soins de la personne (coiffure, esthétique, soins des pieds, etc.);
 - À défaut de pouvoir dresser un portrait exhaustif des services communautaires et de loisirs, l'analyse de la localisation de certains d'entre eux, comme les lieux d'implication bénévole que les aînés sont susceptibles de fréquenter, peut aider à préciser le portrait de leurs besoins et de la situation.



Pour aller plus loin

La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) est une référence en matière de loisirs, d'événements et de ressources s'adressant aux aînés et elle a des réseaux dans chaque région administrative du Québec.

Figure 2.1.b UNE CENTRALITÉ ATTRAYANTE À COATICOOK



LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Si la municipalité possède une capacité d'action limitée en matière d'offre commerciale privée, elle joue toutefois un rôle central en matière d'équipements publics. Les équipements municipaux ou communautaires (bibliothèques, salles communautaires, etc.) sont des lieux importants pour limiter l'isolement des aînés. Pour cela, il est important d'assurer la présence, la proximité et l'accessibilité de ces équipements.

LES SERVICES DE SANTÉ

Les cliniques médicales ou les spécialistes en santé, tout comme les équipements de santé relevant du gouvernement provincial (hôpitaux, CHSLD, CLSC, etc.), sont souvent implantés en fonction d'une desserte régionale avec peu d'égard pour leur milieu d'insertion. Toutefois, ces lieux hautement fréquentés par une population âgée doivent non seulement être au cœur des milieux de vie, ils doivent aussi jouir d'une desserte par plusieurs modes de transport et d'un environnement accessible et sécuritaire. Ainsi, pour une MRC ou une municipalité, il est primordial de guider (notamment par la participation à un comité de travail et des documents d'urbanisme) la localisation de ces activités sur son territoire et de veiller à l'aménagement de leur environnement immédiat.

La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÏM) a élaboré à cet effet un guide d'intervention pour améliorer l'accès piéton aux établissements de santé et a documenté un projet pilote mené dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Consulter et écouter les aînés

La consultation est essentielle pour enrichir l'analyse du territoire et réaliser un diagnostic complet. Elle permet de se renseigner sur l'expérience vécue par les aînés. Par exemple, ce n'est pas parce qu'un commerce est localisé à proximité d'une habitation qu'une personne âgée optera nécessairement pour celui-ci (Apparicio et Séguin, 2006). La qualité du service, la diversité des produits, les conditions d'accès au commerce sont autant d'éléments qui peuvent influencer la fréquentation d'un lieu, tant pour une personne âgée que pour la population en général. Donner la parole aux aînés est essentiel: ils sont les mieux placés pour cerner leurs besoins et les défis qu'ils rencontrent, et devraient donc faire partie de la démarche qui mène à la recherche de solutions les concernant (cf. [M.1 Concertation](#)).

1

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. [Synthèse](#))

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- soutenir les activités existantes qui sont bien localisées afin de les aider à mieux répondre aux besoins des aînés et de faciliter l'accès aux bâtiments (PAU, PPU, PU) ;
- assurer la présence d'équipements municipaux, accessibles par différents modes de transport, pour desservir l'ensemble du territoire (PT, PPU, PU, RZ, SAD).

Figure 2.1.c UNE PROXIMITÉ DES COMMERCES À LA PLACE SIMON-VALOIS, À MONTRÉAL



Source: Vivre en Ville

Figure 2.1.d DES CONSULTATIONS POUR PRENDRE LE POULS DE LA COMMUNAUTÉ



Source: Rues principales

Figure 2.1.e MARCHES EXPLORATOIRES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



Source: TCAÏM



PLANIFIER ET ENCADRER L'OFFRE DE PROXIMITÉ

Identifier les centralités et définir leur rôle

Les différentes informations recueillies à l'étape du **diagnostic** (cf. **Démarche urbanistique**) permettent d'analyser le territoire et d'identifier les concentrations d'activités les plus importantes, soit les centralités.

CENTRALITÉ

Une centralité désigne une concentration d'activités ayant un pouvoir structurant sur un territoire plus large. L'importance des activités (économiques, politiques, culturelles, etc.) et les caractéristiques physiques du lieu (emplacement, accessibilité, densité, etc.) renforcent à la fois l'effet d'attraction et de diffusion d'une centralité (Vivre en Ville, 2018).

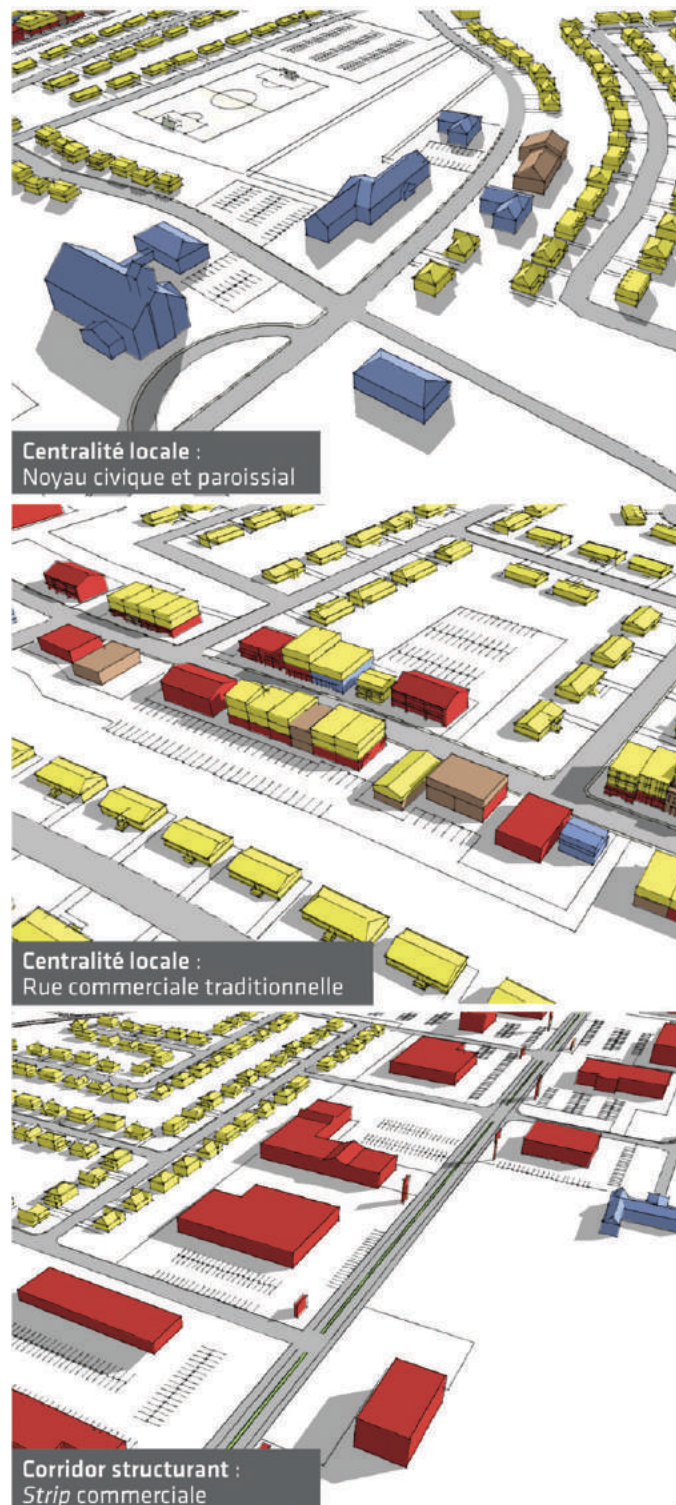
Toutes les centralités n'exercent pas un effet structurant à la même échelle. De façon à simplifier l'organisation des activités urbaines, on distingue deux types de centralités (Vivre en Ville, 2013 et 2016) :

- **la centralité d'agglomération** : la centralité d'agglomération a un pouvoir structurant à toutes les échelles, de celle du quartier à celle de l'agglomération¹. Il s'agit souvent d'un centre-ville métropolitain (p. ex. Montréal, Québec, Ottawa, Saguenay), d'un centre secondaire situé dans une grande ville voisine (p. ex. Longueuil, Lévis, Gatineau, Alma) ou encore du centre-ville d'une ville centre de région (p. ex. Joliette, Drummondville, Rimouski, Baie-Comeau). La centralité d'agglomération accueille principalement des activités structurantes, c'est-à-dire des activités qui exercent une attraction à une échelle supralocale;
- **la centralité locale** : la centralité locale a un pouvoir structurant à l'échelle d'un voisinage, d'un quartier, d'un village ou d'une ville (mais uniquement à l'intérieur de ses limites municipales). Elle accueille habituellement les activités de proximité, que l'on fréquente au quotidien.

Pour les connecter, il faut aussi porter attention aux corridors qui relient ces centralités entre elles et qui permettent de rejoindre les quartiers voisins :

- **le corridor structurant** : le corridor structurant est une ligne de force qui organise le territoire et qui permet de le desservir, le cas échéant, efficacement par le transport collectif. Il correspond aux milieux de vie bordant une voie principale et au sein desquels sont généralement établies les activités structurantes (en bordure des voies primaires) et les concentrations d'activités d'importance locale (le long des voies secondaires) d'une agglomération, quelle que soit sa taille.

Figure 2.1.f DES CENTRALITÉS À CONSOLIDER



Source : Vivre en Ville, 2016.

1. Le terme agglomération réfère ici à tout ensemble urbanisé cohérent, qu'il s'agisse d'une métropole, d'une ville ou d'un village : il n'est pas relié à des divisions administratives.

Améliorer et consolider les centralités

En raison de leur aire d'influence locale, les activités de proximité devraient être localisées dans tous les types de centralités, de façon à assurer une couverture complète du territoire. Ainsi, tous les nouveaux commerces ou services de proximité s'implantant sur le territoire devraient systématiquement être dirigés vers une centralité.

Les centralités locales – effectives, en devenir ou potentielles – constituent un levier intéressant pour agir à l'échelle des quartiers et proposer une offre adéquate de commerces et de services de proximité. Sous la forme de petites concentrations commerciales, de noyaux civiques ou de cœurs villageois, ces centralités ont le potentiel de répondre aux besoins des aînés à proximité de leur domicile.

Pour être structuré de façon optimale, un territoire devrait offrir l'accès aux biens et aux produits de première nécessité en moins de cinq à dix minutes de marche, soit un parcours variant entre 400 et 800 mètres (Vivre en Ville, 2013). Il est à noter que les vitesses de marche des aînés sont généralement en deçà de celles des adultes plus jeunes (Asher et collab., 2012). D'ailleurs, pour que les aînés puissent profiter des centralités, les zones favorables aux habitations pour aînés (cf. **F.2 Habitation**) devraient s'inscrire dans leur aire d'influence.

Enfin, la qualité de l'insertion d'une activité de proximité peut faire une grande différence sur son attractivité. Il faut donc accorder une place de premier plan à (Vivre en Ville, 2013) :

- la continuité du cadre bâti ;
- la réduction des marges de recul des bâtiments ;
- l'intégration et le camouflage des aires de stationnement ;
- la qualité et la diversité architecturale.



Pour aller plus loin

Collectivitesviables.org propose davantage d'informations sur les stratégies de localisation des activités (Vivre en Ville, s.d.c).

Figure 2.1.g **DES VOIES OÙ IL FAIT BON MARCHER**



Source : Vivre en Ville

2

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. **Synthèse**)

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- adopter une politique de localisation des activités (PU, RZ, SAD) ;
- identifier, dans les secteurs centraux, tous les espaces ouverts sous-utilisés offrant un potentiel de consolidation (PAE, PPU, PU, RZ) ;
- faciliter et encourager les projets présentant une mixité d'activités, permettant d'insérer des activités près des habitations et vice versa, ou consistant à changer la vocation d'un immeuble (PH, PIIA, PPCMOI, PPU, PU, RZ, SAD) ;
- garantir la qualité de l'intégration urbaine des commerces, notamment des grandes surfaces (localisation, ampleur des stationnements, etc.) (PAU, PIIA, PPU, PU, PS, RL).



Pour aller plus loin

*Cette fiche met l'accent sur l'accessibilité géographique des activités de proximité. Les autres caractéristiques du voisinage favorables aux déplacements des aînés et à l'accessibilité des espaces sont présentées dans les fiches **F.3 Déplacements** et **F.4 Espaces publics inclusifs**.*

Figure 2.1.h **UNE CENTRALITÉ MIXTE : L'EXEMPLE DE SAINTE-THÉRÈSE**



Source : Vivre en Ville



Renforcer les parcours entre les centralités

Le renforcement des centralités est intimement lié à leur bonne interconnexion dans le respect du niveau hiérarchique des voies de circulation. Ainsi, les voies primaires devraient prioritairement relier des centralités d'agglomération ou y mener, tandis que les voies secondaires devraient permettre de relier des quartiers entre eux, à des centralités locales ainsi qu'à des centralités d'agglomération. Les voies secondaires ont donc un rôle particulièrement important à jouer, devenant un lieu de passage stratégique pour la population locale. Les parcours et les corridors structurants à renforcer, quant à eux, deviennent le moyen de relier les centralités entre elles et de permettre aux personnes, peu importe leur âge, de s'y déplacer plus facilement (cf. [F.3 Déplacements](#)).

3

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. [Synthèse](#))

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- favoriser l'attrait, la convivialité et l'animation des boulevards commerciaux traversant les milieux de vie (PIIA, PPU, PU, RZ, SAD).

Et dans les secteurs résidentiels ?

Certains secteurs résidentiels sont moins densément peuplés et ne bénéficient pas de desserte régulière en transport collectif. Il peut être plus difficile pour une personne âgée de demeurer dans un tel environnement, notamment lorsque celle-ci n'a plus accès à une automobile. Encourager la mixité des activités et des services de proximité compatibles avec les milieux de vie et développer les services à domicile permettraient de mieux servir les modes de vie diversifiés des aînés, selon leur degré d'autonomie (Lord et Després, 2011). Enfin, accorder une attention particulière à la localisation du projet d'habitation pour aînés permettrait de renforcer les centralités et de faciliter la consolidation de la ville (cf. [F.2 Habitation](#)).

4

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. [Synthèse](#))

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- autoriser l'implantation de commerces et de services qui ne génèrent pas de nuisances dans les quartiers résidentiels (petites entreprises de ménage, services de soins à domicile, salons de coiffure, etc.) (PPCMOI, PPU, PU, RZ, SAD).

LE CENTRE COMMERCIAL : UN LIEU FRÉQUENTÉ PAR UNE CLIENTÈLE ÂNÉE

Les centres commerciaux sont des lieux prisés par certaines personnes âgées, car ils correspondent à leurs besoins et à leurs attentes en matière (White, Toohey et Asquith, 2015; Lord et Després, 2011) :

- d'accessibilité en automobile (présence de cases de stationnement réservées) ;
- de surface sécuritaire pour la marche, à l'abri des intempéries ;
- de diversité commerciale dans un même lieu ;
- de présence de lieux de socialisation.

Or, ce genre d'offre commerciale typique des banlieues d'après-guerre tend à se relocaliser près des autoroutes, sous la forme de mégacentres commerciaux, dans des endroits où les grandes surfaces ont accès à un bassin régional (Vandersmissen, 2012). Leur implantation pose problème à la clientèle aînée puisque, en plus d'être plus difficilement accessibles en transport collectif ou actif, ces commerces sont souvent implantés de manière isolée les uns par rapport aux autres, limitant les opportunités de rencontres et obligeant l'utilisation de la voiture pour s'y déplacer.

Comment, dans ce contexte, reproduire une offre commerciale reprenant les éléments positifs du centre commercial tout en bénéficiant aux différentes centralités de la ville ? Souvent localisés au cœur des banlieues d'après-guerre, les petits et moyens centres commerciaux devenus désuets peuvent être un point de départ intéressant pour créer ou renforcer une centralité locale qui réponde aux besoins des aînés en matière d'activités de proximité.

L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES : POUVOIR S'Y RENDRE, Y ACCÉDER ET CIRCULER À L'INTÉRIEUR !

Il ne faut pas seulement se rendre au commerce, il faut aussi pouvoir le fréquenter facilement. Pour les aînés, notamment ceux vivant une perte d'autonomie liée à l'âge ou à une maladie, les conditions d'accès peuvent faire une grande différence lorsqu'ils fréquentent un commerce (cf. [F.4 Espaces publics inclusifs](#)).





SE LOGER AU FIL DU TEMPS

Les personnes âgées ont des besoins en logement variés et susceptibles de changer au fil du temps. Leur situation résidentielle se décline différemment selon leurs caractéristiques individuelles (p. ex. état de santé) et leurs valeurs, mais aussi selon leurs ressources et les contraintes qu'elles rencontrent dans leur milieu de vie. Pour répondre aux besoins et aux désirs d'une population âgée aux multiples facettes (cf. [Portrait des aînés](#)), il est donc essentiel de diversifier l'offre résidentielle dans les communautés québécoises.

Contrairement aux idées reçues, seulement 4 % des personnes âgées de plus de 65 ans étaient hébergées dans le système public en 2013 (ressources intermédiaires, ressources de type familial ou CHSLD), selon le CdRV et le CAMF (2016). La vaste majorité des 65-75 ans résident dans leur domicile (maison, condo, logement locatif traditionnel) ou dans une résidence pour aînés. D'ailleurs, même si les résidences pour personnes âgées privées ou à but non lucratif gagnent en popularité à partir de 75 ans (18 % des aînés y résident), force est de constater que même après 85 ans, la majorité des aînés au Québec habitent dans un domicile traditionnel (SCHL, 2018).

VIEILLIR DANS SA COMMUNAUTÉ : À QUELLES CONDITIONS ?

Tandis que de nombreux aînés sont attachés à leur milieu et désirent y demeurer, d'autres veulent ou doivent déménager, notamment en raison de leur état de santé. Le déménagement devient une préoccupation importante pour une personne âgée si sa communauté n'offre pas de milieu de vie correspondant à ses besoins. Cette réalité est exacerbée en milieu rural et en région, où l'offre de logement est moins diversifiée qu'en milieu urbain, surtout pour les populations qui ont des besoins particuliers ou qui sont en perte d'autonomie (CdRV et CAMF, 2016). La multiplication rapide de résidences privées pour personnes âgées accentue la concentration des logements destinés aux aînés en milieu urbain, faisant en sorte que seulement 10 % des résidences pour personnes âgées se trouvaient en milieu rural en 2016 (Québec. MSSS, 2010, cité dans Réseau FADOQ, 2016).

Figure 2.2.a DE LA MAISON INDIVIDUELLE
À L'IMMEUBLE MULTIOGEMENT



Source: Vivre en Ville

QUEL EST LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS ?

Dans le domaine de l'habitation, les MRC et les municipalités possèdent un large champ d'action pour favoriser l'émergence d'habitations répondant aux besoins et aux désirs des aînés, que ce soit en intervenant sur l'aménagement du territoire ou le design des espaces publics de façon générale, ou bien à travers des actions plus concrètes en matière de logements (implantation de nouvelles constructions, adaptation de l'existant, etc.).

VIEILLIR SUR PLACE OU À LA BONNE PLACE ?

De nombreux aînés souhaitent vieillir chez eux. Toutefois, pour assurer leur autonomie, ils doivent également pouvoir se sentir en sécurité dans un logement abordable et adapté à leur condition physique, et pouvoir vivre dans un quartier répondant à leurs besoins du quotidien. Pour les personnes trop fragiles pour demeurer dans leur logement, il faut leur offrir des options de rechange.



HABITATION ET AÎNÉS : OÙ ET COMMENT INTERVENIR ?

LA LOCALISATION : UN INCONTOURNABLE

L'intervention la plus porteuse en matière d'habitation est une localisation adéquate des logements. Celle-ci permet de lutter contre l'étalement urbain et l'éparpillement des activités tout en renforçant les milieux de vie existants. La proximité des activités résidentielles, des commerces et des services, et même la mixité des activités dans un même bâtiment, favorisent l'émergence d'une ville des courtes distances et permet de soutenir les déplacements non motorisés et le transport collectif (Banister et Hickman, 2006).

Bien choisir l'emplacement des habitations peut ainsi contribuer à améliorer significativement la qualité de vie de la clientèle aînée, puisque celle-ci est souvent plus contrainte en matière de mobilité, que ce soit en raison de difficultés physiques ou fonctionnelles ou bien parce qu'elle a cessé la conduite automobile. Il est donc judicieux de diriger les nouvelles constructions, incluant celles destinées aux personnes âgées, dans les milieux de vie existants, à l'intérieur des centralités principales ou locales.

À l'échelle de la municipalité, il est possible de discriminer les zones favorables aux aînés d'autres zones qui ne le sont pas selon un certain nombre de critères, notamment :

- une accessibilité élevée des destinations quotidiennes (proximité des commerces et des services, accès aux soins de santé, accès aux lieux d'implication bénévole ou communautaire, etc.);
- une desserte adéquate en transport collectif (métro, autobus, taxibus, covoiturage, etc.) et/ou interrégional (train, autocar, etc.);
- une trame urbaine et des infrastructures favorables à la marche (réseau de rues perméable, présence de trottoirs, traverses sécurisées, etc.);
- des parcs et des espaces publics accessibles en toutes saisons.

L'intérêt d'une telle distinction est de cibler les endroits où une éventuelle perte de mobilité ou de capacité fonctionnelle n'est pas automatiquement associée à une perte d'autonomie pour

un aîné qui y réside. En outre, il est possible d'identifier des zones qui ne répondent pas nécessairement à tous les critères énoncés ci-haut, mais qui ont un potentiel de transformation permettant d'y répondre à court ou moyen terme (p. ex. un quartier où la trame de rues est favorable aux déplacements piétons, mais où des améliorations pourraient être apportées en matière d'infrastructures piétonnes). Cela permet à la municipalité de concentrer ses efforts – sans pour autant exclure le reste du territoire – aux endroits les plus susceptibles d'être favorables à un vieillissement actif.

Ces zones pourraient concorder avec celles du plan de zonage pour faciliter l'application réglementaire des orientations de la municipalité. Suivant cette logique, une municipalité pourrait décider, par exemple, d'identifier son centre-ville et les secteurs résidentiels immédiats comme zones favorables aux aînés. Elle pourrait par la suite ajuster sa réglementation de zonage pour que les résidences pour personnes âgées ne puissent pas être autorisées à l'extérieur de ces zones, évitant de les localiser dans des quartiers périphériques conçus selon une logique automobile.



Pour aller plus loin

Collectivitesviables.org propose davantage d'informations sur les stratégies de localisation des activités (Vivre en Ville, s.d.c).

Le projet [Vieillir au Québec](#) (s.d.), mené par des chercheurs de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, propose des caractérisations de l'environnement urbain de différents secteurs vieillissants de plusieurs municipalités du Québec. Ces analyses permettent de connaître les éléments à prendre en compte lors de l'identification de zones « favorables au vieillissement ».

L'IMPORTANCE D'AVOIR UNE VISION RÉGIONALE

Dans les milieux ruraux ou dans les régions moins densément peuplées, il peut être difficile pour une municipalité de respecter les critères de localisation de « zones favorables aux aînés ». De même, il peut être préférable que les différentes municipalités d'une MRC se concertent pour identifier une (ou plusieurs) municipalité(s) où diriger les habitations destinées aux aînés. En rassemblant les efforts et les ressources à l'échelle régionale, il est plus facile d'assurer le maintien des aînés près de leur milieu d'appartenance.

5

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- élaborer, à l'échelle de la municipalité (ou du secteur de planification), une cartographie des zones favorables aux aînés et indiquer ces zones aux documents de planification en les accompagnant de critères d'aménagement (PU, PPU, RZ) ;
- restreindre l'usage d'habitations pour aînés (privées et publiques) aux zones identifiées comme étant favorables aux aînés (RZ).

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA MARCHE ET AUX PERSONNES AYANT DES CONTRAINTES DE MOBILITÉ

La localisation n'est pas suffisante, à elle seule, pour permettre l'émergence de quartiers plus favorables à un vieillissement actif tout en constituant des milieux ouverts sur la communauté. Certaines caractéristiques de l'environnement physique peuvent favoriser ou au contraire entraver les déplacements des aînés et avoir une influence sur la qualité et la sécurité de leurs déplacements (cf. [F.3 Déplacements](#) et [F.4 Espaces publics inclusifs](#)).

Un souci particulier devrait être accordé à la qualité de l'environnement urbain lors de l'implantation de nouvelles constructions destinées à une clientèle aînée. La distance entre le bâtiment et la rue, la largeur de la chaussée, le traitement des espaces publics et semi-publics sont autant d'éléments qui ont une incidence sur les parcours piétons et les distances à franchir. De même, repenser la place accordée aux stationnements de surface et leur aménagement est essentiel pour minimiser l'impact de ces espaces minéralisés sur les déplacements actifs et sur les îlots de chaleur urbains.



Pour aller plus loin

L'effet d'îlot de chaleur urbain peut être réduit par l'intégration de mesures de verdissement dans l'aménagement de stationnements ou de nouvelles constructions. Vivre en Ville (s.d.i) propose des [fiches de bonnes pratiques en matière de densification verte](#).

Figure 2.2.b LA RÉSIDENCE LES COURS DU MOULIN : UN EXEMPLE D'INTÉGRATION URBANISTIQUE À SAINT-EUSTACHE



6

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La municipalité peut agir de différentes façons, en utilisant différents outils qui sont à sa portée :

- mettre en place des normes d'implantation et de qualité architecturale favorisant la proximité, la compacité et la mixité d'activités de façon à faciliter les déplacements actifs (PU, PPU, RZ, PIIA, SAD) ;
- d'autres stratégies sont indiquées dans les fiches [F.3 Déplacements](#) et [F.4 Espaces publics inclusifs](#).

LE QUARTIER DES GÉNÉRATIONS, MONTRÉAL

En réalisant le Quartier des générations, à Montréal, la Fondation Berthiaume-Du Tremblay souhaite aménager un milieu résidentiel stimulant pour les aînés, favorable à un vieillissement actif, tout en adoptant une approche plurigénérationnelle et ouverte sur la communauté. La Fondation diversifie les options résidentielles sur un site déjà habité ou fréquenté par environ 500 aînés en construisant une nouvelle résidence financée par le programme AccèsLogis. Elle travaille en outre sur l'aménagement paysager et la programmation du site pour l'ouvrir davantage à la communauté (p. ex. marché public, jardinage) (cf. étude de cas **Quartier des générations** disponible sur le site collectivitesviabiles.org).



UNE OFFRE VARIÉE DE LOGEMENTS POUR LES ÂÎNÉS

L'offre de logement devrait pouvoir répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée d'âinés, notamment sur le plan du revenu et de l'état de santé (cf. [Portrait des âinés](#)). De plus, les espaces résidentiels connaissent des cycles de vieillissement et de rajeunissement de leur population (Negron-Poblete et Séguin, 2012). Les profils sociodémographiques changeants des quartiers imposent donc de répondre à un large éventail des besoins de clientèle de tous âges par la conception des aménagements et la mixité des logements (SCHL, 2016a).

Une mixité de logements pour tous

La majorité des personnes âgées de 65 ans et plus résident dans des habitations conventionnelles, qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'une unité locative dans un immeuble multilogement. Pour leur permettre de se reloger si elles le souhaitent, soit parce qu'elles n'occupent plus tout l'espace de la maison ou ne souhaitent plus avoir de terrain à entretenir, soit parce qu'elles souhaitent se départir de leur voiture et se rapprocher des activités commerciales, culturelles et communautaires, il est essentiel de prévoir :

- des formules variées d'habitations (typologie, mode d'occupation, abordabilité, etc.);
- des logements de taille variée;
- des logements accessibles ou visitables.

L'HABITATION VISITABLE

Une habitation conçue pour être visitable est censée profiter au plus grand nombre de personnes possible. Les amis handicapés, les membres âgés de la famille, les nouveaux parents qui utilisent une poussette pour bébé, les visiteurs se déplaçant au moyen d'une aide à la mobilité et les gens qui déménagent des meubles y trouvent tous leur compte. Une habitation visitable intègre trois caractéristiques d'accessibilité essentielles selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL, 2016b) :

- une entrée de plain-pied;
- des portes plus larges;
- la présence d'au moins une salle de toilette accessible en fauteuil roulant au rez-de-chaussée.

7

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. [Synthèse](#))

La municipalité peut agir de différentes façons, en utilisant différents outils qui sont à sa portée :

- fixer, dans les zones identifiées comme étant favorables aux âinés, des cibles minimales de construction de logements adaptés ou visitables, ces logements pouvant, par exemple, être répartis et intégrés aux rez-de-chaussée des immeubles « standards », sans avoir à concentrer l'offre dans des immeubles entièrement adaptés (PAU, PH, PU, PPU, RZ);
- assurer une diversité dans l'offre de logements pour âinés en ciblant des opportunités foncières et en planifiant l'urbanisation de ces terrains avec des formules variées d'habitation (PH, PPU, PU, RZ);
- permettre et encourager les projets/ensembles résidentiels pour âinés à usages multiples (p. ex. un habitat collectif pour âinés pourvu d'un dépanneur, d'un CPE ou d'une salle communautaire) (PH, PPCMOI, PPU, PU, RUC, RZ);
- mettre en place un mécanisme d'accompagnement et de soutien pour favoriser l'émergence de formules innovantes d'habitation pour les âinés (autopromotion, cohabitat, coopérative de solidarité) (PH).

Figure 2.2.c LE MANOIR SAINT-BRUNO : UN EXEMPLE DE RÉSIDENCE INTÉGRÉE À SON QUARTIER



Source : Vivre en Ville

En plus de bénéficier d'aménagements extérieurs conviviaux, le Manoir Saint-Bruno est localisé au cœur de la municipalité, sur la rue principale.

Unités d'habitation accessoires

Pour des aînés désirant demeurer dans leur maison, mais qui n'ont plus les mêmes besoins en matière d'espace (p. ex. à la suite du départ des enfants de la maison ou d'une séparation), l'unité d'habitation accessoire (UHA) peut être une option intéressante, surtout dans un secteur de banlieue caractérisé par l'étalement et la monofonctionnalité résidentielle. Une UHA est une habitation ajoutée à un lot déjà occupé par une résidence principale, soit par la subdivision d'un bâtiment en plusieurs logements ou par la construction d'un nouveau logement (en annexe ou en détaché).

Dans plusieurs municipalités, le logement accessoire est autorisé par filiation seulement, sous forme de logement intergénérationnel. En effet, l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de restreindre l'occupation du logement accessoire à une personne à charge ou apparentée (Québec, 2018). Avec cette contrainte, il est possible que les logements accessoires demeurent informels, ce qui ne permet ni à la municipalité, ni à majorité de la population de profiter des avantages que représente ce type d'habitation (L'Arpent, 2018a).

8

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La municipalité peut agir de différentes façons, en utilisant différents outils qui sont à sa portée :

- encadrer et faciliter la densification des secteurs résidentiels, notamment par la subdivision des logements existants (p. ex. appartement accessoire, pavillon de jardin) et en ne restreignant pas les UHA aux logements intergénérationnels seulement (PPU, PU, PIIA, RZ, PH);
- réduire les exigences en matière de cases de stationnement pour les logements créés par l'ajout d'une UHA (PPU, PU, RZ).



Pour aller plus loin

La firme d'urbanisme L'Arpent (2018b) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) proposent aux municipalités un guide des grands principes et des bonnes pratiques pour mieux comprendre et intégrer à leurs territoires les unités d'habitation accessoires.

AUTOPROMOTION RÉSIDENTIELLE

L'autopromotion est une démarche immobilière, accompagnée par des professionnels, qui permet à un groupe de personnes, physiques ou morales, d'accéder à la propriété en investissant ensemble dans un projet conçu spécifiquement pour répondre à leurs besoins en ce qui a trait à l'espace et au financement, sans l'intermédiaire d'un promoteur. Le groupe d'autopromotion assure alors la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire qu'il fixe les besoins et les objectifs du projet, gère le budget et le calendrier de réalisation, mais sans s'occuper de la réalisation des travaux (à la différence de l'autoconstruction). L'autopromotion immobilière présente la flexibilité nécessaire pour permettre aux futurs habitants des logements de répondre précisément à leurs besoins, que ce soit à l'égard du logement lui-même ou de l'importance et de l'utilisation des espaces communs.

Collectivitesviables.org présente davantage d'informations sur le sujet (Vivre en Ville, s.d.j)

Figure 2.2.d LOGEMENT ACCESSOIRE, VANCOUVER



Source : Vivre en Ville

Figure 2.2.e MAISON D'ARRIÈRE-COUR, MONTRÉAL



Source : Google Streetview



Logement social et communautaire

Bien qu'elles soient de plus en plus nombreuses, les résidences privées pour personnes âgées ne répondent pas aux besoins de tous. Les loyers sont souvent élevés et ne sont pas abordables pour une grande partie de la population âgée. Ainsi, l'offre de logement abordable aux aînés passe entre autres par le logement communautaire (coopératives d'habitation ou organismes à but non lucratif (OBNL)). Au Québec, le principal acteur qui intervient dans l'aide au logement social, communautaire et abordable, ainsi que dans l'amélioration des habitations (adaptation, améliorations d'habitations situées dans les secteurs résidentiels dégradés) est la Société d'habitation du Québec (SHQ), qui intervient avec la collaboration financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) via différents programmes.



Pour aller plus loin

- La SHQ a différents programmes en matière de logements et de ressources à la portée des municipalités.
- Le Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) et le Carrefour action municipale et famille (CAMF) (2016) dressent un portrait des rôles que peuvent assumer les municipalités en matière de logements communautaires et des différentes ressources qui sont à leur portée dans leur Cahier d'information et de sensibilisation Habitations pour aînés.
- Le Centre local de développement (CLD) des Laurentides et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sommets se sont associés pour produire un guide d'aide au démarrage de projet de logements communautaires : le Guide d'habitation sociale et communautaire (2011).

PAS DANS MA COUR ?

La construction d'habitations sociales ou communautaires, tout comme celle de résidences privées pour personnes âgées, peut parfois soulever certaines préoccupations dans la population qui est réticente à l'installation de ce genre d'établissements près de chez elle. On appelle cette forme de résistance du « pas dans ma cour ». L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), qui propose des études de cas sur le sujet, met l'accent sur l'importance d'informer, de consulter et de créer des liens avec la communauté en amont de projets résidentiels pour aînés. Elle a d'ailleurs créé un guide à l'intention des promoteurs de logements communautaires : *Bienvenue dans notre quartier* (AGRTQ, 2006).

La coopérative d'habitation offre un loyer abordable, peut être ouverte à une clientèle mixte et fournir des occasions d'implication dans le milieu appréciables pour des personnes retraitées. Elle est toutefois principalement destinée à une population autonome ou en légère perte d'autonomie. L'OBNL, quant à lui, devient un contrepois aux résidences privées qui ne sont pas abordables pour la majorité des aînés (Réseau FADOQ, 2016) et offre un spectre plus large de services d'aide à la vie domestique, de soins à la personne et de soins de santé.

De nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent d'intégrer des éléments de contenus visant à améliorer l'offre de logement social et abordable sur leur territoire. La municipalité peut en outre adopter un règlement énonçant les caractéristiques des logements désirés et précisant des exigences en matière d'inclusion de tels logements aux projets immobiliers, ou encore fixer les modalités de compensation (Québec. MAMOT, 2017).



STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La municipalité peut agir de différentes façons, en utilisant différents outils qui sont à sa portée :

- assumer un rôle de leadership dans l'offre de logements abordables et diversifiés répondant aux besoins des aînés (PH, PS) :
 - offrir, en temps de ressources professionnelles de la Ville (ingénierie, urbanisme, notariat, etc.), de l'aide aux projets d'habitation communautaire ;
 - définir les secteurs stratégiques (zones favorables aux aînés) où la municipalité prévoit améliorer l'offre en matière de logement abordable ou social (PU) ;
 - adopter un règlement pour assujettir la délivrance de permis de construction résidentielle dans ces secteurs stratégiques (zones favorables aux aînés) à la conclusion d'une entente prévoyant un nombre de logements abordables et sociaux pour les personnes aînées ou prévoyant une compensation financière (PU) ;
- recourir à la maîtrise foncière municipale (achat de terrains, don de bâtiments en recherche de vocation) pour notamment faciliter la mise en œuvre de projets (PH, PPU, PS) ;
- appuyer financièrement les projets d'habitations communautaires (p. ex. en offrant un don équivalent aux taxes foncières pour un certain nombre d'années) (PH) ;
- mettre en place des actions de sensibilisation auprès de la population concernée pour faciliter l'acceptation sociale de nouveaux projets d'habitation pour aînés (PH).





SE DÉPLACER SANS EMBÛCHES

Les activités quotidiennes des aînés (loisirs, achats, rendez-vous médicaux, etc.) nécessitent le plus souvent des déplacements à l'extérieur du domicile. Or, avec l'avancée en âge, leurs difficultés physiques ou fonctionnelles ont tendance à augmenter. Des interventions d'aménagement et de planification des transports sont donc nécessaires pour rendre la ville hospitalière pour tous, incluant les personnes ayant certaines difficultés.

Parmi les aînés de 85 ans et plus, 65 % ont des incapacités de mobilité (Québec. ISQ, 2013a). De plus, la proportion des aînés titulaires d'un permis de conduire baisse avec l'âge : elle passe de 32% chez les personnes de 85 à 89 ans à 12% chez les personnes de 90 ans et plus (Negron-Poblete et Séguin, 2018). Les aînés sont également nombreux à utiliser une aide à la mobilité comme une canne, un déambulateur ou un fauteuil motorisé. Tandis que ces aides viennent pallier un déclin physique et sensoriel chez la personne aînée, elles impliquent aussi la réalisation de manœuvres complexes. Certains aînés sont donc régulièrement contraints d'emprunter un parcours semé d'embûches (p. ex. contourner des obstacles, descendre du trottoir et traverser la rue) dans des environnements urbains peu adaptés à leurs besoins (Gonzalez et Lord, 2018; Wiebe et collab., 2018).

QUEL EST LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS ?

De nombreuses municipalités peinent encore à s'adapter aux besoins d'une population vieillissante. D'une part, l'étalement urbain a conduit à réduire l'accessibilité des commerces et des services et à augmenter la dépendance à l'automobile. D'autre part, les environnements urbains sont souvent peu favorables aux déplacements actifs des aînés. Parmi les obstacles figurent (Michael et collab., 2006) :

- l'absence de commerces de proximité ;
- l'insécurité routière et piétonne ;
- la desserte inadéquate en transport collectif ;
- l'absence d'attrait général du voisinage (manque de végétation, d'entretien et de propreté, absence de bancs et de toilettes, etc.).

Une collectivité n'étant naturellement pas en mesure d'influencer les capacités propres des individus, elle peut néanmoins agir sur les caractéristiques de l'environnement et limiter les obstacles aux déplacements des aînés. En permettant aux aînés de conserver leur mobilité le plus longtemps possible, les municipalités favorisent leur inclusion et contribuent à leur bien-être.

Figure 2.3.a UN ENVIRONNEMENT PROPICE
À LA MARCHE À TROIS-RIVIÈRES



LES DÉPLACEMENTS : OÙ ET COMMENT INTERVENIR ?

L'IMPORTANCE D'UNE BONNE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La réalisation d'un diagnostic est un préalable indispensable à toute intervention, particulièrement dans le domaine de l'urbanisme, puisque les décisions prises ont généralement des répercussions à très long terme. Le diagnostic permet également de décrire un état « initial » à partir duquel il devient possible de mesurer l'effet des interventions. Pour cela, la MRC et la municipalité peuvent :

- analyser les données de l'enquête origine-destination (taux de motorisation, motifs de déplacement, modes de déplacement, etc.);
- recenser les services de transport offerts sur son territoire :
 - transport collectif (territoire couvert, fréquence et horaire des passages, etc.),
 - transport adapté,
 - taxibus,
 - transport bénévole (Fédération des centres d'action bénévole du Québec),
 - autopartage,
 - covoiturage,
 - transport interrégional;
- sonder les aînés pour mieux connaître leurs habitudes, leurs besoins et les obstacles à leurs déplacements;
- recenser les accidents impliquant des piétons sur le territoire pour identifier les lieux accidentogènes.

CARTOGRAPHIE DES ACCIDENTS ROUTIERS AVEC PIÉTON(S) OU CYCLISTE(S) À QUÉBEC ET LÉVIS

En se basant sur des données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'organisme Accès transports viables (s.d.) a cartographié les accidents impliquant des piétons ou des cyclistes. Avec cette [carte](#), l'organisme souhaite influencer les municipalités pour qu'elles en tiennent compte dans leurs aménagements futurs.

L'AUDIT URBAIN DE MARCHABILITÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES (MAPPA)

L'audit urbain de marchabilité pour les personnes âgées (Negron-Poblete et Lord, 2014) contient des critères spécifiques à la problématique des déplacements à pied des personnes âgées. Conçu pour être appliqué des deux côtés d'un segment de rue, l'audit permet de mettre en relief la qualité plus ou moins grande des éléments suivants :

1. les intersections au début et à la fin du segment;
2. les zones tampons et les marges;
3. les trottoirs;
4. l'occupation du sol et les bâtiments;
5. l'espace public;
6. les caractéristiques de la chaussée;
7. l'entretien général de la rue.

Figure 2.3.b LE VÉLO COMME MODE DE DÉPLACEMENT



Pour aller plus loin

Le projet de recherche *Viellir au Québec* a notamment mis en place une plateforme visant à mieux comprendre les multiples formes du vieillissement au Québec. Des analyses de marchabilité ont été réalisées avec l'audit MAPPA dans différents territoires comportant une forte représentation d'aînés.

DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX DÉPLACEMENTS ACTIFS

Cibler les interventions les plus porteuses

Puisqu'un réaménagement complet des quartiers est rarement possible, il est nécessaire d'identifier les interventions pouvant être réalisées en priorité sur les cheminements vers des destinations prisées par les aînés (Negron-Poblete et Lord, 2014), notamment à proximité d'équipements (épiceries, services de santé, services publics, arrêts de transport collectif, etc.) et là où l'on retrouve une importante concentration d'aînés (cf. F.2 Habitation). Ces interventions visant à faciliter les déplacements piétons peuvent prendre différentes formes : aménagement de sentiers ou de raccourcis piétons pour réduire les distances à parcourir, aménagement de trottoirs, etc.

Par ailleurs, les déplacements actifs sont fortement influencés par l'attrait général du voisinage (design urbain, espaces verts, entretien et propreté). Une diversité de destinations et de lieux où l'on peut s'arrêter auront tendance à inciter davantage les aînés à socialiser, à se déplacer et à marcher. Ces éléments seront davantage discutés dans la fiche F.4 Espaces publics inclusifs.

La sécurité des piétons, été comme hiver

En vieillissant, la cadence de marche plus lente et le déclin de certaines capacités (audition, vision, estimation de sa vitesse de marche et des véhicules) peuvent compliquer les déplacements des aînés, particulièrement aux intersections routières (Huguenin-Richard et collab., 2014). Il est donc essentiel d'adapter leur aménagement et d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation.

Au Québec, de nombreuses rues résidentielles sont sans trottoirs alors que la limite de vitesse y est de 50 km/h, ce qui rend le piéton particulièrement vulnérable. Par ailleurs, les chutes constituent un risque bien réel chez les aînés. Les trous, les bris, les fortes pentes ou les accumulations de neige ou de glace sur le trottoir représentent des dangers ou des obstacles aux déplacements des aînés, particulièrement pour ceux utilisant une aide à la mobilité. Pour limiter ces risques, les municipalités doivent veiller à la qualité et à l'entretien des trottoirs, surtout l'hiver. Pour permettre aux aînés de pratiquer la marche récréative, il est en outre important d'aménager des circuits de marche et des sentiers pédestres sécuritaires, notamment dans les parcs (choix de matériaux antidérapants, convivialité des usages, balises pour que les personnes puissent s'orienter et mesurer le chemin parcouru, installation de mobilier, etc.).

Figure 2.3.c L'IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN HIVERNAL



Source : Vivre en Ville

RISQUE DE CHUTE CHEZ LES AÎNÉS

Les chutes constituent un risque bien réel chez les aînés et peuvent entraîner des blessures et sérieusement détériorer leur état de santé (Negron-Poblete, 2015; Canada. ASPC, 2014). Les conditions hivernales (surfaces enneigées ou glacées) amplifient ces risques : au Canada, les blessures graves causées par la présence de glace au sol seraient ainsi responsables de nombreuses hospitalisations. L'hiver contribue par ailleurs à l'isolement des personnes qui ne peuvent plus se déplacer ou qui préfèrent ne pas prendre de risques (Morales et collab., 2014).

Figure 2.3.d MARCHER DANS LA RUE POUR ÉVITER UN TROTTOIR TROP ÉTROIT



Source : Vivre en Ville

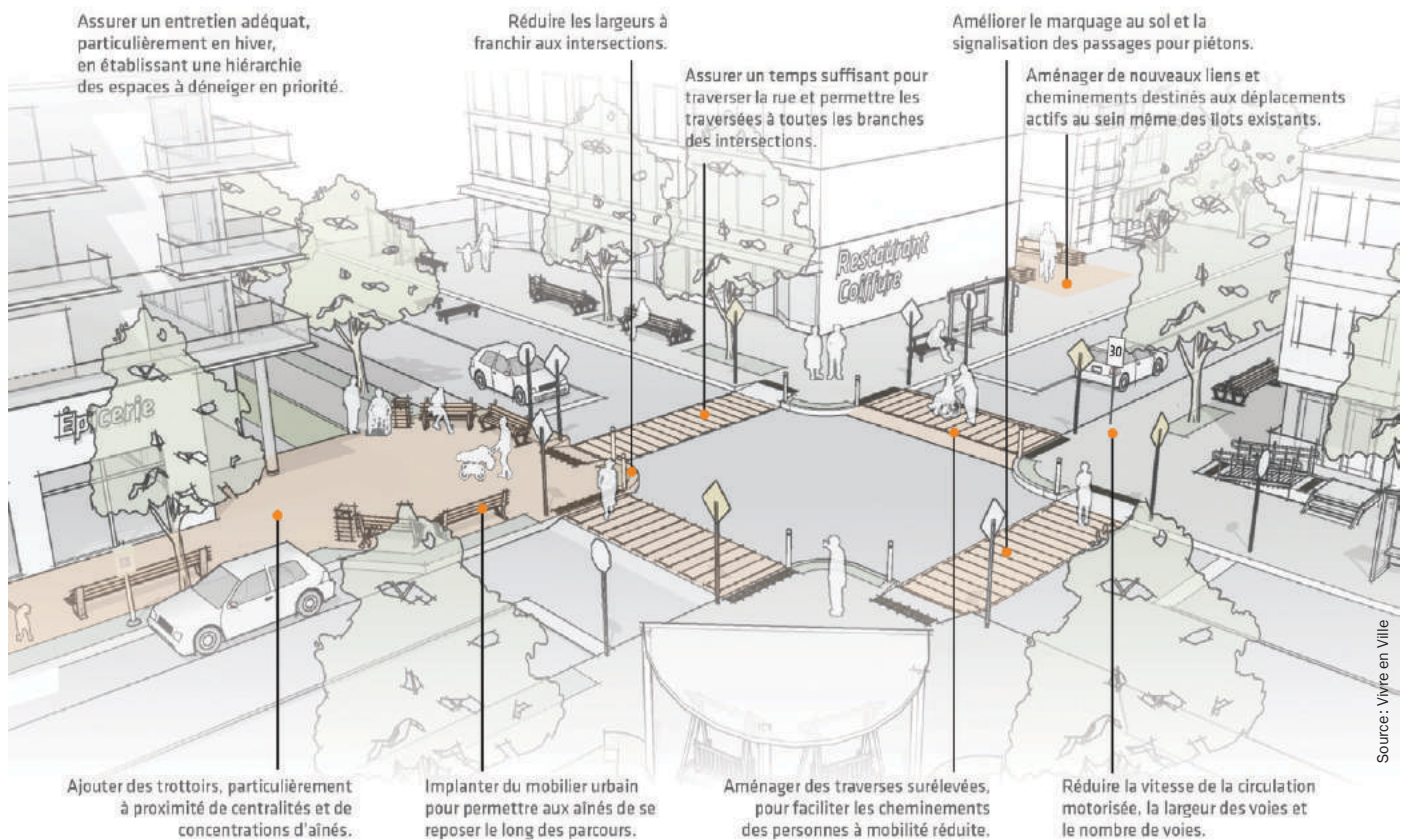
Figure 2.3.e UNE RAMPE D'ACCÈS À L'ENTRÉE D'UN BUREAU DE POSTE



Source : Vivre en Ville



Figure 2.3.f AMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION SÉCURITAIRE



VITESSE DE MARCHÉ ET TEMPS DE TRAVERSÉE DES INTERSECTIONS

Les feux de circulation sont généralement réglés en fonction d'une cadence de marche de 1,1 mètre par seconde. Or cela est nettement trop rapide, étant donné que la vitesse moyenne chez les personnes de 65 ans et plus est plutôt en deçà de 0,9 mètre par seconde (Asher et collab., 2012). « Ces piétons âgés se retrouvent alors, bien malgré eux, en situation de danger » (Cloutier, 2018).

GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE TOUS LES ESPACES PIÉTONS

Plusieurs organismes sont actifs dans le domaine de l'accessibilité universelle et peuvent fournir des renseignements pour les professionnels de l'aménagement. Notamment, la Société Logique et l'Institut Nazareth et Louis-Braille (2014) ont développé un guide proposant des critères pour l'aménagement d'espaces extérieurs qui mettent l'accent sur les besoins particuliers des personnes ayant une déficience visuelle, tout en respectant les besoins des autres usagers d'endroits comme :

- trottoir public (bordure de trottoir, mobilier, marge de recul des bâtiments, entrées charretières, entretien, obstacles, etc.);
- coins de rue (bateau pavé, surface, passage pour piétons, entretien, etc.);
- feux de circulation (signal sonore, risques associés aux mouvements de virage, etc.);
- intersections complexes (rues larges avec terre-plein central, traversées en deux phases, etc.);
- pistes cyclables (pistes multifonctionnelles, pistes aux arrêts d'autobus, etc.);
- espaces vastes (place publique, terrasse, stationnement, rue piétonne, etc.).

10

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La municipalité peut agir de différentes façons pour apaiser la circulation et faciliter les déplacements piétons :

- assurer un temps suffisant pour traverser la rue (PLD,PT);
- réduire les largeurs à franchir aux intersections (avancées de trottoir, îlots de refuge à mi-traverse, etc.) et permettre les traversées à toutes les branches des intersections (PAU, PLD, PPU, PT, PU) ;
- réduire la vitesse de la circulation motorisée, la largeur des voies et le nombre de voies (PPU, PU, RL, RVP) ;
- améliorer le marquage au sol et la signalisation des passages pour piétons (PLD, PPU, PT, PU) ;
- aménager des traverses surélevées pour faciliter les cheminements piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite – de tels aménagements permettent également la réduction de l'accumulation de neige et d'eau lors de précipitations (PAU, PPU, PU) ;
- aménager, au sein même des îlots existants et planifiés, de nouveaux liens et cheminements destinés aux déplacements actifs afin d'augmenter la perméabilité de la trame et de réduire les distances à parcourir (PAE, PLD, PPU, PU, RL) ;
- implanter du mobilier urbain pour permettre aux aînés de se reposer le long des parcours (PLD, PPU, PU).

De plus, la municipalité peut agir de différentes façons pour assurer la présence de trottoirs, leur qualité et leur entretien (hivernal) :

- ajouter des trottoirs, particulièrement à proximité d'équipements, de centralités et de concentrations d'aînés (PLD, PPU, PU) ;
- assurer un entretien adéquat, particulièrement en hiver, en établissant une hiérarchie des espaces à déneiger (en privilégiant les trottoirs) (PD, PPU, PU).

Figure 2.3.g CONFORT ET SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ACTIFS, À PORTLAND (OREGON)



Figure 2.3.h UN RÉSEAU PIÉTONNIER POUR TOUS LES ÂGES



Figure 2.3.i DES AMÉNAGEMENTS QUI INCITENT À LA MARCHÉ À COATICOOK



Figure 2.3.j TROTTOIRS LARGES ET RÉTRÉCISSEMENT DE LA CHAUSSÉE, À PORTLAND (OREGON)



LA DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF

Répondre aux besoins de déplacement des aînés avec le transport collectif s'avère souvent difficile, et encore faut-il que du transport collectif existe. Les aînés ont souvent des incapacités de mobilité qui rendent leurs déplacements vers les arrêts et l'embarquement dans les véhicules de transport collectif plus difficiles, voire impossibles avec certaines aides à la mobilité. De plus, l'offre actuelle en transport collectif vise généralement à répondre aux besoins des travailleurs : la desserte est pensée en fonction des heures de pointe, alors que les aînés se déplacent davantage en dehors de ces heures (Vandersmissen, 2012), et les parcours du transport collectif ne couvrent pas certaines parties du territoire des MRC et des municipalités.

11

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée ou en collaborant avec leurs partenaires pour optimiser le réseau de transport collectif en fonction des besoins des aînés :

- collaborer avec les sociétés de transport pour revoir les parcours dans le but de mieux desservir les voisinages résidentiels et d'augmenter l'offre hors pointe (PLD, PT, PU, SAD) ;
- assurer la diffusion de l'information relative aux services de transport disponibles et aux modalités (parcours, coûts, horaires, critères d'admissibilité, etc.) (PT) ;
- sensibiliser les chauffeurs d'autobus aux bonnes pratiques (p. ex. laisser du temps aux aînés pour s'asseoir avant de démarrer l'autobus) (PLD, PT) ;
- améliorer l'accessibilité universelle des véhicules de transport et des arrêts (absence de marches et d'obstacles aux arrêts, déneigement, etc.) (PAE, PAU, PPU, PU, SAD) ;
- faciliter les cheminements vers les stations de transport collectif et prévoir tout le mobilier nécessaire (arrêts couverts, bancs, etc.) (PAE, PLD, PPU, PU, RL) ;
- favoriser l'action concertée des municipalités, des autorités organisatrices de transport, d'éventuels partenaires privés et des citoyens pour diversifier les options de mobilité (taxis, covoiturage, etc.) (cf. étude de cas **Projets inspirants** disponible sur le site collectivitesviables.org) (PT, PU, SAD).

Les défis en milieu rural et en région éloignée

L'accès à une offre de transport efficace et adaptée aux besoins des aînés pose particulièrement problème en milieu rural et en région éloignée (Lord et collab., 2017; Ryser et Halbeth, 2012; Ministres FPT, 2007), car :

- les distances sont considérablement plus longues pour rejoindre des commerces et des services d'utilité quotidienne ;
- la présence de grandes surfaces commerciales, souvent aux intersections autoroutières, impose un accès en automobile ;
- les habitants des petites collectivités dépendent des villes moyennes et régionales environnantes pour se procurer des produits ou des services ;
- le transport collectif est quasi inexistant (faible fréquence de passage des véhicules, particulièrement en dehors des heures de pointe).

Conséquemment, faire des achats et accéder aux services communautaires et médicaux devient complexe et implique un déploiement important de temps et d'organisation chez les aînés. Le transport peut également devenir une source de stress pour eux (coûts, temps, distance, et manque de confort) (Séguin et collab., 2015). Pour réaliser leurs déplacements, les aînés doivent régulièrement s'en remettre à leurs réseaux personnels (famille ou amis) (Lord et collab., 2017; Ryser et Halbeth, 2012) ; tous ne peuvent toutefois pas compter sur un entourage disponible. Ils ont également recours à des services de transport exploités bénévolement, mais cette offre est bien souvent insuffisante (Séguin et collab., 2015).

12

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

Pour mieux satisfaire les besoins des aînés en milieu rural ou en région éloignée, il apparaît pertinent de :

- mener une réflexion sur l'aménagement d'environnements favorables aux aînés et le transport à l'échelle régionale : les MRC ont un rôle à jouer à cet effet et les schémas d'aménagement et de développement peuvent être des outils prometteurs pour établir des lignes directrices à cette échelle spatiale (Lord et collab., 2017) (PT, SAD) ;
- diffuser l'information sur les possibilités en matière de services, incluant les possibilités de transfert ou d'hébergement à l'arrivée pour ceux qui ne peuvent retourner le jour même et les possibilités d'aides financières ;
- assurer une plus grande collaboration entre les différents organismes et les entités territoriales pour élargir les options de transport (navettes, transport scolaire, bénévole ou interrégional, taxis collectifs, covoiturage, etc.) et améliorer l'arrimage des différents types de transport (horaires, tarification, etc.) (PT, PU, SAD).



Pour aller plus loin

La Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) propose un modèle de transport collectif intéressant qui regroupe huit transporteurs locaux et cinq centres de répartition. Elle offre, de plus, un service de navettes de liaison aux arrêts d'Orléans Express et est responsable de services de transport adapté sur une vaste partie du territoire. C'est au moyen d'une taxe sur l'essence qu'elle est parvenue à financer dans une large mesure ses opérations (RÉGÎM, 2015).

Figure 2.3.k L'ADAPTATION DU TRANSPORT COLLECTIF AUX BESOINS DES AÎNÉS : UN INDISPENSABLE À L'AUTONOMIE



Source: Vivre en Ville

Figure 2.3.l DÉBARCADÈRE DU PAVILLON ÉMILE-NOËL DE L'HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE



Source: Google Streetview

LES AIRES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Chez les aînés, comme chez les adultes plus jeunes, l'automobile joue un rôle clé dans la mobilité quotidienne, surtout dans des milieux dépourvus d'autres options (absence d'offre de transport collectif, conditions défavorables aux déplacements piétons, etc.) (Negron-Poblete et Séguin, 2018). De plus, les aînés en perte d'autonomie se font régulièrement accompagner en voiture par leurs proches, notamment chez le médecin ou à l'épicerie, et ont besoin de pouvoir débarquer en toute sécurité à proximité de leur destination.



STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- exiger un certain pourcentage d'espaces de stationnements pour personnes handicapées par zone ou usage (PAU, PS, PU, RZ, SAD) ;
- réserver des espaces de stationnement sur les chemins publics pour ces personnes (permettant aussi aux intervenants qui offrent des services à domicile de s'y stationner) (PAU, PU, PS, SAD) ;
- aménager des débarcadères (PIIA, PPU, PS, PU).

Figure 2.3.m STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À MONTRÉAL



Source: Vivre en Ville





S'ARRÊTER POUR SE DÉTENDRE, SOCIALISER ET SE DIVERTIR

Les loisirs sont essentiels pour assurer une qualité de vie adéquate et le maintien d'une santé physique et mentale chez les aînés (Réseau FADOQ, 2013). Au Québec, ceux-ci consacrent d'ailleurs en moyenne plus de trois heures par jour aux activités bénévoles, aux divertissements, aux sports et aux loisirs actifs (Québec. ISQ, 2013b) et la marche est une de leurs activités prisées (Negron-Poblete, 2015).

L'espace public désigne l'ensemble des espaces (généralement urbains) destinés à l'usage de tous, sans exception. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place, etc.). Au sens large, cette notion peut s'étendre aux espaces à caractère public ou semi-public qui relèvent de droit privé, mais qui sont accessibles à tous (p. ex. certains espaces commerciaux) (Vivre en Ville, s.d.k). Les espaces publics peuvent avoir des effets positifs sur la santé des aînés, à condition toutefois de répondre à leurs attentes et à leurs désirs et d'être aménagés de manière à favoriser leur inclusion.

Certains aînés fréquentent toutefois peu l'espace public et semblent éviter certaines portions du territoire ou certains équipements, dont les parcs, notamment à cause d'un sentiment d'insécurité (Day, 2010). L'absence d'attrait général du voisinage peut nuire à leur inclusion dans l'espace public. Les quartiers qui connaissent une dégradation physique ou une forte augmentation de la criminalité peuvent renforcer l'isolement des aînés (Scharf et collab., 2005). À l'opposé, l'embourgeoisement d'un quartier peut mener à des hausses de loyer, des changements dans l'offre commerciale et la disparition de certains lieux de socialisation (églises, salles de bingo, etc.) fréquentés auparavant par les aînés, et ainsi contribuer à leur marginalisation, surtout pour les personnes en situation de précarité économique (Lavoie et collab., 2012).

QUEL EST LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS ?

L'aménagement de l'espace public a une influence majeure sur la capacité des aînés à socialiser, à se divertir et à se maintenir en santé (Annear et collab., 2014). Pour encourager l'inclusion des aînés dans l'espace public, les municipalités peuvent, premièrement, améliorer l'**offre** d'équipements et d'activités de loisir (parcs, bibliothèques, piscines, centres d'activité, etc.) pouvant répondre à des besoins et à des désirs variés et les **localiser** judicieusement sur le territoire urbain afin de les rendre accessibles. Deuxièmement, elles ont la capacité d'intervenir sur l'**aménagement et le design de l'espace public** pour favoriser un sentiment de sécurité, de confort et d'appropriation chez les aînés.

Figure 2.4.a LA PLACE SIMON-VALOIS : UN ESPACE CONÇU À L'ÉCHELLE HUMAINE



Source: Vivre en Ville

LES ESPACES PUBLICS : OÙ ET COMMENT INTERVENIR ?

L'OFFRE ET LA LOCALISATION DES LIEUX DE LOISIR : DEUX INCONTOURNABLES

La municipalité offre de nombreux services ou équipements de loisir (parcs, piscines, bibliothèques, etc.) à ses citoyens. Outre les services municipaux, des lieux privés ou communautaires (organismes, associations, cafés, restaurants, etc.) permettent aux aînés de se divertir et de se maintenir en santé physiquement et mentalement. La fréquentation de ces lieux par les aînés est fortement influencée par leur proximité (Loukaitou-Sideris et collab., 2014). Il est donc essentiel de dresser le portrait de l'offre existante (cf. [Démarche urbanistique](#)) et de consulter les aînés pour mieux connaître la diversité de leurs intérêts et d'éventuelles contraintes d'accès (cf. [M.1 Concertation et Portrait des aînés](#)).

Pour intervenir, les MRC et les municipalités peuvent diriger de nouveaux équipements vers les concentrations de services existantes (cf. [F.1 Activités de proximité](#)). Sur le plan des parcs et des places publiques, les municipalités peuvent également élargir l'offre en multipliant les espaces publics de petite taille (placettes, placotouts et mini-parcs) qui nécessitent des investissements moindres et qui peuvent s'insérer dans des environnements urbains déjà largement construits.

Figure 2.4.b DES INGRÉDIENTS POUR UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE



Figure 2.4.c LA PLACE ÉPHÉMÈRE JACQUES-CARTIER :
TESTER POUR MIEUX AMÉNAGER



14

STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. [Synthèse](#))

La municipalité peut agir de différentes façons :

- exiger une contribution pour fins de parc lors d'une demande de permis de lotissement ou de construction relatif à des travaux permettant de nouvelles activités dans l'immeuble ou une intensification des activités existantes (PU, RL, RZ) ;
- soutenir les initiatives d'occupation du domaine public permettant de tester la pertinence et la programmation d'un espace public (aménagements transitoires) (PPU).

AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES

« Le design d'aménagements transitoires constitue une démarche de planification et d'intervention sur l'espace public : elle permet d'appréhender la transformation d'un site ou bâtiment vacant ou d'un espace public inadapté, à court et moyen termes, et de nourrir la réflexion plus large entourant un projet de réaménagement permanent, qu'il soit seulement envisagé ou officiellement prévu. Afin de mettre en valeur un espace et le rendre attrayant pour la communauté, le design d'aménagements transitoires mise sur des aménagements modestes, flexibles, relativement peu dispendieux et rapides à mettre en œuvre » (Vivre en Ville, s.d.l).



DES AIRES DE REPOS OU D'ATTENTE ET L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Circuler, c'est aussi pouvoir s'arrêter (Bourgie, 2018). Cela semble particulièrement vrai pour les aînés, qui ont tendance à avoir certaines incapacités de mobilité (Québec. ISQ, 2013a) et sont plus susceptibles d'avoir besoin de se reposer et d'accéder à des toilettes, à l'intérieur des bâtiments comme dans l'espace public. Pour mieux permettre aux aînés de s'arrêter en chemin, la municipalité devrait :

- assurer la disponibilité du mobilier urbain, été comme hiver (désenneigement) ;
- installer, sur des parcours clés, des bancs à intervalle régulier, idéalement aux 100 mètres, sur une surface plane et à distance plus rapprochée dans les parcs ou les montées ;
- offrir des sièges confortables et ergonomiques (bancs avec accoudoirs et dossier, appuis ischiatiques, mobilier ludique ou de socialisation) ;
- assurer l'accessibilité universelle des immeubles municipaux (signalisation, accès aux bâtiments, largeur des corridors, toilettes, vestiaires, etc.) ;
- installer des toilettes propres, spacieuses et accessibles dans les espaces publics ;
- soutenir les commerces pour améliorer l'accessibilité de leurs locaux (rampes d'accès, portes automatiques, accès facile aux toilettes, etc.).

Figure 2.4.d DES AIRES DE REPOS QUI FONT LA DIFFÉRENCE À BROMONT



Source : Vivre en Ville

15

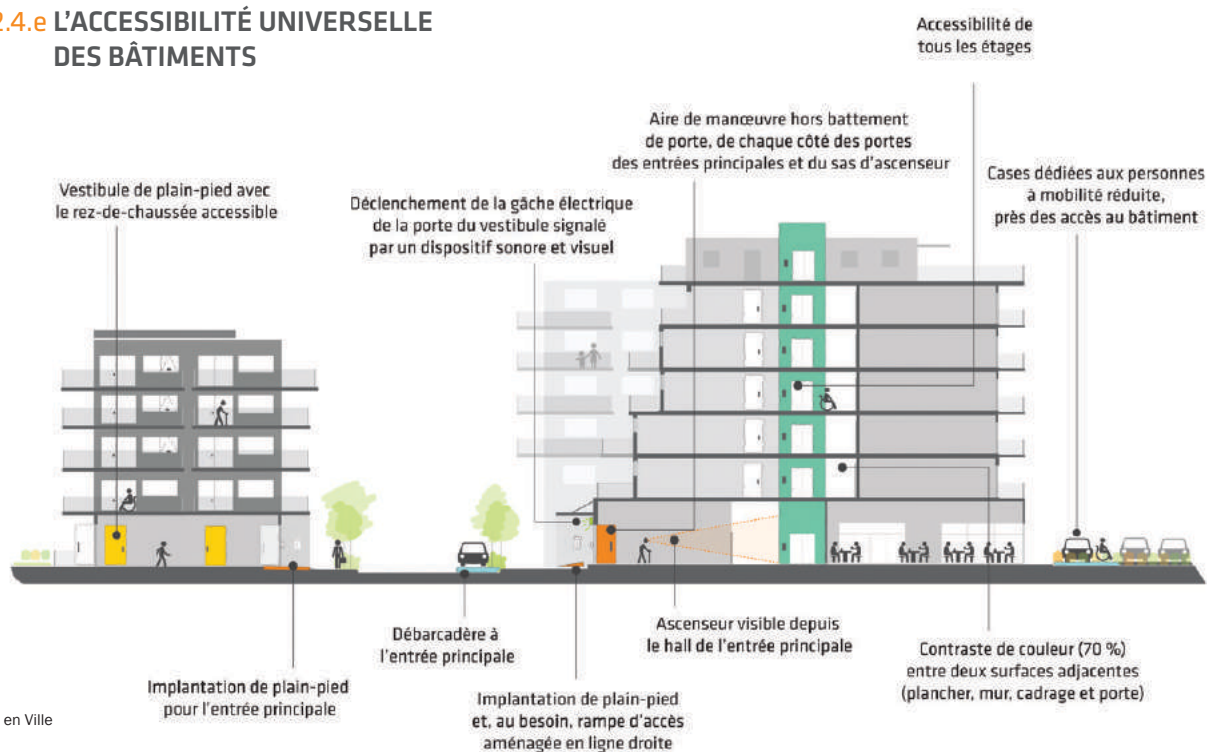
STRATÉGIES D'INTERVENTION

(cf. Synthèse)

La MRC et la municipalité peuvent agir de différentes façons, en utilisant les outils qui sont à leur portée :

- assurer l'accessibilité universelle des équipements publics et communautaires et soutenir les commerces et services pour améliorer l'accessibilité de leurs locaux (PAU, PIIA, PD, PLD, PPU, PU, SAD).

Figure 2.4.e L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES BÂTIMENTS



Source : Vivre en Ville



DES MILIEUX DE VIE AGRÉABLES ET SÉCURITAIRES

Des espaces propres, conviviaux, animés, végétalisés et sécuritaires ont un effet positif sur la qualité de vie et la santé de tous les citoyens, dont les aînés. Les municipalités peuvent y contribuer :

- en **animant** l'espace public et en assurant une **bonne visibilité** des parcours et des obstacles potentiels (particulièrement la nuit) afin d'augmenter le sentiment de sécurité ;
- en assurant un **éclairage** adéquat des lieux ;
- en intégrant des mesures de **verdissement** et en optant pour un **design urbain** adapté aux quatre saisons (présence de zones ombragées, de pergolas, d'auvents, de foyers, etc.) et qui permet d'atténuer l'exposition aux nuisances (pollution de l'air, bruit) ;
- en mettant en place une **signalisation** visible permettant aux aînés, incluant ceux ayant des incapacités, de s'orienter facilement (lieux d'intérêt, toilettes, aires de repos, arrêts de transport collectif) ;
- en assurant un **entretien** régulier des lieux (présence de poubelles, propreté, etc.) ;
- en contribuant à la création d'environnements plaisants (diversité de destinations potentielles, commerces avec vitrines, décorations, etc.).



Pour aller plus loin

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – GUIDES DE BONNES PRATIQUES

- [Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité aux espaces extérieurs de la Commission de la capitale nationale \(CCN, 2010\)](#)
- [Guide pour l'accessibilité universelle : déficiences visuelles de la Société Logique et de l'Institut Nazareth et Louis-Braille \(2014\)](#)
- [Placemaking for an Aging Population – Guidelines for Senior-Friendly Parks de la UCLA Complete Streets Initiative \(2014\)](#)

CORRIDOR D'AUTONOMIE

Le Groupe de travail sécurité, transports actifs, parcs et espaces publics de l'arrondissement Le Sud-Ouest (2017) a réalisé un guide d'intervention pour aménager un « corridor d'autonomie » : un sentier universellement accessible où seraient installés des bancs à intervalle régulier permettant aux aînés de prendre des pauses lors de leurs déplacements à pied, ainsi que des mesures de sécurisation.

DES COMMERCES ACCESSIBLES À TOUS

En 2016, la Ville de Gatineau a initié une démarche intitulée « Commerces accessibles » qui vise à améliorer l'accessibilité universelle aux édifices commerciaux (Ville de Gatineau, s.d.). Sur une base volontaire, les commerçants peuvent avoir accès à une évaluation gratuite de l'accessibilité de leur établissement et un service-conseil personnalisé afin de répertorier des améliorations possibles pour les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées. Un répertoire des commerces accessibles devrait voir le jour bientôt sur le site Web de la Ville. La Ville de Montréal, pour sa part, a mis en place un programme de subvention pour l'adaptation des commerces : le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC). Celui-ci permet d'actualiser le cadre bâti qui ne répond plus aux normes actuelles de conception sans obstacle et à la réglementation applicable (Ville de Montréal, 2017).

MONTRÉAL – INTÉGRATION RÉGLEMENTAIRE DES CRITÈRES DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

En plus d'avoir adopté une Politique municipale d'accessibilité universelle en 2011, la Ville de Montréal a ajouté des critères d'accessibilité universelle au document complémentaire du SAD de l'agglomération en 2015. Avec l'aide de la Société Logique, la Ville a publié le *Guide d'interprétation des dispositions relatives à l'accessibilité universelle du SAD* (Ville de Montréal, s.d.).



DES MILIEUX INCLUSIFS ET CONVIVIAUX POUR RÉPONDRE À UNE CLIENTÈLE DIVERSIFIÉE

Les aînés forment un groupe hétérogène, notamment en matière d'âge, de capacités cognitives et physiques et de revenu (cf. [Portrait des aînés](#)). La mise en place d'environnements urbains inclusifs permet de répondre à la diversité des préférences sur le plan des activités et leur donner l'occasion de côtoyer naturellement différentes générations. De nombreux parcs qui visent les personnes âgées misent sur des installations spécifiques (p. ex. exercices, jeux de pétanque). Pourtant, la marche demeure la plus accessible et la plus courante des activités physiques chez les aînés. Ces derniers pratiquent également une multitude d'autres activités dans l'espace public comme le repos, la contemplation de la nature ou la socialisation.

Afin de créer des espaces inclusifs, les municipalités peuvent opter pour des aménagements qui encouragent le choix et la flexibilité de l'usage du lieu. Elles peuvent notamment :

- aménager différents sous-espaces qui permettent de s'adonner à une diversité d'activités, tant passives (p. ex. endroits pour s'asseoir, lire ou jouer aux échecs) qu'actives (p. ex., sentiers et potagers), tout en délimitant clairement les espaces consacrés à des usages potentiellement conflictuels (p. ex. planche à roulettes, soccer, pistes cyclables) ;
- inclure des zones polyvalentes plates et gazonnées propices à accueillir des événements ;
- offrir une programmation ludique et événementielle variée (cours de mise en forme, activités de jardinage, marché fermier, concerts, spectacles, etc.) qui se déroule dans les espaces publics.

Il n'est pas nécessaire de créer des espaces publics consacrés exclusivement aux aînés. Une cohabitation dans les espaces publics favorise l'interaction entre les générations et permet d'éviter la ségrégation des aînés (Loukaitou-Sideris et collab., 2014 ; Vanderbeck, 2007). Toutefois, tandis que certains aînés préfèrent être en relation directe avec les populations plus jeunes, d'autres préfèrent avoir accès à des espaces conçus spécialement pour eux. Un bon dosage et l'inclusion des aînés au processus de conception (cf. [M.1 Concertation](#)) sont importants pour créer des espaces publics agréables pour tous. Des projets pilotes, au moyen d'aménagements transitoires, sont également un bon outil pour appréhender la transformation d'un espace public à court et moyen termes.

Figure 2.4.f DES PARCOURS PIÉTONNIERS ACCUEILLANTS : UN INDISPENSABLE À LA MOBILITÉ ACTIVE DES AÎNÉS



Source : Vivre en Ville

SINGAPOUR : UN PARC VISANT À INTÉGRER LES AÎNÉS ATTEINTS DE DÉMENCE

La Ville de Singapour (2017) a rédigé un [guide pour l'aménagement de parcs thérapeutiques](#) (National Parks Board, 2017) qui fournit des directives de conception intégrant différentes notions d'inclusion des personnes âgées ou atteintes de démence. Le guide présente également des recommandations en matière de programmation d'activités.

MABLETON : UN MARCHÉ PUBLIC COMME LIEU DE RENCONTRE ET D'OFFRE DE SERVICES POUR AÎNÉS

Dans le cadre d'une revitalisation urbaine, la communauté de Mableton, en banlieue d'Atlanta, a créé un marché public au cœur de la localité. Des services de santé préventive sont régulièrement offerts sur place pour prévenir certaines maladies chez les aînés et promouvoir de saines habitudes de vie (cf. étude de cas **Mableton** disponible sur le site collectivitesviables.org).

DES OUTILS POUR METTRE EN ŒUVRE LES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT ACTIF

PASSER À L'ACTION



Source : Vivre en Ville





DONNER LA PAROLE AUX AÎNÉS

Créer des milieux de vie qui répondent aux besoins des communautés passe aussi par des mécanismes de concertation et de participation citoyennes. Dans le cadre d'un projet urbanistique, l'écoute du citoyen permet de bonifier le diagnostic du territoire, de prendre conscience des défis auxquels font face les aînés et de discuter d'options d'aménagement et d'usages souhaités. Or il arrive encore que les personnes âgées soient exclues des mécanismes de consultation et soient ainsi privées d'un réel droit de parole.

QUEL EST LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ ?

Pour s'assurer de la participation et d'une prise en compte des aînés, et ce, quel que soit leur profil (cf. [Portrait des aînés](#)), il importe que les MRC et les municipalités se dotent de méthodes adaptées à leurs réalités, entre autres sur le plan de l'accès à l'information, des formes de participation citoyenne et des lieux de consultation. Elles peuvent notamment adopter une politique de participation publique en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* pour favoriser la diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens au processus décisionnel en matière d'aménagement et d'urbanisme (Québec. MAMOT, s.d.).

REPENSONS LAVAL - PLATEFORME DE CONSULTATION ET DE RÉTROACTION SUR LES PROJETS URBAINS

La Ville de Laval a mis en ligne la plateforme [Repensons Laval](#) pour solliciter la participation des citoyens à la vie civique et au développement urbain. Ceux-ci peuvent s'informer sur les projets en cours, partager leurs idées et s'inscrire aux différentes activités de consultation. La plateforme présente aussi les étapes d'avancement des projets pour lesquels les citoyens ont déjà été consultés, les comptes rendus des consultations, le suivi effectué par la Ville ainsi que les actions réalisées ou les prochaines étapes du projet.

Figure 3.1.a SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
SUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR
CARTIER À LAVAL



Source : Sophie Poliquin

CONSULTER ET MOBILISER : COMMENT PROCÉDER ?

Avec l'avancée en âge et les pertes de mobilité, les aînés tendent à passer plus de temps dans le quartier que les adultes plus jeunes et plusieurs enjeux qui les touchent au quotidien (logement, déplacements, proximité des services, etc.) interpellent les instances municipales (Day, 2010; Buffel et collab., 2012). Les aînés sont les mieux placés pour rendre compte de leurs besoins, des barrières auxquelles ils font face ou, au contraire, des éléments pouvant contribuer à leur qualité de vie dans leur collectivité. De plus, nombre d'entre eux s'intéressent à la politique et désirent changer des choses, s'impliquer dans diverses causes et contribuer au développement de leur quartier (Simard et Olazabal, 2018; Buffel et collab., 2012).

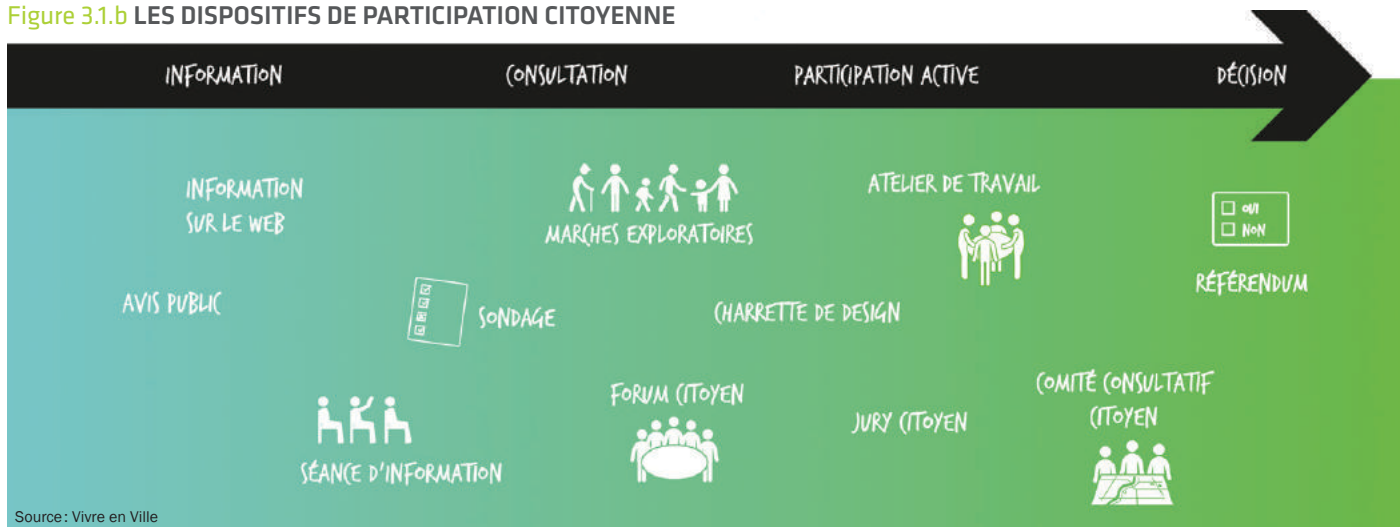
Pour bien comprendre les besoins des aînés et définir les solutions à mettre en place, les municipalités peuvent faire appel à différentes méthodes de concertation. Plusieurs considérations sont toutefois à prendre en compte afin de promouvoir une démarche inclusive.

Choisir la bonne méthode de participation et d'implication

Il existe une multitude de mécanismes de concertation et de participation citoyennes, chacun avec ses particularités et ses avantages. Puisque l'implication citoyenne devrait idéalement avoir lieu tout au long d'un processus, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet, une démarche itérative qui multiplie les opportunités de participation à travers une diversité de mécanismes constitue une stratégie efficace. Les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, qui disposent d'outils et de connaissances complémentaires, pourront ainsi mieux répondre aux préoccupations exprimées et exploiter au maximum les forces du milieu et les opportunités qui s'offrent à lui (CEUM, 2015).

Vivre en Ville a répertorié différentes formes de participation selon le degré de participation des citoyens recherchée par les MRC et les municipalités, passant de l'information à la décision. Pour assurer la crédibilité de la démarche, il est dans tous les cas essentiel de définir des actions concrètes et réalistes, d'y donner suite et d'intervenir sur le terrain.

Figure 3.1.b LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION CITOYENNE



MARCHES EXPLORATOIRES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dans le cadre d'un projet pilote visant à améliorer l'accès piéton aux établissements de santé, la Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal (TCAÏM) et le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) ont rassemblé des personnes âgées pour réaliser des marches exploratoires aux abords du CLSC de Saint-Léonard. Effectuées en petits groupes, elles ont permis d'affiner le diagnostic du territoire en identifiant les éléments jugés problématiques et en établissant des pistes de solutions. Le *Guide d'intervention : améliorer l'accès piéton aux établissements de santé* (TCAÏM et CEUM, 2018) en a découlé.



Pour aller plus loin

LES MÉCANISMES ET LES OUTILS DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

- L'Institut du Nouveau Monde présente les mécanismes de participation citoyenne de divers pays dans son rapport *État des lieux des mécanismes de participation publique au Québec et relevé d'expériences inspirantes de participation publique hors Québec* (INM, 2014).
- Le CEUM, le Toronto Centre for Active Transportation et la Sustainable Calgary Society (s.d.) ont développé une *boîte à outils* qui regroupe plusieurs méthodes collaboratives disponibles en ligne sur la plateforme Urbanisme participatif.



CHARRETTE DE DESIGN À MABLETON

Dans le cadre d'une revitalisation urbaine pour rendre les milieux de vie plus inclusifs pour tous les âges, une charrette de design peut permettre de faire participer les citoyens à la réflexion et à l'idéation. C'est ce qu'a fait le Cobb County, en Géorgie, pour la collectivité de Mableton, en collaboration avec la firme d'architecture et d'urbanisme DPZ. Durant plusieurs jours, les résidents de Mableton ont participé à l'élaboration de la vision *Lifelong Mableton* et de scénarios d'aménagement qui permettent aux aînés de vieillir dans leur collectivité. À travers différents ateliers, groupes de discussion et présentations publiques, un nouveau plan d'urbanisme et un *form-based code* ont été conçus (cf. étude de cas **Mableton** disponible sur le site collectivitesviables.org).

Figure 3.1.c CHARRETTE DE LIFELONG MABLETON



LES CONDITIONS D'UNE DÉMARCHE INCLUSIVE

Assurer la représentation de la pluralité des expériences

Les aînés ne constituent pas à un groupe homogène (cf. **Portrait des aînés**). Certains groupes de personnes âgées sont plus à risque d'exclusion sociale, notamment ceux qui ont un statut socioéconomique faible, les femmes, les membres de certaines minorités ethniques, ceux qui ont un handicap ou des maladies chroniques ou ceux qui vivent dans des milieux géographiques plus défavorisés (Scharf et Keating, 2012).

Pour éviter de reproduire des inégalités déjà existantes, les municipalités peuvent, dans un premier temps, identifier les facteurs de vulnérabilité qui touchent la population vieillissante locale en établissant un diagnostic du territoire (p. ex. données socioéconomiques, offre de services et d'équipements publics,

privés et communautaires, identification de barrières physiques) (cf. **Démarche urbanistique**). La reconnaissance de ces facteurs permettra ensuite aux municipalités d'adapter les mécanismes et modalités de participation, notamment en implantant des services d'interprétation ou de accompagnement, en offrant des dédommagements financiers pour frais de transport et des équipements accessibles (p. ex. toilettes), en vulgarisant la démarche, etc. Dans certains cas, il est incontournable d'aller à la rencontre des personnes isolées ou en perte d'autonomie pour faire en sorte qu'elles puissent aussi communiquer leurs besoins et émettre leurs recommandations.

DES AÎNÉS COMME COCHERCHEURS DANS LA DÉMARCHE AGE-FRIENDLY MANCHESTER

La Ville de Manchester a expérimenté une méthode innovatrice pour rejoindre les personnes âgées absentes des espaces de participation publique en proposant un projet pilote dans le cadre duquel quatorze résidents aînés ont agi comme cochercheurs. Ceux-ci ont d'abord été formés par une équipe de chercheurs pour les sensibiliser aux difficultés vécues par les personnes plus vulnérables ou isolées et pour les outiller afin de développer une relation de confiance avec les personnes qu'elles viennent rencontrer. Ces cochercheurs ont pu recruter 68 personnes âgées difficiles à joindre (p. ex. en situation d'itinérance, à mobilité réduite) auprès desquelles ils ont mené des entrevues pour s'informer de leurs besoins par rapport à l'environnement urbain (Buffel, 2015) (cf. étude de cas **Manchester** disponible sur le site collectivitesviables.org).

Établir des partenariats avec des organisations qui sont en contact avec les aînés permet également de mieux les mobiliser. Les organisations peuvent prendre le rôle d'intermédiaires et faciliter la transmission de l'information. Les organismes communautaires, les associations et les organismes paramunicipaux qui offrent des services ou représentent les aînés ou leurs proches aidants, ainsi que le réseau de la santé et des services sociaux sont particulièrement intéressants à solliciter. À cet effet, le *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés* dresse une liste d'acteurs qui peuvent être mobilisés (Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, 2014).

Promouvoir les échanges intergénérationnels

Des mécanismes qui mettent à contribution des citoyens de tous les âges permettent d'éviter le clivage entre les générations et l'impression erronée que de nombreuses dépenses sont faites quasi exclusivement pour les aînés. Beaucoup de transformations favorables aux aînés sont aussi utiles à d'autres groupes d'âge (Séguin, 2012). Par exemple, la prise en compte des besoins des aînés ayant des incapacités de mobilité ouvre la porte à un urbanisme aussi plus adapté aux besoins de l'ensemble des personnes qui se déplacent à pied ou qui souffrent d'un handicap restreignant leur mobilité.

Ainsi, bien qu'il soit pertinent de consulter les aînés pour approfondir une série de thématiques et ainsi mieux connaître leurs besoins et leurs souhaits, il est tout aussi important d'avoir à l'esprit les besoins de différentes générations qui cohabitent sur le territoire et de favoriser le dialogue entre elles, ainsi qu'avec les professionnels et les élus concernés par la démarche.

Favoriser l'accès à l'information

La qualité de l'information fournie aux participants constitue un élément important à prendre en compte. Celle-ci doit être transparente et clairement énoncer les objectifs, la démarche, les contraintes et les résultats attendus. La stratégie de communication doit viser à atteindre un public large, par différents moyens (événements, bulletins municipaux ou de quartier, kiosques d'information, sites Web, réseaux sociaux, etc.), tout au long de la consultation et durant les phases de réalisation, et assurer un suivi du projet et des résultats (Vivre en Ville, 2016).

De nombreux aînés ne sont pas en ligne, particulièrement les plus âgés et ceux qui sont moins scolarisés et plus démunis (Lafontaine et Sawchuk, 2018). En l'occurrence, l'information imprimée répond effectivement, encore aujourd'hui, à un besoin. Des copies papier peuvent être largement distribuées, notamment dans les bibliothèques, les cliniques, les lieux de culture et les organismes communautaires. Toutefois, les aînés s'intéressent aussi aux technologies (Sawchuk et collab., 2018) : les mécanismes de consultation en ligne ou par appel peuvent aussi permettre de diversifier les opportunités d'exprimer leur point de vue (Boudreau et Caron, 2016).

Faciliter l'accès aux lieux de participation

Un souci particulier devrait être accordé au lieu où sont tenues les consultations. Celles-ci auront avantage à prendre place à proximité des lieux de résidence des personnes âgées et des stations de transport collectif pour faciliter les déplacements. En outre, des espaces accessibles universellement sont essentiels pour permettre aux personnes à mobilité réduite de participer à la consultation.

Par ailleurs, la saison hivernale a des effets défavorables sur la capacité de déplacement des aînés en raison des risques de chute accrues (Morales et collab., 2014; Negron-Poblete, 2015; Canada. ASPC, 2014). Pour augmenter les chances de participation des aînés, les municipalités devraient privilégier des consultations qui se déroulent durant les mois plus cléments et/ou offrir des transports vers les lieux de participation.

Figure 3.1.d ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES AUTOUR DU POTAGER



Figure 3.1.e FAVORISER LE DIALOGUE





QUELQUES CONDITIONS PRÉALABLES

La richesse du projet urbanistique (cf. [Démarche urbanistique](#)) réside dans sa capacité à illustrer de façon tangible et compréhensible pour tous la vision de la collectivité. Certaines conditions préalables à la mise en œuvre du projet sont toutefois nécessaires pour favoriser sa réussite : l'engagement politique et l'implication des parties prenantes, un cadre décisionnel adapté et la collaboration entre les intervenants des différents services municipaux.

L'ENGAGEMENT POLITIQUE

La concrétisation du projet urbanistique repose d'abord sur un engagement et une détermination affirmée des acteurs politiques, et ce, à toutes les échelles de planification. Porteurs de la vision du devenir souhaité et souhaitable de la collectivité, les décideurs doivent faire preuve de vision à long terme et prendre des décisions politiques et administratives qui cadrent avec le projet urbanistique. En s'appropriant ce dernier, les acteurs politiques s'assurent de la cohérence des interventions qui prennent place sur le terrain.

L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

La concrétisation du projet urbanistique passe par le biais de multiples interventions ponctuelles ou de grande envergure, portées par une variété d'acteurs privés et publics. L'adhésion au projet urbanistique des acteurs appelés à le mettre en œuvre est donc essentielle (cf. [Démarche urbanistique](#)).

L'implication de la population, en particulier les personnes âgées (cf. [M.1 Concertation](#)), doit se faire aux différentes étapes de la démarche et non seulement au moment du diagnostic. En outre, l'adhésion des acteurs privés (propriétaires de résidences pour personnes âgées, promoteurs immobiliers, commerçants, organismes, etc.) de même que celle des intervenants municipaux (décideurs, professionnels, cols bleus, etc.) sont tout aussi primordiales.

UN CADRE DÉCISIONNEL ADAPTÉ, ORIENTÉ VERS L'ACTION

La mise en place d'un cadre décisionnel favorable à la concrétisation du projet urbanistique est l'assise de tout changement concret. La traduction du projet dans les documents de planification et la réglementation de la MRC et de la municipalité assurent la cohérence avec la vision du devenir souhaitable (voir section suivante).

Enfin, les actions à entreprendre pour concrétiser le projet urbanistique doivent faire l'objet d'un plan d'action détaillé (cf. [M.3 Plan d'action](#)) afin d'établir des rôles clairs de chacun ainsi que des échéanciers traduisant les priorités municipales. Le plan d'action devient un outil de référence pratique pour tous les acteurs, notamment pour les citoyens, dont les aînés, qui peuvent alors l'utiliser comme un moyen de suivre le progrès du projet (cf. [M.1 Concertation](#)).

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE POUR ÉVITER LES SILOS

Le travail en silo est un obstacle majeur à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement, notamment lorsqu'il est question d'enjeux sociaux plutôt abstraits tels que la qualité de vie des personnes âgées. La démarche urbanistique proposée par Vivre en Ville, s'appuyant sur un projet illustré, permet de surmonter cet écueil en offrant une version tangible de la vision du devenir souhaitable de la collectivité, plutôt que de se limiter à une liste d'orientations et d'objectifs pouvant être interprétés différemment par tout un chacun. Les discussions entourant le projet urbanistique permettront de rassembler autour de la table des intervenants du service d'aménagement du territoire ou d'urbanisme, des travaux publics, des parcs, des services culturels et communautaires, etc. La mise en forme des milieux de vie devient ainsi un prétexte pour favoriser la concertation autour d'un projet commun, porté et compris par l'ensemble des acteurs municipaux.

ADOPTER DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION COHÉRENTS

À l'image d'un énoncé de vision stratégique, le projet urbanistique se veut une référence à partir de laquelle élaborer les outils de planification qui encadrent l'évolution d'un territoire. Il est donc essentiel que les formes bâties privilégiées dans le projet soient celles qui dictent la réglementation, et non l'inverse. Pour y parvenir, les documents de planification que la MRC et la municipalité adoptent ou révisent (schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme, etc.) doivent donc être cohérents avec le projet urbanistique développé, si on souhaite que la réglementation qui en découle (zonage, lotissement, etc.) le soit également, et que les objectifs de la collectivité soient atteints au moment voulu.

AGIR À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

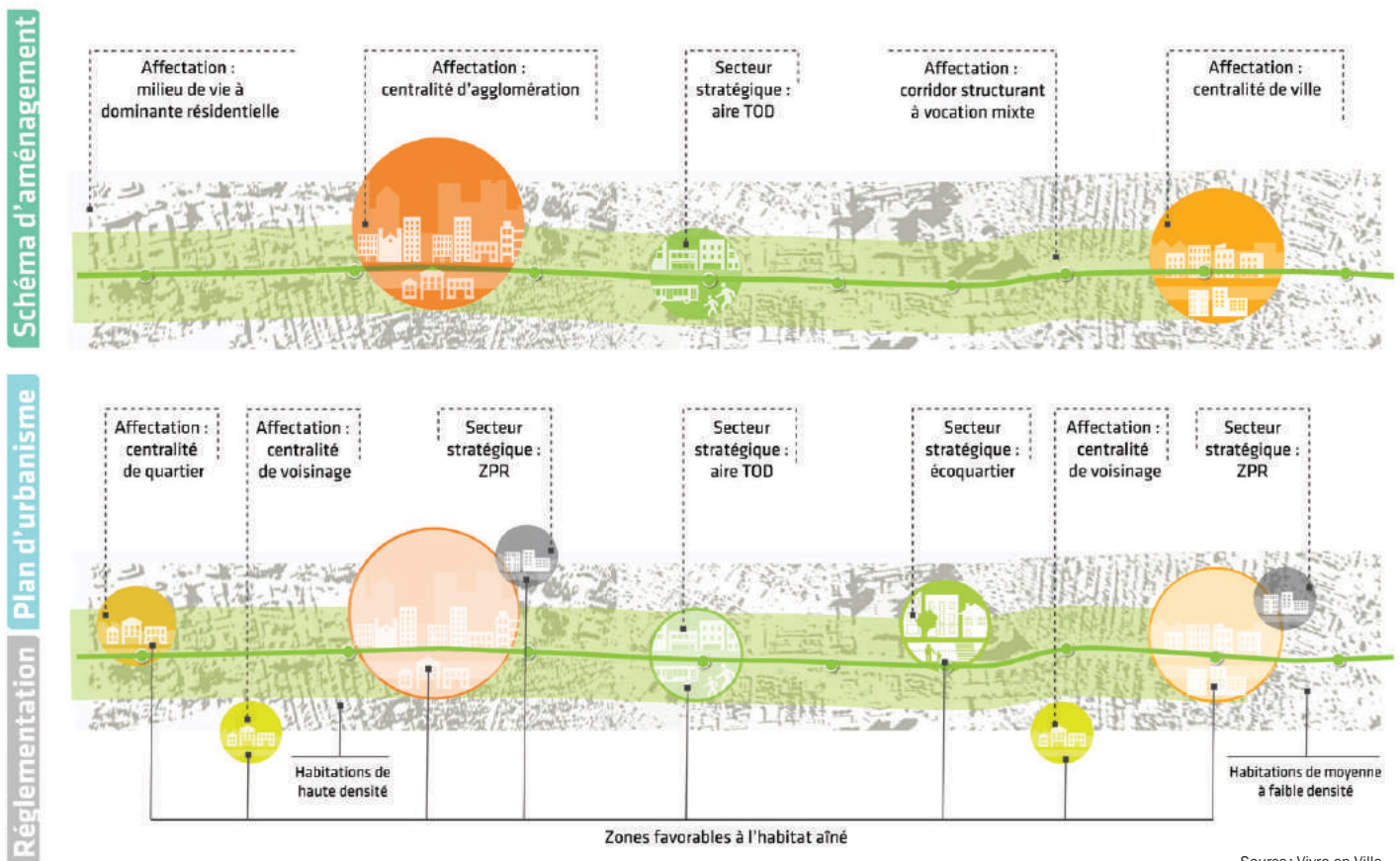
Les documents de planification régionaux permettent de traduire la vision globale du projet, alors que les documents locaux y ajoutent une couche de précision. Les règlements d'urbanisme viendront, quant à eux, préciser les formes bâties identifiées par le projet et encadrer plus spécifiquement l'évolution du territoire à travers les outils normatifs et discrétionnaires.

Une vocation et un caractère pour chaque type de milieux

L'identification des centralités principales, des centralités de voisinage, des parcours structurants et des zones favorables aux aînés (cf. F.1 Activités de proximité et F.2 Habitation) est à la base du projet urbanistique visant à aménager des milieux de vie permettant un vieillissement actif.

Cette typologie doit être transposée dans les documents de planification, en fonction de l'échelle d'intervention concernée. La traduction de cette typologie dans les documents de planification facilite l'ajustement subséquent des outils réglementaires à l'échelle locale.

Figure 3.2.a TRADUIRE LE PROJET DANS LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIAL



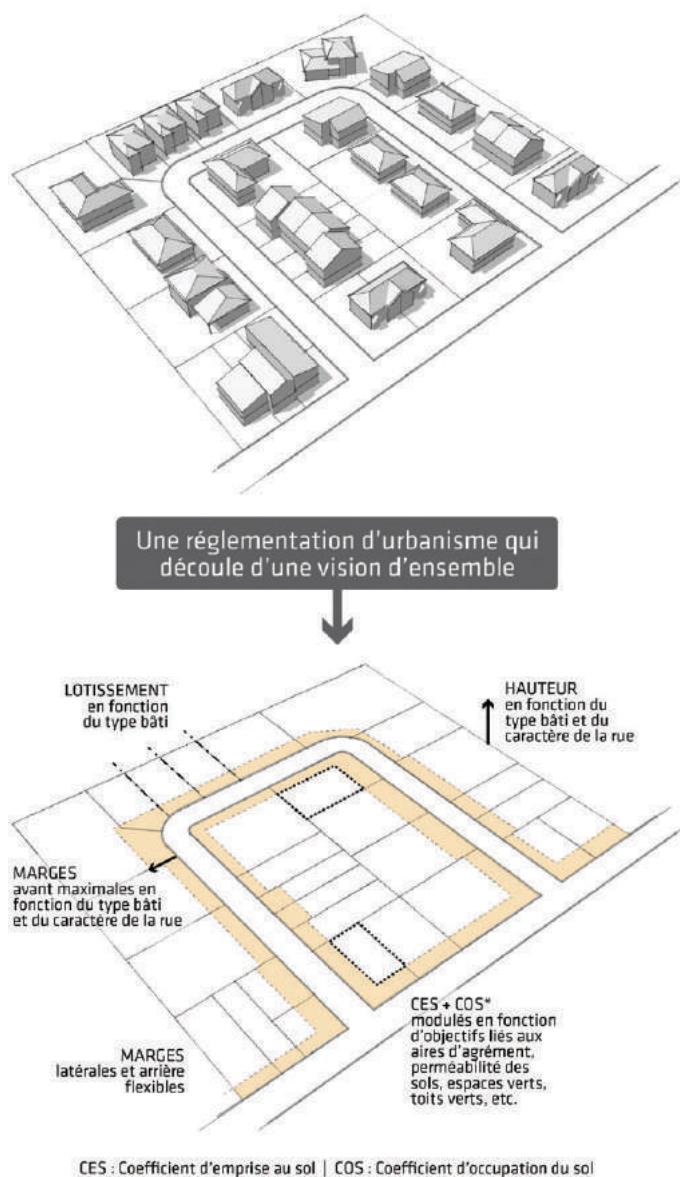
Source: Vivre en Ville

DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES FLEXIBLES

Les outils normatifs

À chaque type de milieu identifié dans les documents de planification correspondent des normes d'aménagement précises. L'approche proposée pour mettre en œuvre le projet urbanistique suppose une réglementation flexible, conçue sur mesure pour épouser les formes proposées par ledit projet. Les dispositions normatives doivent donc refléter les formes souhaitées, plutôt que celles existantes. Une réglementation adaptée saura permettre une évolution progressive des milieux existants.

Figure 3.2.b UNE RÉGLEMENTATION BASÉE SUR LE PROJET URBANISTIQUE



Source : Vivre en Ville

Les outils discrétionnaires

L'emploi d'une réglementation flexible qui laisse une grande place aux outils discrétionnaires permet d'évaluer la qualité d'insertion des interventions dans le cadre bâti existant et leur adéquation avec le projet urbanistique. Certains critères portant spécifiquement sur des enjeux touchant les aînés peuvent être ajoutés à cette réglementation pour assurer un cadre de vie favorable à un vieillissement actif.

Comparativement à la réglementation normative, l'emploi des outils discrétionnaires pour l'évaluation d'interventions de reconstruction nécessite des efforts plus importants pour la municipalité. Il permet également un contrôle plus fin des transformations du cadre bâti et de la capacité des interventions à répondre aux besoins multiples des personnes aînées (cf. [Synthèse des interventions réglementaires](#)).

IL N'Y A PAS DE PETIT PROJET !

Des initiatives locales peuvent parfois avoir un impact réel sur les modes de vie des personnes âgées et sur leur bien-être quotidien même si celles-ci ne s'inscrivent pas dans des projets urbanistiques à grande échelle (p. ex. distribution de rampes d'accès amovibles pour les personnes à mobilité réduite, mise sur pied d'un programme visant à initier les personnes âgées aux services de transport collectif et à l'autopartage). Ces projets n'ont peut-être qu'une portée limitée sur l'aménagement urbain des milieux de vie, mais ils permettent aux municipalités de mieux répondre aux besoins des aînés. L'étude de cas **Projets inspirants** disponible sur le site collectivitesviables.org met de l'avant certaines de ces initiatives inspirantes !

INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

Bien que la densification et l'urbanisation se réalisent généralement sur des terrains privés, des interventions publiques sur le territoire sont indispensables pour structurer cette évolution. En effet, il serait illusoire de penser que la vision incarnée par le projet urbanistique pourra être concrétisée sans une implication affirmée de la municipalité. Cette implication doit, pour être efficace et susciter la transformation, prendre plusieurs formes :

- ouverture de nouvelles rues ;
- ouverture de nouveaux sentiers piétons ;
- amélioration des voies et modification des intersections ;
- aménagement d'espaces publics inclusifs (Vivre en Ville, s.d.m et s.d.n).

Des interventions sur les terrains appartenant à la municipalité peuvent également envoyer un signal fort pour la mise en œuvre du projet urbanistique. En effet, l'aménagement d'un équipement communautaire au cœur du centre-ville ou d'une intersection près de commerces de proximité démontre la volonté de la municipalité d'agir pour mieux répondre aux besoins des aînés. Pour aller plus loin et garantir l'atteinte de certains objectifs en matière de logements communautaires par exemple, une municipalité pourrait également prendre en charge une partie de la mise en œuvre, notamment en recourant à la maîtrise foncière publique.

La municipalité la plus convaincante demeurera celle qui, en fin de compte, est exemplaire et innovante dans ses propres interventions sur le territoire. C'est de cette façon qu'elle apparaîtra crédible et cohérente vis-à-vis des acteurs qui interviennent sur le domaine privé.

MISER SUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

TRAVAILLER EN PARTENARIATS

Les décisions prises par les organisations et institutions partenaires des municipalités peuvent également avoir d'importants impacts sur l'efficacité des choix effectués en matière d'aménagement et d'urbanisme, et notamment ceux visant à favoriser un vieillissement actif de la population. C'est notamment le cas des sociétés ou des associations de développement économique, des acteurs œuvrant dans les milieux culturels et de la santé, ou encore des autorités organisatrices de transport collectif.

Par exemple, une MRC et ses municipalités peuvent être peu ou pas desservies par un réseau véritablement structurant de transport collectif. Elles peuvent néanmoins chercher à diversifier les modes de transport offerts à leur population en misant sur la

multimodalité et l'intermodalité. Ces stratégies consistent à articuler un ensemble de modes de déplacement (modes flexibles de transport collectif, système d'autopartage, réseau cyclable régional, etc.) et à les considérer comme complémentaires plutôt que concurrents à l'automobile privée. La mise en place de la multimodalité et de l'intermodalité étant l'affaire d'un ensemble d'acteurs gouvernementaux, institutionnels et privés, elle nécessite une coordination fine de ces derniers. Dans un tel contexte, les autorités municipales, desquelles l'aménagement et l'urbanisme relèvent, sont les mieux placées pour faciliter la concertation et encourager la collaboration de ces partenaires, et assurer une articulation efficace des milieux de vie aux réseaux et aux pôles d'échanges intermodaux.

ENCADRER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Le pouvoir de la municipalité est plus restreint lorsqu'il s'agit d'intervenir sur le domaine privé. Cependant, la municipalité possède un éventail de leviers, réglementaires notamment, pour encadrer les interventions qui y prennent place. En outre, elle peut encourager certaines pratiques favorables aux aînés via certains programmes de subvention ou en imposant des garanties financières lors de projets de construction assurant le respect de certains critères.



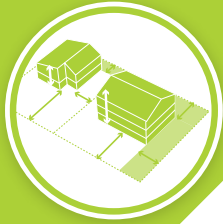
Pour aller plus loin

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a rédigé le guide [La prise de décision en urbanisme - Outils de réglementation \(s.d.\)](#)

SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

À Montréal, le programme triennal d'immobilisation (PTI) Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) réserve une partie du budget des immobilisations de la Ville à des projets d'infrastructures favorables aux aînés et aux personnes ayant des limitations physiques (Ville de Montréal, 2018). Ces interventions, bien qu'elles visent principalement à faciliter un vieillissement actif chez une clientèle aînée ou à mobilité réduite, offrent également un meilleur accès et plus de sécurité à tous les citoyens et usagers de la ville.





PASSER DE LA PAROLE AUX GESTES

Pour réaliser le projet urbanistique, il est essentiel que sa mise en œuvre soit détaillée dans un plan d'action clair et précis. Celui-ci doit notamment comprendre : les actions, hiérarchisées selon leur niveau de priorité ; les acteurs concernés, impliqués ou responsables des actions ; les arrimages importants entre les différentes actions ; les indicateurs ou critères d'évaluation.

Un plan d'action, s'il est bien conçu, constitue un outil de communication et de référence pratique pour tous les acteurs, entre autres pour les citoyens – dont les aînés – qui peuvent l'utiliser comme un moyen de suivre le progrès du projet.

LE PLAN D'ACTION MADA

La démarche MADA présente les règles de base pour l'élaboration d'un plan d'action complet et détaillé (CAMF, 2012). De plus, elle propose une Grille de priorisation pour faciliter la prise de décision en groupe (Équipe de recherche VADA-Québec, 2013). Puisque la mise en œuvre du projet urbanistique nécessite de faire des choix et de concentrer ses efforts sur les interventions les plus porteuses, cette grille peut s'avérer utile lors de l'élaboration du plan d'action.

LA STRUCTURE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action urbanistique est complémentaire au plan d'action MADA. Sa structure peut suivre celle d'un modèle logique (p. ex., en reprenant les orientations du projet), être divisée en axes d'intervention (p. ex., engagement communautaire, cohésion sociale) ou bien être associée aux différents domaines de l'urbanisme (p. ex., mobilité, habitation, activités et usages).

Peu importe la voie choisie, l'essentiel est de maximiser l'ancrage territorial de chacune des actions identifiées. Ainsi, il n'est pas seulement question de savoir quel est l'objectif poursuivi par la MRC ou la municipalité, mais également de savoir **où** et **comment** chacune compte intervenir pour atteindre ses objectifs sur son territoire, s'il y a lieu.

LE PHASAGE COMME OUTIL DE MISE ŒUVRE

Si un projet global peut apparaître ambitieux, il est important de considérer qu'il s'agit d'une vision possible à long terme. Diviser une action en différentes phases offre la possibilité de décortiquer des interventions plus complexes. Une intervention qui a le potentiel d'en susciter d'autres devrait être jugée prioritaire. Ensuite, le phasage des interventions doit tenir compte du réalisme des transformations dans le temps, notamment en ce qui concerne leur degré de complexité, la disponibilité des parcelles concernées, la cohabitation entre les usages et la cohérence des interventions entre elles (Vivre en Ville, 2018). L'essentiel demeure la construction d'un milieu de vie qui correspond au projet urbanistique, et donc de s'assurer de la cohérence des interventions, même si elles ont lieu dans un ordre légèrement différent de celui qui est présenté dans le plan d'action.

LE NIVEAU DE PRIORITÉ ET L'HORIZON D'INTERVENTION

Sachant que les MRC et les municipalités ont des ressources limitées, établir des priorités – notamment selon l'urgence d'agir, le contexte et la disponibilité des ressources (humaines et financières) – permet de concentrer les efforts et d'opérer des changements concrets identifiés dans le cadre de la démarche urbanistique. En outre, l'identification d'un horizon s'avère utile pour savoir **quand** la municipalité compte agir et ainsi coordonner les actions entre elles.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Les critères d'évaluation ou indicateurs inscrits au plan d'action permettent d'effectuer le suivi et l'évaluation des résultats de la démarche. Ceux-ci devraient être le plus concret et précis possibles. Comme le propose la démarche MADA, les indicateurs peuvent être formulés comme les résultats attendus d'une action (Québec, 2009; Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, 2014; Québec, 2016).

ATTENTION AUX CHIFFRES !

Bien qu'il soit plus facile d'évaluer une intervention avec un indicateur quantitatif, celui-ci n'est pas toujours gage de réussite. Par exemple, l'aménagement d'un nombre «x» de traverses piétonnes peut s'avérer beaucoup moins structurant que la sécurisation d'une seule intersection localisée à un endroit stratégique du territoire (p. ex., près d'une salle communautaire utilisée par beaucoup d'aînés). Ainsi, certaines actions devraient aussi être évaluées de façon qualitative.

LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

En ayant comme point de départ le diagnostic initial, il est possible d'évaluer, à l'aide des critères d'évaluation ou indicateur, si les interventions réalisées ou en cours permettent de tendre vers une concrétisation du projet adopté. Puisque le projet urbanistique incarne la vision, il est tout à fait envisageable que, dans les faits, sa concrétisation ne soit pas identique en tout point au concept qu'il présente. Toutefois, c'est avant tout l'esprit du projet qu'il est important de respecter afin de répondre aux enjeux soulevés. Le projet urbanistique établit une direction claire et de nombreuses voies permettent d'y parvenir.

SAISIR LES OPPORTUNITÉS LORS DE TRAVAUX MAJEURS : L'EXEMPLE DU CENTRE-VILLE DE VICTORIAVILLE

Une municipalité peut profiter des travaux municipaux à venir pour prévoir des mesures favorables aux déplacements actifs. La Ville de Victoriaville a procédé à une importante revitalisation de son centre-ville et en a profité pour améliorer les conditions de déplacement pour l'ensemble des usagers, dont les aînés et les personnes à mobilité réduite (cf. étude de cas **Victoriaville** disponible sur le site collectivitesviables.org).

Figure 3.3.a PROFITER DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER L'ESPACE PUBLIC



Figure 3.3.b TRAVERSE PIÉTONNE AVEC PLAQUE PODOTACTILE À VICTORIAVILLE



SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS RÉGLEMENTAIRES

Il existe plusieurs manières pour une MRC ou une municipalité de concrétiser son projet urbanistique. Tout dépendant des outils urbanistiques ou des politiques mis en place, du contexte particulier dans lequel elle s'inscrit et des opportunités qui se présentent à elle, la MRC ou la municipalité optera pour les moyens qui lui semblent les plus appropriés pour arriver à ses fins. Voici, sous forme de tableau, la synthèse des différentes stratégies d'intervention (1 à 15) présentées précédemment dans les fiches thématiques (cf. F.1 [Activités de proximité](#), F.2 [Habitation](#), F.3 [Déplacements](#) et F.4 [Espaces publics inclusifs](#)).



STRATÉGIES D'INTERVENTION



Activités de proximité

Favoriser l'implantation et le maintien d'une offre commerciale adaptée à la population aînée.

1 2 3 4

- Soutenir les activités existantes et faciliter l'accès aux bâtiments.
- Assurer la présence d'équipements municipaux accessibles par différents modes de transport pour desservir l'ensemble du territoire.
- Faciliter et encourager les projets présentant une mixité d'activités, permettant d'insérer des activités près des habitations et vice versa.
- Garantir l'intégration urbaine des commerces, notamment sur les boulevards commerciaux.
- Autoriser l'implantation de commerces et de services qui ne génèrent pas de nuisances dans les secteurs résidentiels.

Assurer la présence de commerces et de services dans les centralités / au cœur des milieux de vie.

2

- Adopter une politique de localisation des activités.
- Identifier, dans les secteurs centraux, tous les espaces ouverts sous-utilisés offrant un potentiel de consolidation.



Habitation

Localiser les résidences pour aînés à des endroits stratégiques, adaptés à la population aînée.

5

- Élaborer une cartographie des zones favorables aux aînés.
- Restreindre l'usage d'habitation pour aînés (privée et publique) aux zones identifiées comme étant favorables aux aînés.

Offrir une formule variée d'habitations, privées ou publiques, dans un environnement urbain de qualité.

6 7 9

- Mettre en place des normes d'implantation et de qualité architecturale favorisant la proximité, la compacité et la mixité d'activités.
- Fixer des cibles minimales de logements adaptés ou visitables dans les nouvelles constructions.
- Assujettir la délivrance de permis de construction à la conclusion d'une entente prévoyant des logements sociaux ou abordables pour les aînés ou prévoyant une compensation financière.
- Planifier une offre diversifiée (publique et privée) de logements pour aînés et encourager les projets résidentiels pour aînés à usages multiples.
- Assumer un rôle de leadership et mettre en place un mécanisme d'accompagnement et de soutien pour favoriser l'émergence de formules innovantes d'habitation pour les aînés.

Favoriser la densification douce des secteurs résidentiels de faible densité.

8

- Encadrer et faciliter la densification des secteurs résidentiels, notamment par la subdivision des logements existants et en ne restreignant pas les unités d'habitations accessoires (UHA) aux logements intergénérationnels seulement.
- Réduire les exigences en matière de cases de stationnement pour les logements créés par l'ajout d'une UHA.



Déplacements

Faciliter les déplacements à pied.

10

- Améliorer les parcours piétons et créer un climat sécuritaire pour les déplacements actifs (temps suffisant pour traverser la rue, faible largeur des voies de circulation et des intersections, marquage au sol, signalisation, réduction de la vitesse des automobiles, mobilier urbain, etc.).
- Aménager, au sein des îlots existants et planifiés, de nouveaux liens et cheminements destinés aux déplacements actifs.

Favoriser l'accès en transport collectif à des destinations clés pour la population aînée.

11 12

- Collaborer avec les sociétés de transport pour mieux desservir les voisinages et augmenter l'offre hors pointe.
- Assurer la diffusion de l'information relative aux services disponibles et sensibiliser les chauffeurs aux réalités des aînés.
- Améliorer les cheminements pour se rendre aux stations et assurer leur accessibilité universelle et la présence de mobilier urbain.
- Favoriser l'action concertée de différents partenaires publics ou privés pour diversifier les options de mobilité.

Faciliter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

13

- Exiger, par zone ou par usage, un certain nombre de cases de stationnement (sur rue et hors rue) pour les personnes handicapées.
- Aménager des débarcadères.



Espaces publics inclusifs

Diversifier l'offre d'espaces publics et d'équipements de loisirs et améliorer les équipements existants.

14

- Exiger une contribution pour fins de parc lors d'une demande de permis de lotissement ou de permis de construction touchant l'intensification de nouvelles activités ou l'intensification des activités d'un bâtiment existant.
- Soutenir les initiatives d'occupation du domaine public permettant de tester la pertinence et la programmation d'un espace public.

Assurer la convivialité, la sécurité et l'accessibilité des espaces publics.

15

- Viser l'accessibilité universelle des équipements publics et soutenir les commerces et les services pour améliorer l'accessibilité de leurs locaux.
- Aménager des espaces publics animés, végétalisés, sécuritaires (bonne visibilité, éclairage, etc.) et bien entretenus en toutes saisons.



PAE: Plan d'aménagement d'ensemble
PAU: Politique d'accessibilité universelle
PD: Politique de déneigement
PH: Politique d'habitation
PIIA: Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PLD: Plan local de déplacements
PPCMOI: Programme de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
PPU: Programme particulier d'urbanisme
PS: Politique de stationnement

PT: Plan de transport ou plan de mobilité durable
PU: Plan d'urbanisme
RL: Règlement de lotissement
RUC: Règlement sur les usages conditionnels
RV: Règlement relatif aux vitesses permises
RZ: Règlement de zonage
SAD: Schéma d'aménagement et de développement et/ou son document complémentaire



Pour aller plus loin

La plupart des stratégies d'intervention peuvent être intégrées à une Politique des aînés et au plan d'action MADA ou encore à un plan de développement durable.

	Politiques publiques							Documents de planification			Règlements					
	PAU	PD	PH	PLD	PS	PT	RV	PPU	PU	SAD	PAE	PIIA	PPCMOI	RL	RUC	RZ
	X					X		X	X	X	X		X			X
	X		X		X			X	X	X		X	X	X	X	X
	PAU	PD	PH	PLD	PS	PT	RV	PPU	PU	SAD	PAE	PIIA	PPCMOI	RL	RUC	RZ
								X	X							X
	X		X					X	X			X	X		X	X
								X	X	X			X			X
	PAU	PD	PH	PLD	PS	PT	RV	PPU	PU	SAD	PAE	PIIA	PPCMOI	RL	RUC	RZ
	X	X		X		X	X	X	X		X			X		
	X			X		X		X	X	X	X			X		
	X				X	X			X	X		X				
	PAU	PD	PH	PLD	PS	PT	RV	PPU	PU	SAD	PAE	PIIA	PPCMOI	RL	RUC	RZ
		X		X				X	X					X		X
	X							X	X	X		X				



Bibliographie

Études de cas

VIVRE EN VILLE (s. d.). « Mableton : Lifelong communities », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/mableton>] (consulté le 26 novembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.). « Manchester : Lifetime neighbourhoods », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/manchester>] (consulté le 26 novembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.). « Milieux de vie adaptés aux aînés : projets inspirants », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/vieillir-projetsinspirants>] (consulté le 26 novembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.). « Quartier des générations de Montréal », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/etudes-de-cas/quartier-des-generations-de-montreal>] (consulté le 26 novembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.). « Victoriaville : ville inclusive », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/victoriaville-villeinclusive>] (consulté le 26 novembre 2018).

Sources citées

ACCÈS TRANSPORTS VIABLES (s. d.). *Accidents routiers avec piéton(s) ou cycliste(s) sur le territoire des villes de Québec et de Lévis de 2005 à 2016*. [<http://www.arcgis.com/apps/Viewer/index.html?appid=b1c725fbfe2544afb07a71c4ed85ddc8>] (consulté le 12 septembre 2018).

AGRTQ [ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC] (2006). *Bienvenue dans notre quartier : guide à l'intention des promoteurs de logements communautaires*, Association des groupes de ressources techniques du Québec [PDF]. 66 p.

ANNEAR, Michael, et collab. (2014). « Environmental influences on healthy and active ageing: a systematic review », *Ageing and Society*, vol. 34, n° 4, p. 590-622.

APPARICIO, Philippe, et Anne-Marie SÉGUIN (2006). « L'accessibilité aux services et aux équipements : un enjeu d'équité pour les personnes âgées résidant en HLM à Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 139, p. 23-44.

ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST (2017). *Propositions pour un corridor autonomie*, Groupe de travail sécurité, transports actifs, parcs et espaces publics [PDF]. 20 p.

ASHER, Laura, et collab. (2012). « Most older pedestrians are unable to cross the road in time: a cross-sectional study », *Age and Ageing*, vol. 41, n° 5, p. 690-694.

ASPC [AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA] (2014). *Chutes chez les aînés au Canada, Deuxième rapport*, Dossier « Protéger les canadiens contre les maladies », Ottawa, Agence de la santé publique du Canada [PDF]. 62 p.

BANISTER, David, et Robin HICKMAN (2006). « How to design a more sustainable and fairer built environment: transport and communications », *IEE Proceedings of the Intelligent Transport System*, vol. 153, n° 4, p. 276-291.

BILLETTE, Véronique, et collab. (2012). « Réflexions sur l'exclusion et l'inclusion sociale en lien avec le vieillissement. L'importance des enjeux de reconnaissance et de redistribution », *Frontières*, vol. 25, n° 1, p. 10-30.

BLANCHET, Carole, et collab. (2014). *Habitudes de vie, poids corporel et participation sociale chez les aînés du Québec*, Vieillesse et santé, Institut national de santé publique du Québec [PDF]. 154 p.

BOUDREAU, Christian, et Daniel J. CARON (2016). « La participation citoyenne en ligne au Québec: conditions organisationnelles et leviers de transformation », *Recherches sociographiques* (dossier: Manifestations contemporaines de la vie familiale) vol. 57, n° 1, p. 155-176.

BOURGIE, Tristan (2018). « Circuler c'est aussi s'arrêter: les espaces publics, un élément clé de la vie urbaine ». Communication présentée lors du colloque *L'innovation, ça nous transporte!*, Montréal, 53^e Congrès de l'AQTr, 9 avril 2018.

BUFFEL, Tine (2015). *Researching Age-Friendly Communities: Stories from older people as co-investigators*, Manchester Institute for Collaborative Research on Ageing, Manchester, The University of Manchester Library [PDF]. 142 p.

BUFFEL, Tine, Chris PHILLIPSON et Thomas SCHARF (2012). « Ageing in urban environments: Developing 'age-friendly' cities », *Critical Social Policy*, vol. 32, n° 4, p. 597-617.

CAMF [CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE] (2014). *Bâtir un plan d'action* [PDF]. 9 p.

CCN [COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE] (2010). *Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité aux espaces extérieurs de la Commission de la capitale nationale*, Gouvernement du Canada [PDF]. 183 p.

CdRV [CENTRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT] et CAMF [CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE] (2016). *Cahier d'information et de sensibilisation: habitation pour aînés* [PDF]. 71 p.

CEUM [CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL] (2015). *L'urbanisme participatif: Aménager la ville avec et pour ses citoyens* [PDF]. 52 p.



CEUM [CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL], TORONTO CENTRE FOR ACTIVE TRANSPORTATION et SUSTAINABLE CALGARY SOCIETY (s. d.). « Boîte à outils », *Bâtir ensemble la ville active*. [https://urbanismeparticipatif.ca/outils] (consulté le 3 août 2018).

CHAPON, Pierre-Marie, Florent RENARD et Jeffrey BLAIN (2009). « Intensité urbaine : comment évaluer des optimums territoriaux en fonction des pratiques urbaines des habitants? L'exemple des personnes âgées », *Urbia – Les Cahiers du développement urbain durable*, Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, Université de Lausanne, n° 9 [PDF], p. 105-117.

CHARPENTIER, Michèle, et collab. (2010). *Vieillir au pluriel : perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec. 496 p.

CLD DES LAURENTIDES ET CSSS DES SOMMETS (2014). *Guide d'habitation sociale et communautaire* [PDF]. 74 p.

CLICHE, Laurence (2009). *L'environnement urbain autour des résidences privées pour personnes âgées : un milieu optimal pour les vieux jours ?*, Mémoire (M.A.), Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique [PDF]. 167 p.

CLOUTIER, Marie-Soleil (2018). « Vieillesse active : des aménagements urbains à la mesure de nos aînés? », *Magazine 100°*, 9 juillet 2018. [https://centdegres.ca/magazine/amenagement/vieillesse-active-des-amenagements-urbains-a-la-mesure-de-nos-aines/] (consulté le 28 août 2018).

CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2016). « Entre la retraite et la poursuite de la vie active : les trajectoires incertaines des travailleuses et des travailleurs plus âgés au Québec compte tenu de leur qualité de l'emploi et leur situation personnelle », *Cap sur le travail et la rémunération*, n° 1, Québec, Institut de la statistique du Québec [PDF]. 14 p.

DAY, Rosie (2010). « Environmental Justice and Older Age: Consideration of a Qualitative Neighbourhood-based Study », *Environment and Planning A*, vol. 42, n° 11, p. 2658-2673.

ÉQUIPE DE RECHERCHE VADA-QUÉBEC [Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, du Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et des services sociaux] (2013). *Grille de priorisation des projets pour favoriser la prise de décision en groupe*, outil développé en collaboration avec le comité de pilotage du projet VADA à Drummondville, Centre de recherche sur le vieillissement, Centre de santé et de services sociaux, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke [PDF]. 4 p.

ÉQUIPE DE RECHERCHE VADA-QUÉBEC [Équipe de recherche VADA-QUÉBEC, du Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et des services sociaux] (2014). *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Gouvernement du Québec [PDF]. 40 p.

GONZALEZ, Tania, et Sébastien LORD (2018). « Les aides à la mobilité dans les chaînes de déplacement en milieu urbain », dans *Vieillesse et aménagement : perspectives plurielles*, sous la dir. de Sébastien Lord et Denise Piché, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 189-207.

HUGUENIN-RICHARD, et collab. (2014). « La marche à pied chez les personnes âgées : le rôle de l'aménagement urbain », Communication présentée lors du Forum régional *Habiter, vivre et vieillir dans la région de la Capitale-Nationale : de la réflexion vers l'action*, Québec, 8 octobre 2014.

INM [INSTITUT DU NOUVEAU MONDE] (2014). *État des lieux des mécanismes de participation publique au Québec et relevé d'expériences inspirantes de participation publique hors Québec* [PDF]. 92 p.

LAFONTAINE, Constance, et Kim SAWCHUK (2018). « Les aînés de Montréal et la consultation en ligne », *Le Devoir*, 3 mars 2018. [https://www.ledevoir.com/opinion/idees/521758/les-aines-de-montreal-et-la-consultation-en-ligne] (consulté le 3 août 2018).

LAFORÉST, Sophie (2012). « L'influence des facteurs personnels et environnementaux sur les habitudes de marche des aînés montréalais », *Pluriâges*, vol. 3, n° 1 [PDF], p. 17-20.

L'ARPENT (2018a). *Les unités d'habitation accessoires (UHA) au Québec : Mise en contexte et définitions* [PDF]. 12 p.

L'ARPENT (2018b). *Les unités d'habitation accessoires : Guide sur les grands principes et bonnes pratiques* [PDF]. 33 p.

LAVOIE, Jean-Pierre, et collab. (2012). « Gentrification et dynamiques d'exclusion et d'inclusion sociales des aînés : le cas de La Petite-Patrie à Montréal », dans *Vieillesse et enjeux d'aménagement : Regards à différentes échelles*, sous la dir. de Paula Negron-Poblete et Anne-Marie Séguin, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 99-118.

LORD, Sébastien, et Carole DESPRÉS (2011). « Vieillir en banlieue nord-américaine. Le rapport à la ville des personnes âgées », *Gérontologie et société*, vol. 34, n° 136, p. 189-204.

LORD, Sébastien, Florent JOERIN et Marius THÉRIAULT (2009) « Évolution des pratiques de mobilité dans la vieillesse : un suivi longitudinal auprès d'un groupe de banlieusards âgés », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 444.

LORD, Sébastien, Paula NEGRON-POBLETE et Michel DESPRÉS (2017). « Vieillir chez soi dans la diversité des formes urbaines et rurales du Québec, Canada : une exploration des enjeux d'aménagement des territoires vus par leurs habitants », *Retraite et société*, n° 76, no 1, p. 43-66.

LORD, Sébastien, et Paula NEGRON-POBLETE (2014). « Les grands ensembles résidentiels adaptés québécois destinés aux aînés : une exploration de la marchabilité du quartier à l'aide d'un audit urbain », *Norois*, n° 232, p. 33-52



- LOUKAITOU-SIDERIS, Anastasia, Lené LEVY-STORMS et Madeline BROZEN (2014). *Placemaking for an Aging Population: Guidelines for Senior-Friendly Parks*, UCLA Complete Streets Initiative, Luskin School of Public Affairs, Lewis Center for Regional Policy Studies [PDF]. 155 p.
- MARIER, Patrik, Yves CARRIÈRES et Jonathan PURENNE (2018). « Riche comme Crésus ? Le mythe des aînés riches », dans *Le vieillissement sous la loupe : entre mythes et réalités*, sous la dir. de Véronique Billette, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 25-34.
- MAROIS, Guillaume, Sébastien LORD et Paula NEGRON-POBLETE (2018). « The Residential Mobility of Seniors Among Different Residential Forms: Analysis of Metropolitan and Rural Issues for Six Contrasted Regions in Québec, Canada », *Journal of Housing for the Elderly*, vol. 32, n° 1, p. 73-98.
- MICHAEL, Yvonne L., Mandy K. GREEN et Stephanie A. FARQUHAR (2006). « Neighborhood design and active aging », *Health and Place*, vol. 12, p. 734-740.
- MILAN, Anne, Irene WONG et Mireille VÉZINA (2014). « Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006-X, Statistique Canada.
- MINISTRES FPT [MINISTRES FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX RESPONSABLES DES AÎNÉS] (2007). *Initiative des collectivités rurales et éloignées amies des aînés: un guide* [PDF]. 58 p.
- MORALES, Ernesto, Stéphanie GAMACHE et Geoffrey EDWARDS (2014). « Winter: Public Enemy #1 for Accessibility: Exploring New Solutions », *Journal of Accessibility and Design for All*, vol. 4, n° 1, p. 30-52.
- NATIONAL PARKS BOARD (2017). *Design Guidelines for Therapeutic Gardens in Singapore* [PDF]. 110 p.
- NEGRON-POBLETE, Paula (2015). « Se déplacer en banlieue lorsqu'on est une femme âgée: une mobilité sous contraintes », dans *Mobilité et exclusion, quelles relations ?*, sous la dir. de Sébastien Lord, Paula Negron-Poblete et Juan Torres, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 193-224.
- NEGRON-POBLETE, Paula, et Sébastien LORD (2014). « Marchabilité des environnements urbains autour des résidences pour personnes âgées de la région de Montréal: application de l'audit MAPPA », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 58, n° 164, p. 233-257.
- NEGRON-POBLETE, Paula, et collab. (2017). *Vieillir en ville moyenne ou en région métropolitaine. Quel rôle pour l'aménagement urbain ?*, Rapport de recherche, Programme actions concertées, Québec, Fonds de recherche du Québec Société Culture (FRQSC) [PDF]. 24 p.
- NEGRON-POBLETE, Paula, et Anne-Marie SÉGUIN (2012). *Vieillesse et enjeux d'aménagement: regards à différentes échelles*, Québec, Presses de l'Université du Québec. 232 p.
- NEGRON-POBLETE, Paula, et Anne-Marie SÉGUIN (2018). « L'usage généralisé de l'automobile chez les personnes âgées: choix ou contrainte? », dans *Le vieillissement sous la loupe: entre mythes et réalités*, sous la dir. de Véronique Billette, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'université Laval, p. 85-94.
- PARIS, Mario, Suzanne GARON, et Marie BEAULIEU (2013). « La lutte pour la reconnaissance de la vieillesse: un regard critique sur l'estime sociale des aînés », *McGill Sociological Review*, vol. 3, p. 5-17.
- QUÉBEC (2009). *Favoriser le vieillissement actif au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 19 p.
- QUÉBEC (2016). *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)*, Édition 2016-2017, Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 25 p.
- QUÉBEC (2018). *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, à jour au 1^{er} septembre 2019*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2013a). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*, Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 260 p.
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2013b). *Données sociodémographiques en bref*, Québec, Gouvernement du Québec, vol. 17, n° 3 [PDF]. 17 p.
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2016). *L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015: pour en savoir plus sur la santé des Québécois*, Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 207 p.
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2017). *Le bilan démographique du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 176 p.
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2018a). *Situation des personnes dans les ménages et dans les familles selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2016*, tableau statistique, Québec, Gouvernement du Québec. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/>] (consulté le 10 octobre 2018).
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2018b). *Personnes de 15 ans et plus vivant seules selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981-2016*, tableau statistique, Québec, Gouvernement du Québec. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/>] (consulté le 10 octobre 2018).
- QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2018c). *Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, particuliers (16 ans et plus), Québec, 2012-2016*, tableau statistique, Québec, Gouvernement du Québec. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/index.html>] (consulté le 10 octobre 2018).

QUÉBEC. MAMH [MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION] (s. d.). *Outils de réglementation : Guide La prise de décision en urbanisme*, Québec, Gouvernement du Québec. [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/>] (consulté le 27 octobre 2019).

QUÉBEC. MAMOT [MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE] (2017). «Projet de loi n° 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs», *Muni-Express*, Québec, Gouvernement du Québec, n° 6 [PDF]. 31 p.

QUÉBEC. MAMOT [MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE] (s. d.). *Guide d'élaboration d'une politique de participation publique*, Québec, Gouvernement du Québec. [<https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-delaboration-dune-politique-de-participation-publique/>](consulté le 3 août 2018).

QUÉBEC. MFA [MINISTÈRE DE LA FAMILLE] (2018). *Les aînés du Québec : quelques données récentes*, 2^e éd., Québec, Gouvernement du Québec [PDF]. 26 p.

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2010). *Bulletin d'information présentant des statistiques de base sur l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie*, Info-hébergement, Direction générale adjointe aux ententes de gestion, Direction de la gestion intégrée de l'information, Service du développement de l'information [PDF]. 22 p.

RAYMOND, Émilie, et collab. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé : réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval [PDF]. 111 p.

RÉGÎM [RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE] (s. d.). *À propos de la RÉGÎM*. [<http://regim.info/a-propos-de-la-regim/>] (consulté le 28 août 2018).

RÉSEAU FADOQ (2013). *Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ; les aînés ont eux aussi envie de bouger*, mémoire présenté dans le cadre du livre vert « Le goût et le plaisir de bouger! » vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique, Réseau FADOQ [PDF]. 10 p.

RÉSEAU FADOQ (2016). *Les aînés et le logement – Une situation particulière*, mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation [PDF]. 30 p.

RÉSEAU FADOQ (s. d.). *Réseau FADOQ*. [<https://www.fadoq.ca/reseau/>] (consulté le 12 septembre 2018).

RYSER, Laura, et Greg HALSETH (2012). «Resolving Mobility Constraints Impeding Rural Seniors' Access to Regionalized Services», *Journal of Aging and Social Policy*, vol. 24, n° 3, p. 328-344.

SAWCHUK, Kim, Line GRENIER et Constance LAFONTAINE (2018). «“ C'est étonnant à votre âge! ” ou le mythe du manque d'intérêt pour le numérique», dans *Les vieillissements sous la loupe : Entre mythes et réalités*, sous la dir. de Véronique Billette, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université Laval. 296 p.

SCHARF, Thomas et Norah KEATING (2012). «Social exclusion in later life: a global challenge.», *From Exclusion to Inclusion in Old Age*, sous la dir. de Thomas Scharf et Norah Keating, Bristol, The Policy Press, p. 1-16.

SCHARF, Thomas, Chris PHILLIPSON et Allison SMITH (2005). *Multiple Exclusion and Quality of Life Amongst Excluded Older People in Disadvantaged Neighbourhoods*, Londres, Office of the Deputy Prime Minister [PDF]. 47 p.

SCHL [SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT] (2018). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées : Québec*, Le marché de l'habitation, Société canadienne d'hypothèques et de logement [PDF]. 12 p.

SCHL [SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT] (2016a). *Un logement plus petit ou plus approprié ? : Choisir le bon logement pour la prochaine étape de sa vie*, Société canadienne d'hypothèques et de logement [PDF]. 2 p.

SCHL [SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT] (2016b). *Une habitation accessible dès la conception*, Société canadienne d'hypothèques et de logement. [<https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/cmhc/pubsandreports/pdf/66094.pdf?rev=eacb9183-f529-4536-b5e3-65546d89ca7c>] (consulté le 23 octobre 2019).

SÉGUIN, Anne-Marie (2011). «Le rôle des municipalités dans le soutien à une population vieillissante : vers une reconfiguration du système de soutien aux aînés», *Diversité urbaine*, vol. 11, n° 1, p. 39-58.

SÉGUIN, Anne-Marie (2012). «Le réaménagement des villes pour nos aînés : une opportunité à saisir», *Vieillesse et enjeux d'aménagement : Regards à différentes échelles*, sous la dir. de Paula Negron-Poblete et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 213-217.

SÉGUIN, Anne-Marie, Philippe APPARICIO et Paula NEGRON-POBLETE (2012). «Évolution de la distribution spatiale des personnes âgées à Montréal et à Québec de 1986 à 2006», *Vieillesse et enjeux d'aménagement : regards à différentes échelles*, sous la dir. de Paula Negron-Poblete et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 9-29.



- SÉGUIN, Anne-Marie, et collab. (2015). « L'inclusion sociale des personnes âgées. Enjeux de reconnaissance et de redistribution : cadre théorique et programmation de recherche 2014-2018 de l'Équipe de recherche en partenariat FRQ-SC *Vieillissements, exclusions sociales et solidarités* (VIES) », *Cahiers de l'équipe VIES*, n° 2015-01 [PDF]. 32 p.
- SÉGUIN, Anne-Marie, et collab. (2017). *Des besoins aux ressources : diversité des milieux et des stratégies déployées par les personnes âgées*, Programme actions concertées, Rapport de recherche, Fonds de recherche du Québec - Société et Culture [PDF]. 40 p.
- SIMARD, Julien, et Ignace OLAZABAL (2018). « Les personnes âgées, allergiques au changement social? », dans *Les vieillissements sous la loupe : Entre mythes et réalités*, sous la dir. de Véronique Billette, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 35-41.
- SOCIÉTÉ LOGIQUE ET INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE (2014). *Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs* [PDF]. 190 p.
- STATISTIQUE CANADA (2017a). *Type de construction résidentielle (10), âge (20) et sexe (3) pour la population dans les logements privés occupés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)*, tableau statistique, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016014 au catalogue de Statistique Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Index-fra.cfm] (consulté le 17 octobre 2018).
- STATISTIQUE CANADA (2017b). *Âge (en années) et âge moyen (127) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires et régions économiques, Recensement de 2016 – Données intégrales (100 %)*, tableau statistique, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016007 au catalogue de Statistique Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Index-fra.cfm] (consulté le 17 octobre 2018).
- TCAÏM [TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL] et CEUM [CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL] (2018a). *Projet pilote aux abords du CLSC de Saint-Léonard – Rapport du projet : améliorer l'accessibilité piétonne aux établissements de santé* [PDF]. 27 p.
- TCAÏM [TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL] et CEUM [CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL] (2018b). *Guide d'intervention : améliorer l'accès piéton aux établissements de santé* [PDF]. 38 p.
- VANDERBECK, Robert M. (2007). « Intergenerational Geographies: Age Relations, Segregation and Re-engagements », *Geography Compass*, vol. 1, n° 2, p. 200–221.
- VANDERSMISSEN, Marie-Hélène (2012). « Mobilité et espaces d'activité des 65 ans et plus dans la région urbaine de Québec », *Vieillesse et enjeux d'aménagement : Regards à différentes échelles*, sous la dir. de Paula Negron-Poblete et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'université du Québec, p. 31-65.
- VÉZINA, Mireille, et Martin TURCOTTE (2011). « Aider un parent qui habite loin de chez soi : les répercussions », *Tendances sociales canadiennes*, 11-008-X, n° 89, Statistique Canada. [PDF]. (consulté le 17 octobre 2018).
- VIEILLIR AU QUÉBEC (s. d.). *Analyses*. [http://vieillirauquebec.umontreal.ca/s-informer/analyses] (consulté le 12 septembre 2018).
- VILLE DE GATINEAU (s. d.). *Projet-pilote : Commerces accessibles*. [http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/accessibilite_universelle/commerces_accessibles] (consulté le 19 septembre 2018).
- VILLE DE MONTRÉAL (2017). *Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)*. [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,142628367&_dad=portal&_schema=PORTAL] (consulté le 18 octobre 2018).
- VILLE DE MONTRÉAL (2018). *Montréal, métropole à l'image des personnes âgées : plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020*, Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), Ville de Montréal [PDF]. 40 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (s. d.). *Guide d'interprétation des dispositions relatives à l'accessibilité universelle dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), Ville de Montréal [PDF]. 34 p.
- VIVRE EN VILLE (2013). *Bâtir au bon endroit : la localisation des activités et des équipements au services des collectivités viables*. 107 p. (coll. Outiller le Québec; 4).
- VIVRE EN VILLE (2016). *Croître sans s'étaler : où et comment reconstruire la ville sur elle-même*. 123 p. (coll. Outiller le Québec; 7).
- VIVRE EN VILLE (2018). *Petites et moyennes collectivités viables : stratégies d'aménagement pour des villes et des villages prospères et résilients*. 140 p. (coll. Outiller le Québec; 10).
- VIVRE EN VILLE (s. d.a). « L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [http://collectivitesviables.org/articles/l-evaluation-d-impact-sur-la-sante-eis.aspx] (consulté le 29 octobre 2018).
- VIVRE EN VILLE (s. d.b). « Mobilité durable », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [http://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx] (consulté le 29 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.c). « Localisation des activités », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/localisation-des-activites.aspx>] (consulté le 12 septembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.d). « Problématique des systèmes alimentaires », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/problematique-des-systemes-alimentaires.aspx>] (consulté le 29 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.e). « Système alimentaire durable », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx>] (consulté le 29 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.f). « Équité », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/equite.aspx>] (consulté le 29 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.g). « Logement abordable », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/logement-abordable.aspx>] (consulté le 29 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.h). « Défis du vieillissement en aménagement », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/defis-du-veillissement-en-amenagement.aspx>] (consulté le 4 octobre 2019).

VIVRE EN VILLE (s. d.i). *Densification verte – Fiches de bonnes pratiques* [PDF]. 57 p.

VIVRE EN VILLE (s. d.j). « Autopromotion », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/autopromotion/>] (consulté le 12 septembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.k). « Espace public », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/sujets/espace-public.aspx>] (consulté le 19 septembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.l). « Aménagement transitoire », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/amenagements-transitoires.aspx>] (consulté le 12 septembre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.m). « Intermodalité », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/intermodalite.aspx>] (consulté le 11 octobre 2018).

VIVRE EN VILLE (s. d.n). « Autopartage et véhicules en libre-service », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville. [<http://collectivitesviables.org/articles/autopartage-et-vehicules-en-libre-service.aspx>] (consulté le 11 octobre 2018).

WHITE, Rob, Julie-Anne TOOHEY et Nicole ASQUITH (2015). « Seniors in shopping centres », *Journal of Sociology*, vol. 51, n° 3, p. 582-595.

WIEBE, Isabel, et collab. (2018). « Les personnes âgées ont tout leur temps ? », dans *Les vieillissements sous la loupe : entre mythes et réalités*, sous la dir. de Véronique Billette, Patrik Marier et Anne-Marie Séguin, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 187-194.





VIVRE EN VILLE

DES MILIEUX DE VIE POUR TOUTE LA VIE

Le Québec connaît un vieillissement rapide de sa population. Les municipalités sont appelées à jouer un rôle clé dans le soutien aux aînés, notamment afin de leur permettre de préserver leur autonomie le plus longtemps possible. De nombreux ajustements aux pratiques d'aménagement sont toutefois nécessaires pour assurer l'accessibilité des services, faciliter les déplacements actifs, diversifier l'offre résidentielle et contribuer à l'émergence de milieux de qualité pour les aînés.

Pour y parvenir, Vivre en Ville a élaboré un guide pour outiller les décideurs et les professionnels municipaux ainsi que leurs partenaires dans l'élaboration de milieux favorables à un vieillissement actif. Cet ouvrage comprend trois parties complémentaires : une démarche urbanistique qui suggère les étapes à suivre et illustre différents choix souhaitables pour la collectivité, des fiches thématiques et des outils de mise en œuvre. Comprenant des propositions adaptées à la réalité québécoise, ce guide est utile aussi bien pour caractériser les milieux de vie existants que pour susciter l'aménagement de nouveaux milieux répondant aux besoins des aînés.

COLLECTIVITESVIABLES.ORG

Ressource en ligne, **Collectivitesviables.org** a pour objectif de rassembler, dans un même lieu, des références, des photos et des études de cas pour mieux comprendre, planifier et construire les milieux de vie. Il s'agit d'une source d'information en constante évolution, traitant des collectivités à l'échelle de l'agglomération, du quartier, de la rue, du bâtiment, et qui comprend des articles et des études de cas sur le vieillissement actif complémentaires au contenu du guide *Des milieux de vie pour toute la vie*.

À PROPOS DE VIVRE EN VILLE

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200-A, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053